

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2023**

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 juillet 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Sonia TRINCARD.
Mr Laurent BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 7 4**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	0
Votants	10

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE POUR LA COMMUNE D'AX-LES-THERMES.

Vu la loi ELAN du 23 novembre 2018 et l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation portant sur les Opérations de Revitalisation de Territoire,

Vu le programme national « Petites Villes de Demain » lancé le 1^{er} octobre 2020 par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et ayant pour objectif de renforcer les moyens des villes et des Intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire,



Vu la délibération du conseil municipal du 7 avril 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion du dispositif « Petites Villes de Demain »,

Vu la convention d'adhésion au Programme « Petites Villes de Demain » signée en date du 24 août 2021 par la commune d'Ax-les-Thermes, la Communauté de Communes de la Haute-Ariège, le Conseil Départemental de l'Ariège, la Région Occitanie et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie,

Considérant que la convention-cadre engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation à l'échelle de la commune d'Ax-les-Thermes,

Considérant le projet de convention-cadre ORT « Petites Villes de Demain » et ses annexes,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Ax-les-Thermes a signé avec l'État une convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » le 21 août 2021, au côté de la communauté de communes de la Haute-Ariège, en partenariat avec le Conseil Régional d'Occitanie, le Conseil Départemental de l'Ariège et l'EPF Occitanie. Elle confirme ainsi sa volonté de participer à ce programme qui vise à donner aux élus des intercommunalités et communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Le projet de territoire doit être formalisé sous la forme d'une convention-cadre dans un délai de 18 mois maximum à compter de la signature de cette convention d'adhésion. Suite à une demande de prorogation du délai à la Préfecture de l'Ariège, le territoire s'est engagé à signer la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) annexée à la présente délibération, en juillet 2023.

Le programme « Petites Villes de Demain » comprend le recrutement d'un chef de projet (co-financé à hauteur de 75% par la Banque des Territoires, l'ANAH et l'ANCT), qui a pris ses fonctions le 5 septembre 2022.

Cette convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités territoriales, entreprises et populations des territoires engagés. Elle est signée, au côté de la communauté de communes de la Haute-Ariège, pour une durée de cinq ans. Elle pourra être prorogée par accord des parties.

Sur la base de ce projet de territoire, le programme « Petites Villes de Demain » décline, par orientation stratégique, des actions qui sont priorisées, décrites et lorsqu'elles sont suffisamment matures font l'objet d'un chiffrage et de plans de financements. Ces nombreuses ambitions ont pour finalité la transformation de la commune à moyen et long terme. L'objectif est de renforcer les fonctions de centralité

au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Le projet du territoire comporte ainsi 6 axes stratégiques formulés au regard des enjeux identifiés :

AXE STRATÉGIQUE 1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 2 : RESTER UN BOURG-CENTRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

AXE STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

AXE STRATÉGIQUE 4 : PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

AXE STRATÉGIQUE 5 : ENCOURAGER LA MOBILITÉ ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 6 : ŒUVRER À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Ces orientations sont déclinées en 30 actions concrètes à mettre en œuvre dans une temporalité dépendant des priorités et des opportunités.

Ce programme s'articulera avec le nouveau contrat « Bourg-Centre Occitanie » devant être signé avec la Région Occitanie d'ici à la fin de l'année 2023.

La commune d'Ax-les-Thermes s'était engagée par délibération N° 2021-058 du 21 avril 2021 dans la mise en place d'une ORT. La signature de la convention-cadre vaudra donc ORT et permettra, comme prévu initialement, de bénéficier d'avantages fiscaux et juridiques.

La convention-cadre « Petites Villes de Demain » entraîne automatiquement la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Ce dispositif créé par la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 offre plusieurs opportunités :

Sur l'intégralité du territoire communal :

- Dispositif « Denormandie dans l'ancien » permettant une réduction d'impôt pour les projets d'acquisition / travaux / mise en location de logements, dont le délai de validité est fixé au 31 décembre 2023,
- Priorisation sur certains dispositifs comme le fonds friches ou l'appel à manifestation d'intérêt « Bien vieillir ensemble dans les Petites Villes de Demain »,

Sur les secteurs d'interventions de l'ORT :

- Abattement d'impôt sur les plus-values de cessions de biens,
- Réduction de la durée de récupération des biens sans maître (10 ans au lieu de 30 ans),





- Règles dérogatoires au droit de l'urbanisme sur certains projets spécifiques,
- Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville et limitation du développement des grands commerces en périphérie,
- Possibilité de mettre en place le droit de préemption renforcé,
- Prêt Rénovation Urbaine « Petites Villes de Demain » de la Banque des territoires
- Dispositifs d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) et Vente d'Immeuble à Rénover (VIR), aides de l'Anah visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF).

La convention-cadre se voulant évolutive, elle pourra être complétée par voie d'avenants, à la suite d'études, évaluations et évolutions des projets initialement prévus.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à :

- **Approuver**, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », le projet de territoire décrit dans la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projet qui en découlent.
- **L'autoriser** à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme.
- **L'autoriser** à signer ladite convention-cadre ORT et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les conditions décrites dans le projet de convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre ORT et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 25 juillet 2023

Le Maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA





**CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN
et ses annexes**

valant

**Opération de Revitalisation de
Territoire
(O.R.T)**

**Ax-les-Thermies
Communauté de Communes de la Haute-Ariège**

Juillet 2023

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le



ID : 909-210900020-20230724-2023_7_4-CC

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour la commune d'Ax-les-Thermes

ENTRE

La **Commune d'Ax-les-Thermes** représentée par son Maire Dominique FOURCADE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 avril 2021,

La **Communauté de Communes de la Haute-Ariège** représentée par son Président Alain NAUDY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 juillet 2021,

Ci-après désigné par les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

- **L'État**, représenté par la Préfète de l'Ariège, Madame Sylvie FEUCHER ;

Ci-après désigné par « l'État » ;

- **La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée**, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA,

Ci-après désigné par « la Région » ;

- **Le Département de l'Ariège**, représentée par sa Présidente, Madame Christine TEQUI,

Ci-après désigné par « le Département » ;

- **La Banque des Territoires**, représentée par son Directeur territorial Haute-Garonne / Ariège, Monsieur Olivier LIVROZET,

Ci-après désigné par « la Banque des Territoires » ;

- **L'Établissement Public Foncier d'Occitanie**, représenté par sa Directrice générale, Madame Sophie LAFENETRE

Ci-après désigné par « l'EPF Occitanie » ;

D'autre part,

Vu la convention d'adhésion « Petites Ville de Demain », signée le 24 août 2021

Vu la convention C.R.T.E signée le 15 décembre 2021

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule.....	7
Article 1 - Objet de la convention-cadre.....	7
I. Objectifs du diagnostic.....	8
II. Articulation du diagnostic avec les programmes et contrats territoriaux ainsi que les études en cours.....	9
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	10
I. Le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège.....	10
II. Principaux enjeux et projets pour la ville d’Ax-les-Thermes.....	11
Article 3 – Un diagnostic territorial pour identifier des enjeux.....	13
I. La méthode d’élaboration.....	13
II. Présentation du territoire.....	13
a. Ax-les-Thermes, portrait d’une commune de montagne.....	14
b. La CCHA intercommunalité de la Haute-Ariège.....	15
c. Un territoire peu artificialisé mais au foncier contraint.....	16
d. Un territoire de montagne soumis aux risques.....	17
III. Profil socio-économique de la commune.....	19
a. Une baisse puis un rebond de la population communale.....	19
b. Une tendance au vieillissement de la population axéenne.....	19
c. Une taille des ménages en baisse et des difficultés de logement.....	21
d. Un bassin d’emploi attractif.....	25
e. Un bassin de vie structuré par le relief pyrénéen.....	29
IV. Ax-les-Thermes station touristique classée.....	32
a. Aux origines de l’attractivité touristique, le thermalisme.....	32
b. La station d’Ax 3 Domaines, moteur du tourisme hivernal.....	33
c. Les passolres énergétiques : menace sur l’industrie touristique.....	36
V. Un territoire aux enjeux patrimoniaux majeurs.....	39
a. Une diversité architecturale issue Moyen-Âge à préserver.....	39
b. Le thermalisme, le renouveau urbain du XIXe siècle.....	39
VI. Des ressources renouvelables valorisées, d’autres sous-exploitées.....	43
VII. Un pôle de services et d’équipements du quotidien à préserver.....	47
a. Les services d’accueil et scolaires.....	47
b. Des services publics diversifiés.....	48
c. Une offre complète d’équipements sportifs.....	48

VIII. Le très haut débit nouvel enjeu des territoires ruraux.....	51
IX. Des activités culturelles et de loisirs	53
a. L'animation culturelle vectrice d'attractivité.....	53
b. L'animation sportive	53
Article 4 – Les orientations stratégiques	55
Article 5 – Le plan d'action.....	59
I. Les actions.....	59
II. Projets en maturation	60
Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	60
Article 7 - Engagements des partenaires	60
I. Dispositions générales concernant les financements.....	60
II. Le territoire signataire	61
III. L'État, les établissements et opérateurs publics.....	61
IV. Engagements de la Région	63
V. Engagements du Département.....	63
VI. Engagements des autres opérateurs publics	64
VII. La Banque des Territoires.....	64
VIII. L'Établissement Public Foncier Occitanie.....	65
IX. Action Logement	65
X. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	65
XI. Maquette financière.....	66
Article 8 – Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie ».....	66
Article 9 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain	67
Article 10 - Suivi et évaluation du programme	68
Article 11 - Résultats attendus du programme.....	68
Article 12 – Utilisation des logos.....	69
Article 13 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	69
Article 14 – Évolution et mise à jour du programme.....	70
Article 15 - Résiliation du programme	70
Article 16 – Traitement des litiges	70
Table des figures	71
Sommaire des annexes	74
Annexe 1 – modèle de fiche action.....	75

Annexe 2 – Logos	77
Annexe 3 – Présentation du périmètre d'intervention de l'ORT.....	78
Annexe 4 – Maquette financière	79
Annexe 5 – Dossier fiches-actions	80



PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION-CADRE

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Elle a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre l'État, la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, le PETR de L'Ariège, la Communauté de Communes de la Haute-Ariège et la Commune d'Ax-les-Thermes, en y associant la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège.

La Commune d'Ax-les-Thermes accompagnée de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 24 août 2021.

Les élus d'Ax-les-Thermes et de la CCHA partagent une vision commune dans le cadre du PLUIh. La commune d'Ax-les-Thermes et son centre-ville a été définie comme une polarité principale de la Haute-Ariège dans l'armature territoriale.

Cette convention d'Opération de Revitalisation des Territoires vise ainsi à maintenir et à développer la dynamique de projet, avec pour objectif principal la revitalisation du cœur de ville d'Ax-les-Thermes, dont les effets positifs se feront ressentir au-delà de la commune Axéenne.

La « boîte à outils » mise à disposition par le dispositif ORT comprend les mesures suivantes :

Sur l'intégralité du territoire communal :

- Dispositif « Denormandie dans l'ancien » permettant une réduction d'impôt pour les projets d'acquisition / travaux / mise en location de logements, dont le délai de validité est fixé au 31 décembre 2023 ;
- Priorisation sur certains dispositifs comme le fonds friches ou l'appel à manifestation d'intérêt « Bien vieillir ensemble dans les Petites Villes de Demain » ;

Sur les secteurs d'interventions de l'ORT :

- Abattement d'impôt sur les plus-values de cessions de biens ;
- Réduction de la durée de récupération des biens sans maître (10 ans au lieu de 30 ans) ;
- Règles dérogatoires au droit de l'urbanisme sur certains projets spécifiques ;
- Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville et limitation du développement des grands commerces en périphérie ;
- Possibilité de mettre en place le droit de préemption renforcé ;
- Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain de la Banque des territoires ;
- Dispositifs d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) et Vente d'Immeuble à Rénover (VIR), aides de l'Anah visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF).

I. Objectifs du diagnostic

Première étape du projet de redynamisation, le diagnostic a pour ambition de :

- Comprendre les dynamiques en cours sur le territoire communal et ponctuellement communautaire ;
- Identifier ses atouts, ses opportunités, ses contraintes ainsi que ses faiblesses ;
- Faire émerger une vision partagée du territoire et des objectifs à relever.

De manière complémentaire, il s'attache également à mettre en perspective les orientations et défis inscrits par la Communauté de Communes de la Haute-Ariège dans ses documents-cadres.

II. Articulation du diagnostic avec les programmes et contrats territoriaux ainsi que les études en cours

Ce diagnostic a été réalisé sous la forme d'une étude reprenant pour partie et actualisant l'ensemble des études précédemment réalisées. De plus, il repose sur l'apport de quelques éléments et données complémentaires.

L'élaboration du projet de redynamisation s'inscrit en cohérence avec les stratégies, projets et opérations concourant à la revitalisation du territoire.

Plusieurs documents de planification à différentes échelles sont aujourd'hui en cours d'élaboration ou ont récemment été approuvés :

- **Le SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires à l'échelle de la Région Occitanie a été approuvé par le Préfet de région le 14 septembre 2022. Une procédure de modification a par la suite été lancée pour intégrer les nouveautés réglementaires et notamment les dispositions de la Loi climat et Résilience.
- **Le PLUIH** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat à l'échelle de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège. L'étude a démarré le 19 novembre 2020. Le Plan d'Aménagement et Développement Durable¹ a été validé lors de l'assemblée communautaire du 25 mai 2023.
- **Le PVAP** : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine est un outil de gestion du SPR. ² En cours d'étude, il est attendu pour fin 2023.

Le territoire bénéficie de plusieurs contrats territoriaux :

- **État** : **Le CRTE** : Contrat de Relance et de Transition Écologique (2021-2027), à l'échelle du PETR de l'Ariège a été arrêté le 15 décembre 2021.
- **Région Occitanie** : **Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028**, à l'échelle du PETR de l'Ariège a été adopté en Commission Permanente de la Région le 21 avril 2023. **Le Contrat Bourg-Centre**, après une première contractualisation courant de 2019 à 2021 sur les communes d'Ax-les-Thermes et de Luzenac, un avenant au contrat permettra en 2023 une poursuite de la labellisation jusqu'en 2028.

¹ PADD

² Site Patrimonial Remarquable classé le 8 février 2021 par arrêté ministériel

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité, au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentour, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

I. Le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège

La Communauté de Communes de la Haute-Ariège a pour ambition de faire valoir ses nombreux atouts dans le cadre de sa stratégie de développement.

Les élus de la Haute-Ariège portent un projet de territoire pour répondre à la problématique suivante : « *Comment construire la Haute-Ariège de Demain ?* ».

La stratégie définie par ces derniers reposant sur 4 principaux domaines d'intervention :

- Le développement économique et touristique
- L'aménagement du territoire et du cadre de vie
- L'éducation, l'enfance et la jeunesse
- Les solidarités

« Au-delà de ses atouts naturels, la Haute-Ariège tire sa richesse de l'identité propre aux 3 territoires, issue de leur histoire, et surtout des femmes et des hommes qui y vivent, les animent et les font rayonner chaque jour »³.

³ Extrait du projet de territoire de la CCHA décembre 2017

Ces orientations trouvent leur pendant dans les thématiques du programme PVD en agissant sur l'attractivité, le dynamisme, l'accueil et le cadre de vie des centralités, dont Ax-les-Thermes est une des représentantes.

« La CCHA voit son projet de territoire se décliner dans l'élaboration de son PLUih⁴, en agissant sur l'accessibilité, la mobilité et les transports, enjeu crucial pour l'attractivité du territoire, en mettant en œuvre une politique volontariste en faveur de l'habitat, en accentuant la politique communautaire en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable ».

Les axes et sous-axes du Plan d'Aménagement et de Développement Durable illustre l'ambition de la CCHA en terme de développement territorial dont voici les grands axes :

1. Agriculture
2. Commerce
3. Communications numériques
4. Démographie et habitat
5. Economie
6. Energie, Climat et Ressources naturelles
7. Environnement
8. Equipements et services
9. Paysages
10. Tourisme et loisirs
11. Transport et déplacements

II. Principaux enjeux et projets pour la ville d'Ax-les-Thermes

En raison de ses caractéristiques de station de tourisme et de montagne, la commune d'Ax-les-Thermes doit composer avec nombre d'enjeux spécifiques à son territoire et exacerbés par les crises successives du Sars-CoV-2, puis de l'énergie en 2022-2023. On parle d'enjeux de premier ordre partagés à l'échelle intercommunale et identifiés comme suit dans le PADD du PLUih :

- Une Haute-Ariège attractive grâce à une armature territoriale renforcée :
 - Une croissance démographique retrouvée, corrélée à une politique de l'habitat ambitieuse et volontariste ;
 - Une attractivité territoriale dépendante du maintien d'un maillage cohérent, des commerces, équipements et services ;
 - Une mobilité durable, solidaire et plurielle, adaptée aux contraintes du territoire.
- Une stratégie économique consolidant la pluralité de l'économie montagnarde :
 - Une agriculture de montagne pérennisée en considérant ses spécificités ;
 - Un territoire touristique pérenne grâce à une stratégie diversifiée durable ;
 - Un tissu économique local renforcé par une offre structurée.
- Un projet respectueux de l'environnement naturel, urbain et paysager, socle de l'identité rurale montagnarde de la Haute-Ariège :

⁴ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comprenant un volet Habitat.

- Un projet prenant en compte les milieux naturels sensibles dans lesquels il s'inscrit ;
 - Un projet qualitatif fondé sur la typicité des paysages naturels et bâtis de la Haute-Ariège ;
 - Une prise en compte des risques et nuisances.
- Une gestion raisonnée des ressources du territoire :
 - Une transition écologique et énergétique adaptée au territoire montagnard
 - Un projet conciliant développement et préservation de la ressource foncière.

À ces objectifs, il est pertinent de rappeler la problématique transversale de la démographie, qui impose de combiner choix économiques et sociétaux pertinents, pour insuffler une dynamique pérenne d'accueil de nouvelles familles, d'hébergement pour les saisonniers et de structures d'accueil des aînés sur le territoire. Un équilibre entre constructions nouvelles et rénovations, logements permanents et touristique devra être trouvé à cette fin.

Ainsi, les opérations à entreprendre, se doivent d'être aussi ambitieuses que le péril présagé. Elles sont à mener, en favorisant la concertation avec les habitants.

Enfin, elles auront à apporter une réponse en phase avec les objectifs de modernisation et de développement d'activités et de services de qualité.

La commune porte une politique ambitieuse et volontariste d'amélioration du cadre de vie et des prestations d'accueil. Ces projets s'inscrivent pleinement dans ces objectifs :

- La requalification de l'ancienne RN 20 vise à valoriser le cœur de ville, afin de le mettre en valeur et d'être en cohérence avec d'une part la classification en SPR et d'autre part l'accueil d'une hôtellerie haut de gamme sur le château de Villemur et dans son parc ;
- La modernisation du domaine skiable et le développement d'activités 4 saisons visent à garantir la compétitivité d'un domaine aux nombreuses qualités et s'inscrivent dans un projet de territoire global ;
- L'aménagement d'un lotissement d'envergure et en extension urbaine pour accueillir, dans des produits qualitatifs, des familles et des jeunes, deux catégories de population qui font défaut au territoire.
- La diversification des activités afin de pouvoir proposer aux familles et aux sportifs des activités ludiques, nombreuses, praticables toute l'année.

ARTICLE 3 – UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL POUR IDENTIFIER DES ENJEUX

I. La méthode d'élaboration

La présente convention se compose en premier lieu d'un diagnostic territorial. Celui-ci propose des portraits de la démographie, de l'habitat, du commerce, de l'emploi, du tourisme, des dynamiques urbaines et des réseaux. Les données sociodémographiques sont principalement issues du dernier recensement de la population de l'INSEE en 2019. Elles sont à l'échelle de la commune d'Ax-les-Thermes. Les sources et dates des données autres sont précisées.

Le périmètre opérationnel, la stratégie ainsi que le plan d'action ont été définis lors de plusieurs sessions d'échanges, de travail et d'arbitrage :

- Comité de projet le : 7 décembre 2022
- Comité de projet le : 3 juillet 2023

II. Présentation du territoire

La commune d'Ax-les-Thermes d'une superficie de 30,3 km² est localisée au cœur des Pyrénées, en région Occitanie, au sud-est de l'Ariège (09), le long de la RN20 et de la ligne ferroviaire Toulouse/la Tour de Carol, en aval de la Principauté d'Andorre.

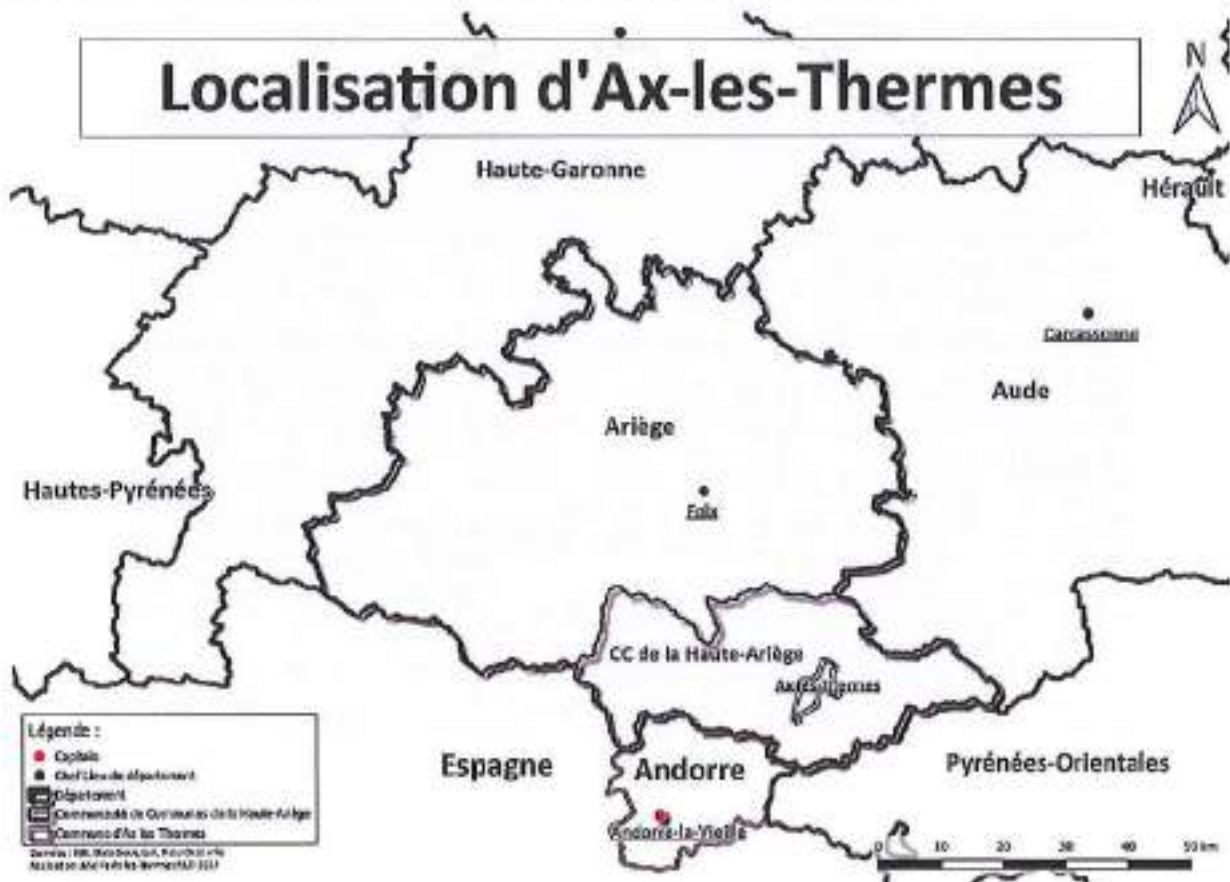


Figure 1 Localisation de la commune d'Ax-les-Thermes

a. Ax-les-Thermes, portrait d'une commune de montagne

Véritable ville touristique de montagne de 1315 habitants⁵ s'établissant stratégiquement à la confluence de trois vallées (la Lauze, l'Oriège, et l'Ariège), elle se déploie entre le fond de vallée à 697m, la station de Bonascre à 1400m et le sommet culminant à 2415m d'altitude.

La ville entourée par son écrin de montagnes bénéficie d'une belle attractivité touristique.

Historiquement, le commerce et l'artisanat autour de la laine étalent au cœur de l'économie montagnarde de la commune axéenne. L'arrivée du chemin de fer en 1888 a conforté l'économie locale. Le tissu économique de la haute vallée s'est comme beaucoup de vallées pyrénéennes, profondément transformé dès la fin du XX^e siècle. L'activité thermale, puis l'essor de la pratique des sports d'hiver, avec la construction de la station de ski d'Ax 3 Domaines au plateau de Bonascre ont ensuite contribué à faire évoluer le bâti et ont participé à modeler la morphologie urbaine, qui nous est alors parvenue. Le glissement opéré a inscrit la commune dans une politique d'accueil à destination de la population touristique. Par la suite, les activités de pleine nature et notamment le développement des produits touristiques autour du ski ont permis d'assoir la commune, comme la principale station touristique de la Haute-Ariège.

Au-delà du cadre exceptionnel propice aux sports d'hiver et autres loisirs de montagne, la ressource hydrique est au centre des activités du territoire. Cet or bleu est mis à profit pour le thermalisme, avec les nombreuses sources chaudes, qui parsèment le centre-bourg. Quant à l'eau des cours d'eau, elle est également depuis longue date exploitée. Autrefois, elle alimentait les moulins à eau dont l'existence est attestée au Moyen-Âge. Au XX^e siècle, elle devient la houille blanche. Stockée dans les barrages d'altitude, puis canalisée, elle permet la production d'énergie électrique renouvelable à la centrale hydroélectrique du Teich.

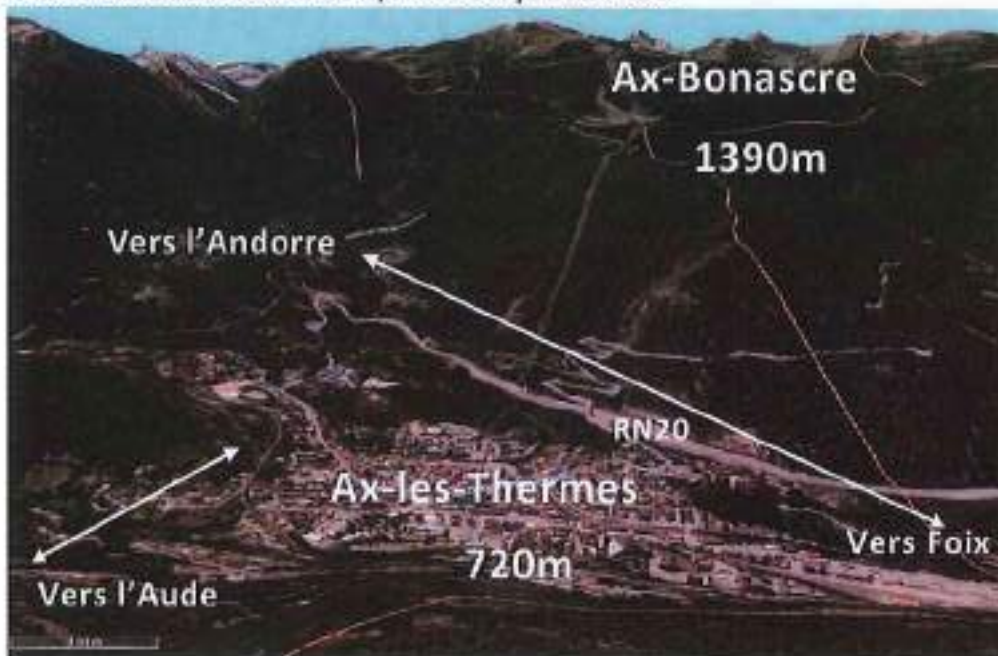


Figure 2 Étagement et paysage d'Ax-les-Thermes

⁵ Source INSEE

Enfin, il convient de mentionner l'important patrimoine bâti et culturel de la commune, dont il sera fait le développement ultérieurement.

b. La CCHA intercommunalité de la Haute-Ariège

Ax-les-Thermes est membre de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège⁶ issue de la fusion en 2017 des communautés de communes d'Auzat-Vicdessos, du Donezan et des Vallées d'Ax.

Le siège de la CCHA est localisé à Luzenac en aval d'Ax-les-Thermes. L'EPCI comporte 52 communes regroupant 7 088⁷ habitants. En raison de sa topographie accidentée caractéristique des territoires de montagne, les habitants résident essentiellement dans les fonds de vallées⁸ où se sont développées les principales communes et infrastructures.

Territoire de la CCHA



Légende :

- Communes de la CCHA
 - Commune d'Ax-les-Thermes
 - Réseau hydrographique principal
- Source : Base de données de l'IGN
Mise à jour : Météo France, novembre 2022



Figure 3 Communes de la CCHA

⁶ CCHA

⁷ Données INSEE 2019

⁸ Ou bien sur les versants ensoleillés appelés Soulane dans les Pyrénées.



c. Un territoire peu artificialisé mais au foncier contraint

La commune s'inscrit au sein d'un ensemble paysager typique des communes de montagne pyrénéennes entre vallées et hauts sommets. Ainsi, elle voit son territoire relativement peu artificialisé. En effet, en comprenant le centre-bourg, les nombreux hameaux et la station de Bonascre, la part de son territoire artificialisé ne représente que 4.3% (contre 6.7% en moyenne pour l'Occitanie)⁹.

Les sols y sont globalement pauvres à l'exception des « *fluviosols* » du fond de vallée. Ils sont plus profonds et limoneux tout en supportant la majorité des activités agricoles. Du fait de la topographie accidentée de la commune et d'un fond de vallée certes fertile et plat, mais assez étroit, les zones agricoles sont de fait peu étendues et comptent seulement pour 2.6% du territoire communal.

Ax-les-Thermes est ainsi essentiellement recouverte à 93,1% par les forêts et milieux semi-naturels (voir carte ci-dessous).

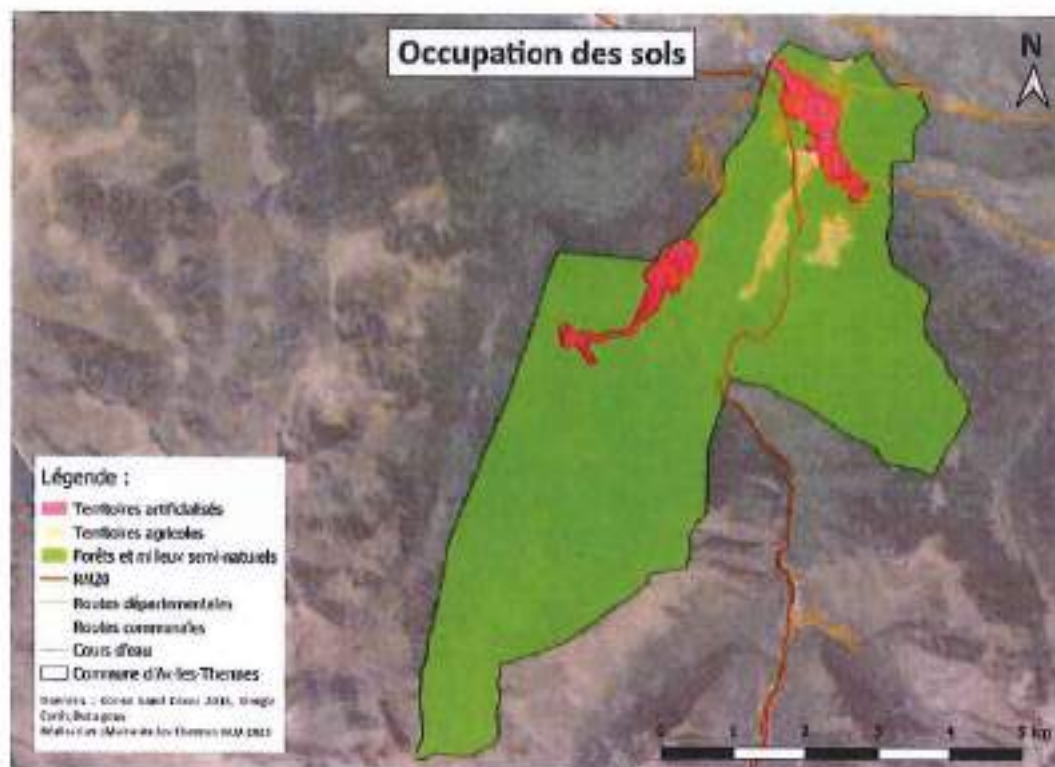


Figure 4 Occupation des sols Corine Land Cover 2018

⁹ Base de données Corine Land Cover 2018



d. Un territoire de montagne soumis aux risques

Territoire de montagne au relief marqué, à la jonction de plusieurs vallées, la commune est soumise à Plan de Prévention des Risques naturels et technologiques. Le DDRM¹⁰ de l'Ariège recense ainsi, les risques naturels suivants :

- De crue torrentielle ; de ruissèlement de versant ; de glissement de terrain ; de chute de blocs ; de retrait gonflement des argiles ; de séisme ; d'avalanche ; de radon ; de feu de forêt ; d'événements climatiques intenses ;

Mais également divers risques technologiques/anthropiques tels que

- De rupture de barrage ; de transport de matières dangereuses ; d'irradiation nucléaire ; de terrorisme.

Ces différents risques affectent essentiellement le fond de vallée, les pieds de versants où se déploient l'ensemble des bâtiments.

Le Plan de Prévention des Risques contraint fortement l'extension de l'enveloppe urbaine, de par la vulnérabilité de nombreuses zones. Selon le zonage, les constructions et ou rénovations sont encadrées par cette réglementation visant à limiter la vulnérabilité des personnes et des biens.

¹⁰ Dossier Départemental des Risques Majeurs 2018



ATOUTS	FAIBLESSES
Une localisation stratégique (confluence de vallées, axe Toulouse-Foix-Andorre)	Des axes routiers congestionnés en période d'affluence
La desserte routière de la RN20	Une certaine distance des principaux centres urbains (services, commerces, etc.)
Le téléporté du Baou ascenseur valléen entre le village et la station	
La ligne de chemin de fer	
Une commune aux nombreux atouts touristiques (thermalisme, station de sports d'hiver, cadre montagnard support d'activités, etc.)	Une activité économique très dépendante du tourisme
Village typique de montagne	
Cadre paysager montagnard avec étagement caractéristique de ce milieu	Relief accidenté et vulnérable aux risques
Faible artificialisation des sols	Peu de zones urbanisables disponibles
OPPORTUNITÉS	MENACES
Mettre à profit la localisation pour capter des flux	Transport routier polluant
Mettre à profit la desserte (transport peu polluant)	Trafic routier induisant des nuisances sur le cadre de vie et l'environnement
Le contournement de la RN20 permet de repenser l'espace public en centre-bourg pour améliorer le cadre de vie	Le potentiel urbanisable de plus en plus réduit
	Le contexte de changement climatique augmentant la fréquence d'événements exposant les biens et la population à des risques

III. Profil socio-économique de la commune

a. Une baisse puis un rebond de la population communale

On constate un lent déclin de la population entre 1968 et 2016, l'érosion démographique atteint les -24% sur la période, passant de 1688 à 1223 habitants. Cela est néanmoins à contrebalancer par une tendance récente qui semble s'amorcer depuis 2017 où la population communale a augmenté de 7,5% entre 2016 et 2022 soit 1,2% de hausse annuelle.

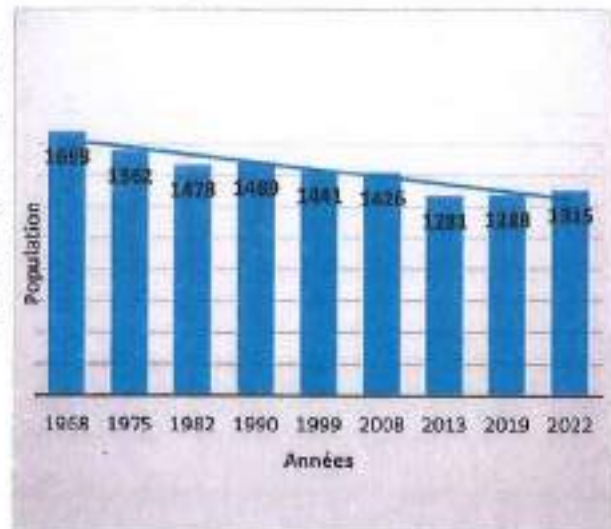


Figure 5 Évolution de la population communale (1968-2022) INSEE

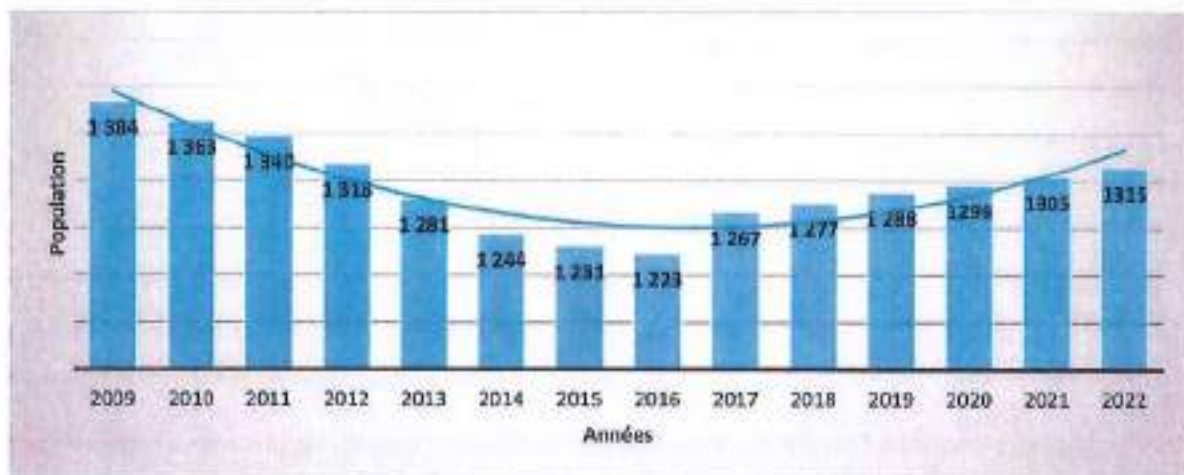


Figure 6 Évolution de la population communale (2009-2022) INSEE

Par ailleurs, en prenant en compte les résidences secondaires qui représentent 78% des logements sur la commune, on perçoit une augmentation de 2% de la population dite « DGF » de 4 016 à 4 116 entre 2019 et 2022. Cette tendance de fond se poursuit avec l'augmentation du nombre de résidences secondaires sur la commune.

b. Une tendance au vieillissement de la population axéenne

La population tend à vieillir comme en témoigne la figure ci-après où les classes de populations les plus âgées se développent, au détriment des plus jeunes qui se contractent (période 2008-2013). La classe des 60-74 ans est dopée par les « babyboomers ».

En outre, le vieillissement général de la population pose la question de l'autonomie et du maintien à domicile des aînés, dont les effectifs ne cessent de croître. Cela nécessite une prise en charge et des moyens adaptés à ce phénomène qui tend à s'amplifier.

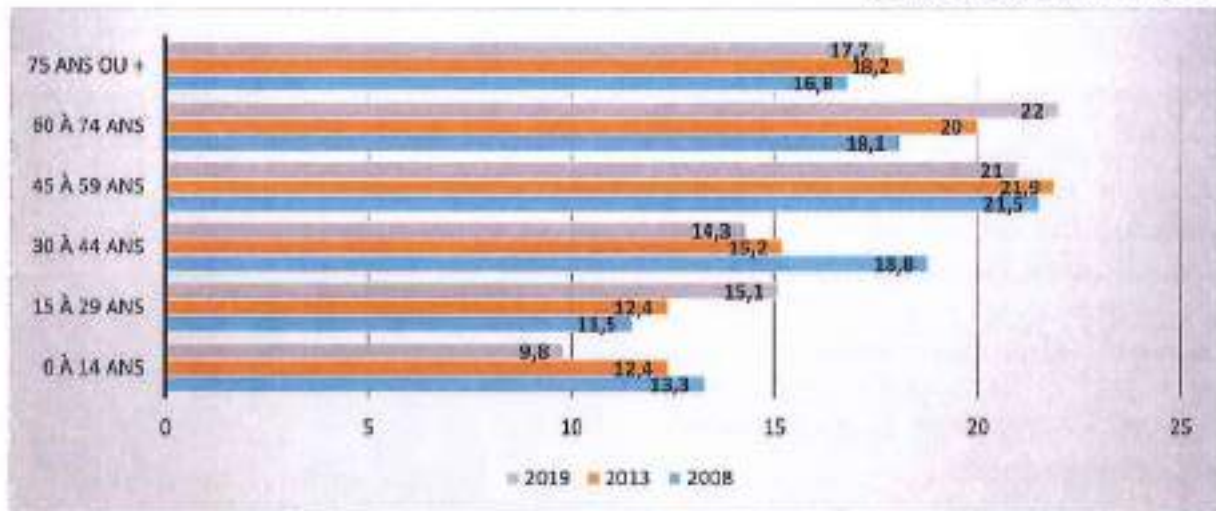


Figure 7 Répartition des classes d'âges de la population axéenne (2008-2019) INSEE

D'autre part, cette sous-représentation des jeunes se matérialise dans la baisse globale des effectifs scolaires sur la commune en témoigne la fermeture programmée d'une classe de primaire pour la rentrée 2023, ainsi que le spectre d'une fermeture d'une classe au collège à la rentrée 2024 qui se précise.

Nota : cette tendance à la baisse des effectifs scolaires n'est pas spécifique à la commune, mais se retrouve également sur la majorité des communes de la Haute-Ariège.

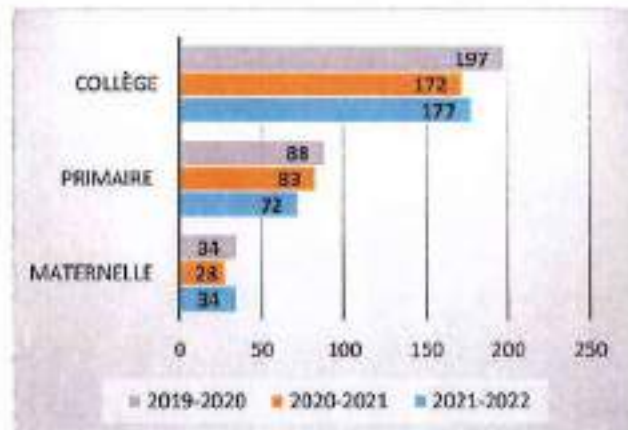


Figure 8 Évolution des effectifs scolaires entre 2019 et 2022 INSEE

Ax-les-Thermes est un peu à l'image du département de l'Ariège qui est un des départements les plus vieillissants d'Occitanie. La part des plus de 65 ans le classe au 5^e rang régional. Les moins de 20 ans sont sous-représentés, ce qui place le département au 9^e rang régional.

La population ariégeoise peine à se renouveler du fait d'un solde naturel très déficitaire et un solde migratoire très faible comparés à l'attractivité de l'ensemble de la Région Occitanie.

Il conviendra d'observer si le solde migratoire en hausse ces dernières années permet d'inverser la tendance présentée ci-après.

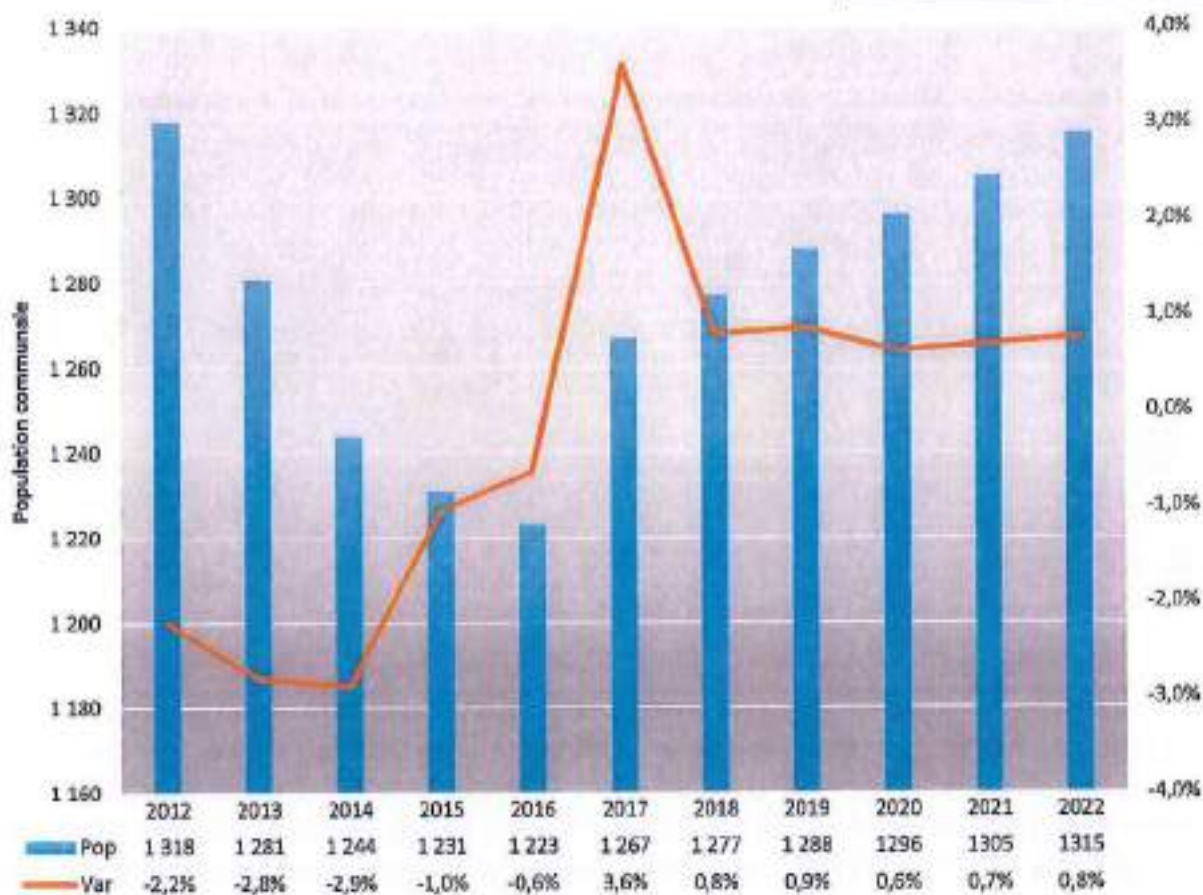


Figure 9 Variation interannuelle moyenne de la population (2012-2019) INSEE

c. Une taille des ménages en baisse et des difficultés de logement

De près de 3 habitants par foyers principaux en 1968, la taille moyenne des ménages est descendue sous les 2 personnes (1,77 en 2019) par résidence principale, contre 2,19 personnes en

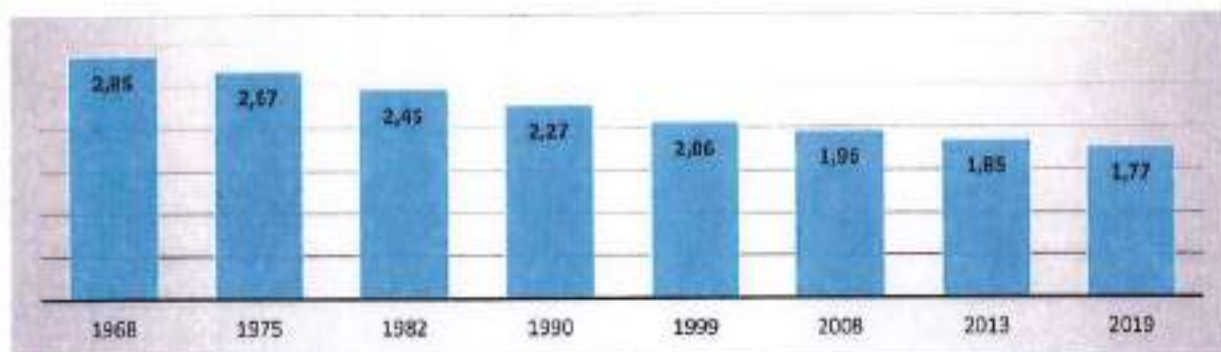


Figure 10 Diminution de la taille des ménages (1968-2019) INSEE

moyenne au niveau national.

Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de personnes vivant seules sur la commune (voir figure ci-après).

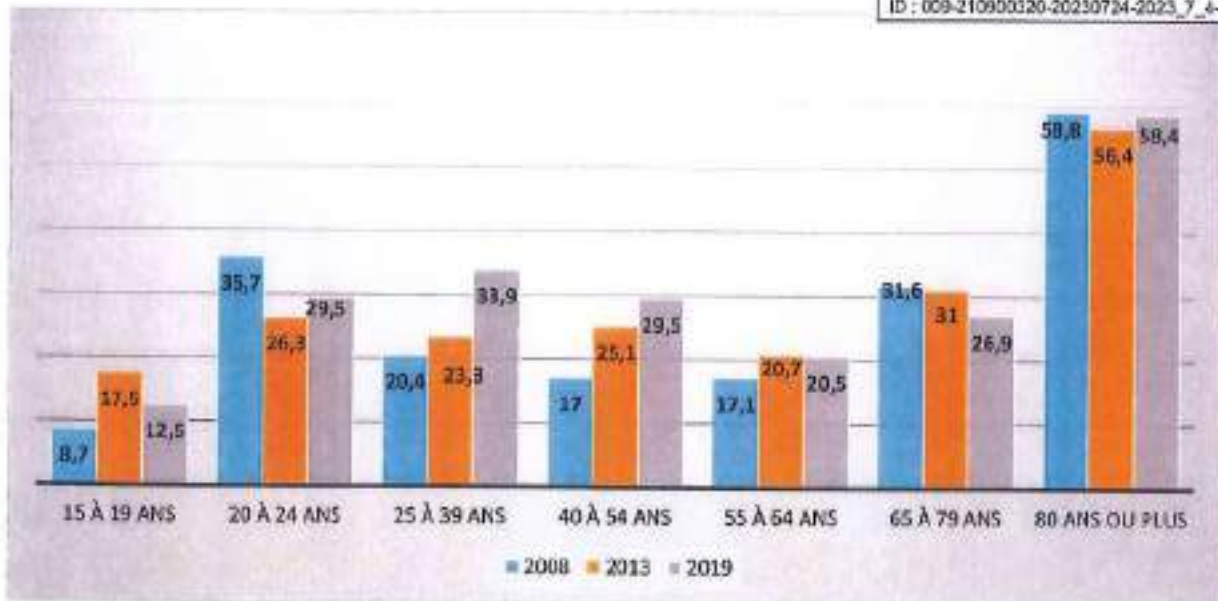


Figure 11 Personnes vivant seules par tranche d'âge (2008-2019) INSEE

Il est important d'analyser l'évolution du parc de logements sur la commune pour en apprécier des tendances. Au regard de la figure ci-dessous, on perçoit la construction régulière de résidences secondaires et occasionnelles alors que le parc de résidences principales n'a pas suivi cette tendance et s'est même contracté. On atteint désormais 78% de résidences secondaires et occasionnelles. Ainsi, ces différents indicateurs permettent de souligner la tension sur le parc de logements pour les résidences principales et le besoin d'une intervention de la puissance publique pour endiguer ce phénomène délétère pour le territoire et ses habitants.

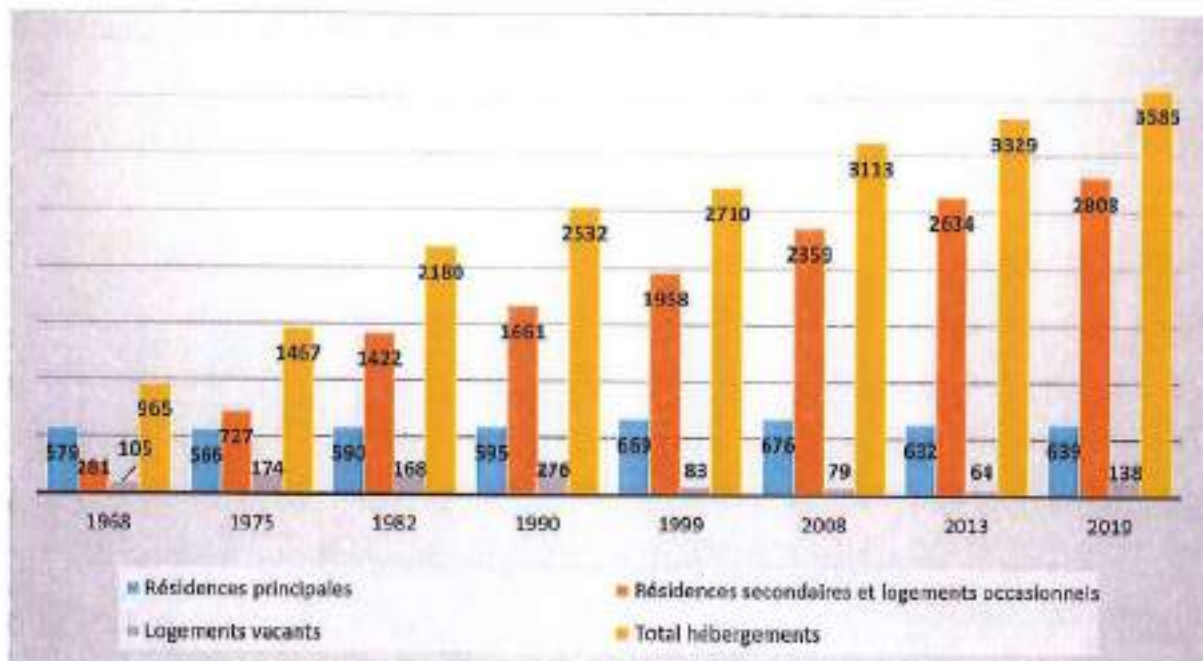


Figure 12 Évolution des modes d'occupation (2007-2017) INSEE



Sur une décennie (voir figure ci-dessous), on perçoit une baisse du nombre de propriétaires avec une augmentation du nombre de locataires sur la commune.

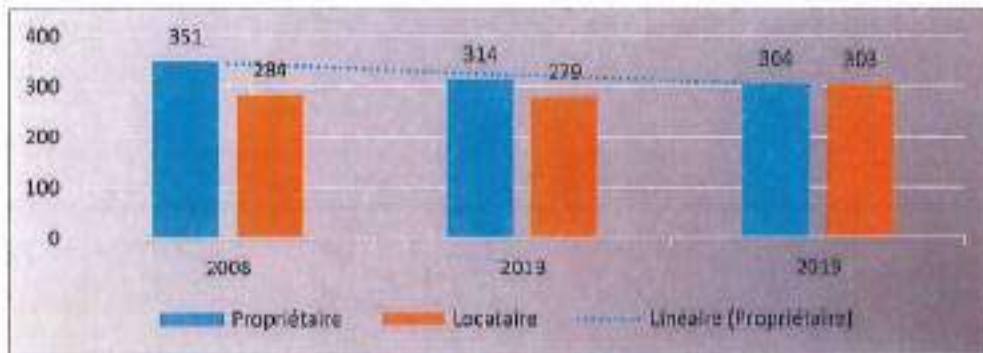


Figure 13 Évolution de la part des propriétaires et locataires (2008-2019) INSEE

De plus, en analysant les prix de l'immobilier, on saisit une augmentation sensible du coût du m², ce qui limite l'accès à la propriété des ménages modestes. On constate à l'échelle de l'Ariège une augmentation moyenne de 12,7% des prix de l'immobilier sur les deux dernières années. Fin 2022, les prix moyens pour les appartements et les maisons s'établissent respectivement à 2 283€ et 2 346€ du m². La commune est parmi les plus chères de l'Ariège, en témoigne la carte ci-dessous.

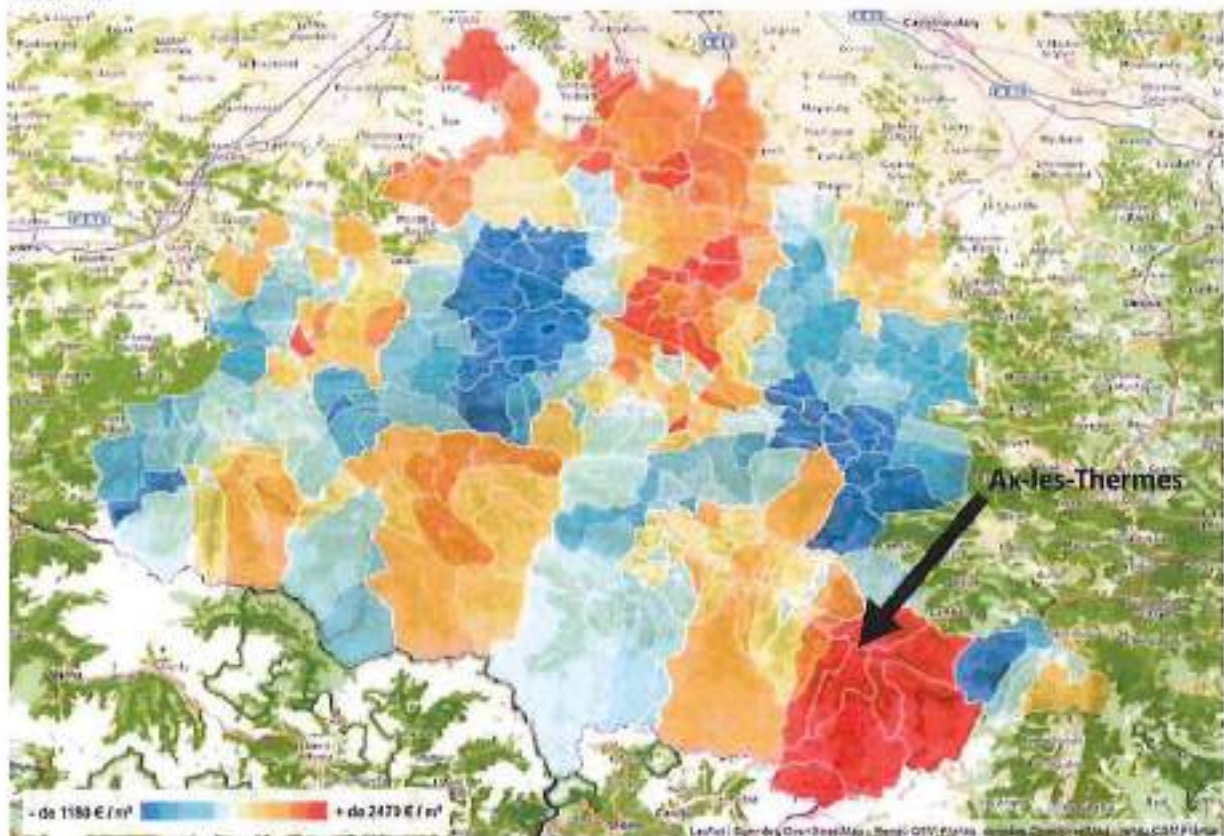


Figure 14 Prix moyen du m² en Ariège PAP 2023



Les difficultés de logement sur la commune se retrouvent également dans la capacité par l'OPH 09¹¹ à répondre favorablement aux demandes de logements de type HLM.

Le parc HLM de l'OPH 09 représente 117 logements, à ces derniers on pourrait ajouter les 17 logements communaux. Cela représente ainsi, tout de même 21 % du parc de résidences principales.

Type d'appartement						
	T1	T2	T3	T4	T5	Total
Nombre	3	20	54	34	6	117

Figure 15 Typologie du parc HLM axéen de l'OPH 09

Cette proportion importante, 1 logement à l'année sur 5, apparaît encore comme insuffisante pour absorber la demande. À titre d'exemple, pour l'année 2022, 115 dossiers de demandes de logements ont été déposés auprès de l'OPH 09 (voir ci-dessous), alors que seuls 10 appartements ont été proposés à la location.

COMPOSITION FAMILIALE				SITUATION PROFESSIONNELLE			ÂGE			NOMBRE DE DEMANDEURS
Couple sans enfant	Famille avec enfant	Famille monoparentale	Personne seule	Salarié	Chômage	Autres	18-30	30-50	50-80	
11	17	22	65	30	29	55	21	62	32	115

Figure 16 Typologie des demandeurs d'HLM sur Ax-les-Thermes OPH 09

Le parc de logements HLM axéen semble correspondre davantage à l'accueil de familles de par la prédominance de T3, T4 et T5 proposés.

Afin de répondre à l'attractivité résidentielle non satisfaite pour les foyers modestes, il est nécessaire de créer de nouveaux logements à destination d'une part des familles, mais également des personnes seules employées sur le territoire.

¹¹ Office Public de l'Habitat

d. Un bassin d'emploi attractif

En observant les données de l'INSEE (2017), le taux d'activité des 15-64 ans est plus élevé qu'aux niveaux régionaux et nationaux.



Figure 17 Taux d'activité des 15-64 ans en 2017 INSEE

Cet indicateur est confirmé par un taux de chômage également inférieur aux niveaux locaux et nationaux.

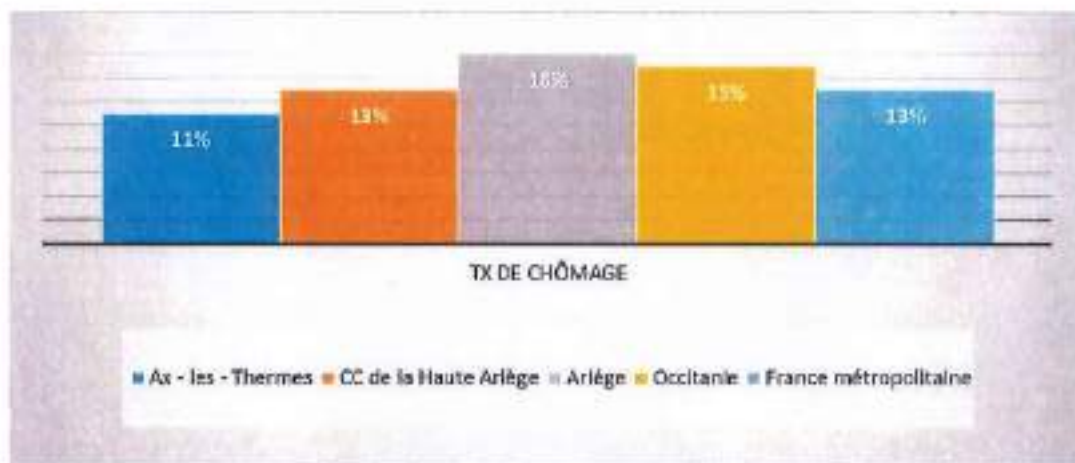


Figure 18 Taux de chômage des 15-64 ans en 2017 INSEE

On compte 1 077 emplois sur Ax-les-Thermes¹² auxquels il convient d'ajouter les emplois saisonniers inhérents à l'activité touristique.


Ainsi, 544 axéens travaillent sur leur commune de résidence.

Quant à l'indicateur de concentration d'emploi, il atteint 198,7 soit non loin de 2 emplois par actif de la commune.

¹² Données INSEE 2019 et 1077 emplois pour 2018

L'emploi sur la CCHA



Envoyé en préfecture le 27/07/2023
 Reçu en préfecture le 27/07/2023
 Publié le 
 ID : 009-21090320-20230724-2023_7_4-CC

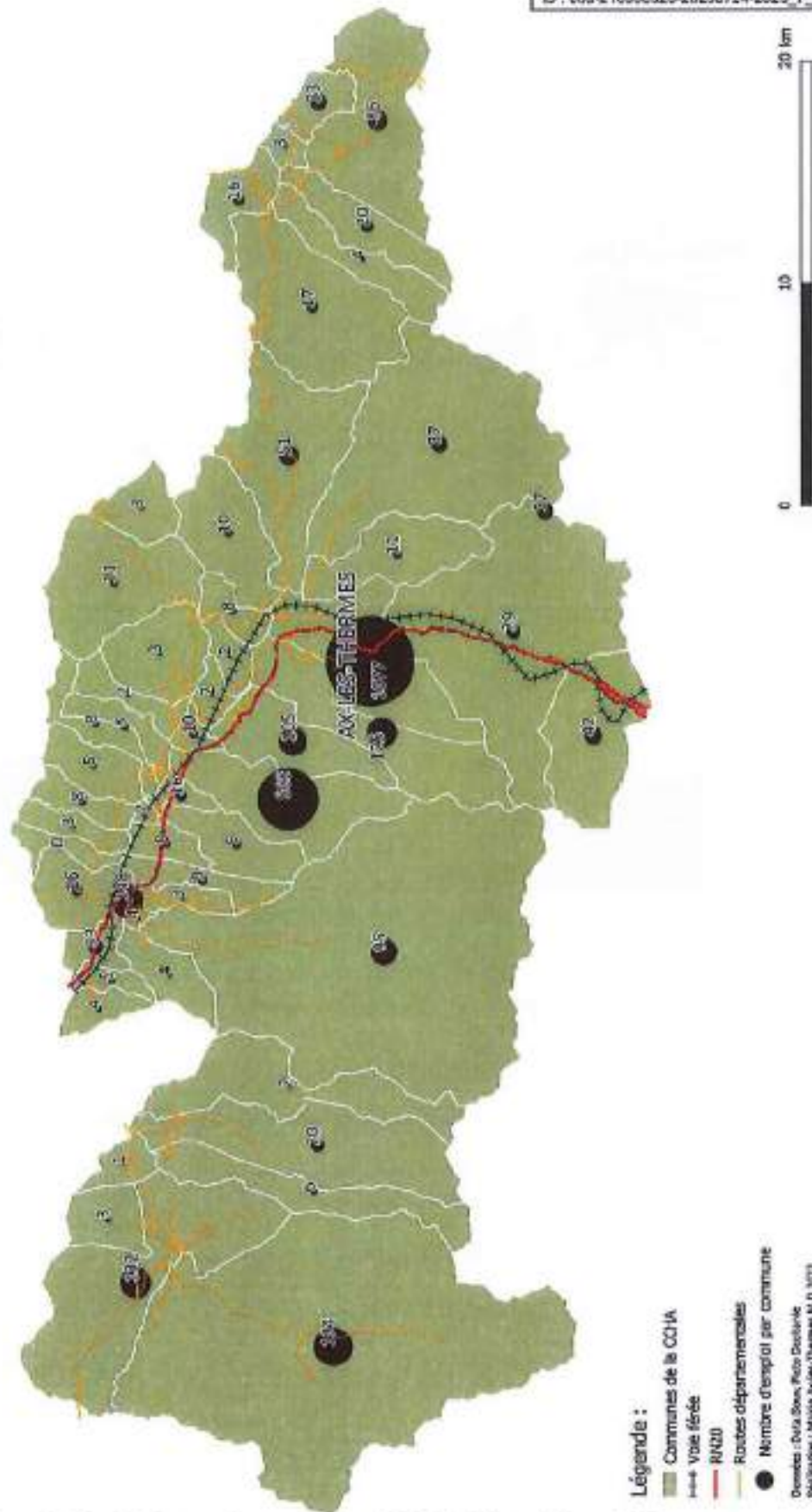
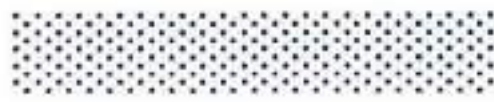


Figure 19 Répartition des emplois par commune de la CC de la Haute-Ariège en 2018



Sur Ax-les-Thermes, 254 unités légales sont recensées, dont majoritairement (41%) dans le secteur du commerce, de la restauration et de l'hébergement.

Cette concentration témoigne du poids du bassin d'emploi axéen, premier vivier d'emplois pour les habitants de la vallée (voir carte ci-avant). En 2e position figure le secteur de l'administration publique, l'enseignement et la santé, qui représentent 27% des salariés à Ax-les-Thermes. La construction est un secteur peu présent à l'instar de l'agriculture qui était autrefois plus présente dans le tissu socio-économique local.

La commune accueille plusieurs employeurs majeurs de la Haute-Ariège, dont la STAX¹³ avec 100 ETP (exploitant des établissements thermaux et le thermoludisme), la SAVASEM¹⁴ avec 75 ETP¹⁵ (exploitant de la station d'Ax 3 Domaines), la commune d'Ax-les-Thermes avec 33 ETP et enfin l'EHPAD d'Ax-les-Thermes.

Comme en témoigne le diagramme ci-après, l'économie locale est résolument tournée vers le tourisme et les services, où les commerces, la restauration et l'hébergement sont les plus représentés.

Ax-les-Thermes bénéficie d'une réelle diversité en matière de commerces et d'artisanat. Boulangerie, boucher, épicerie fine, librairie, fleuriste, primeur, caviste, supérette, salon de coiffure, salon d'esthétique, salon de bien-être... Mais également des commerces en adéquation avec l'activité touristique comme les restaurants, cafés, magasins de sport, etc. Son aire de chalandise comprend la haute vallée de l'Ariège.

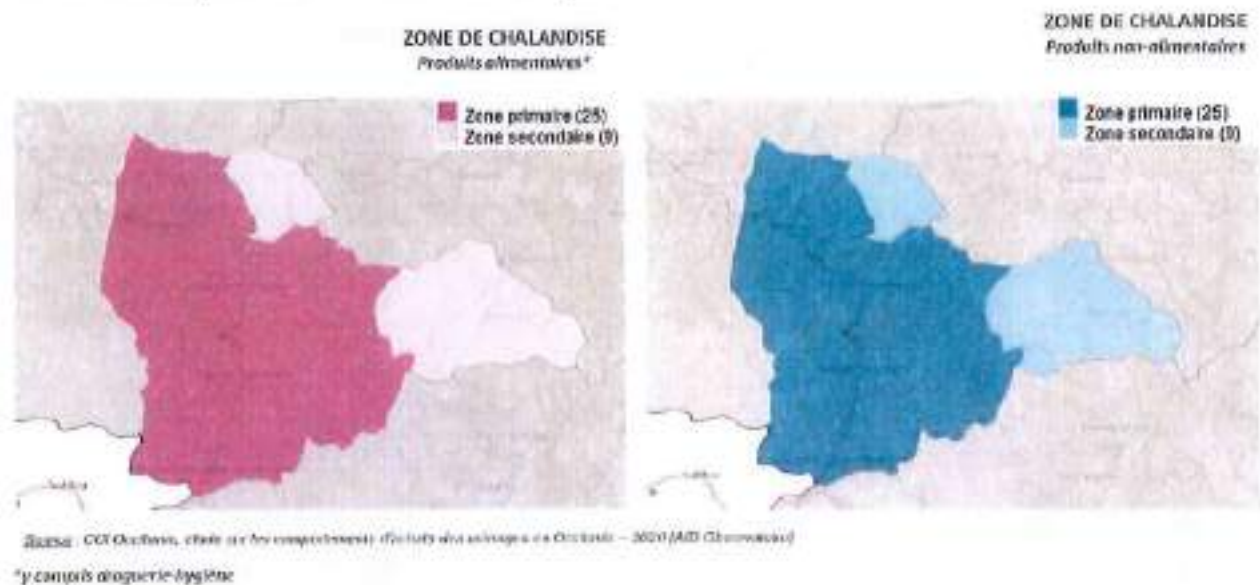


Figure 20 Zone de chalandise du pôle commercial axéen CCI Occitanie

¹³ Société Thermale d'Ax

¹⁴ Ski Alpin en Vallée d'Ax Société d'Économie Mixte

¹⁵ En 2020

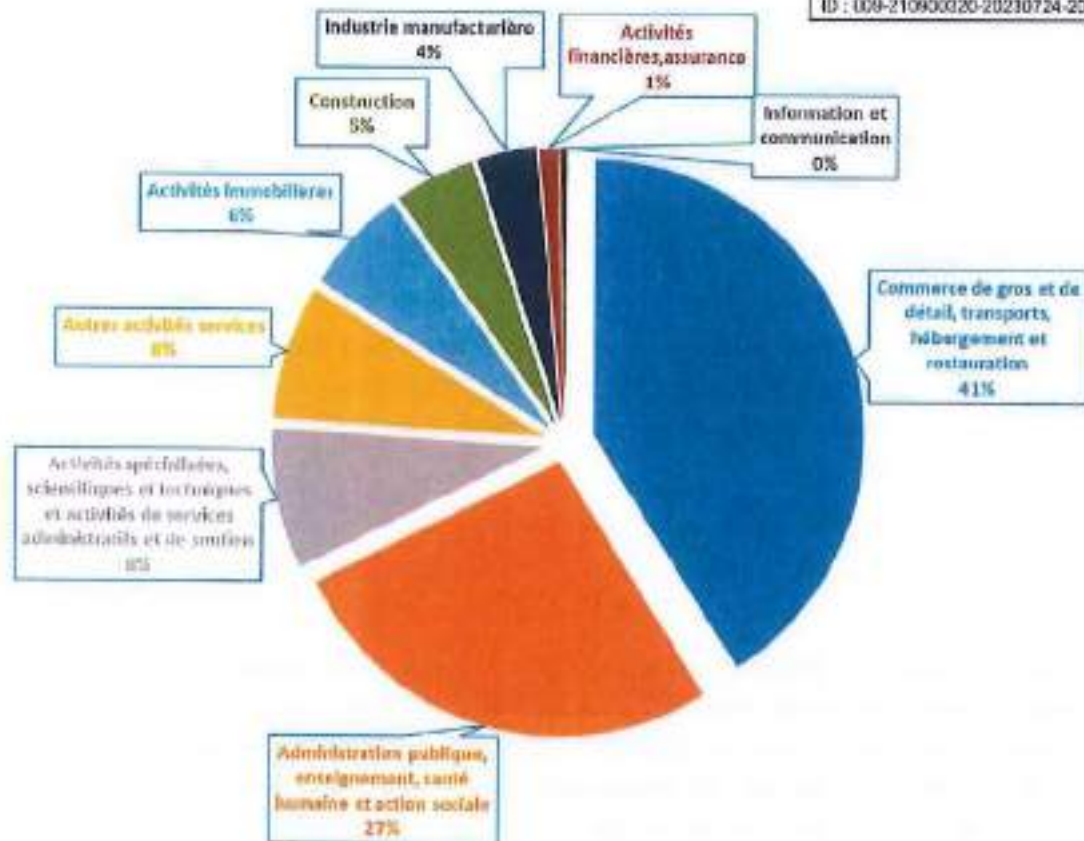


Figure 21 Unités légales par secteur d'activité au 31/12/2020 INSEE

Pour répondre aux pics saisonniers d'activité, les employeurs de la commune font largement appel à la main-d'œuvre saisonnière et aux contrats courts, comme en témoigne le graphique ci-dessous où plus de la moitié des contrats sont des CDD¹⁶ (57%), alors qu'au niveau départemental et national ceux-ci ne représentent qu'un tiers des contrats.

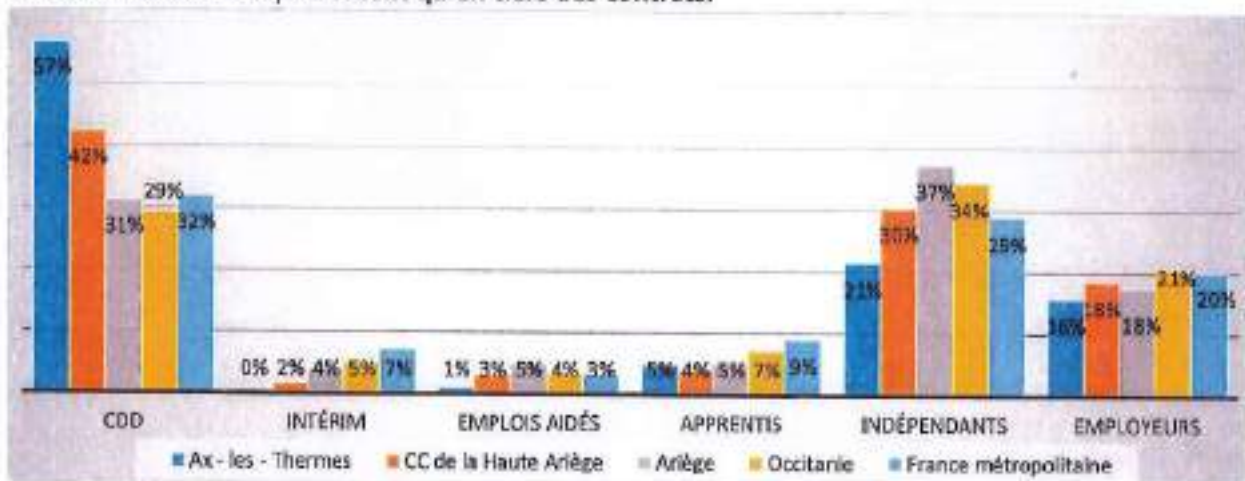


Figure 22 Typologie des types de contrats de travail INSEE 2017

¹⁶ Contrat à Durée Déterminée (hors CDI et fonction publique)

Sur le plan des revenus, la population bénéficiait d'un revenu médian de 20 250 € en 2018, contre 19 820 € pour l'Ariège (voir figure ci-dessous). Le revenu moyen déclaré des foyers fiscaux s'élevait à 21 726 € à Ax-les-Thermes, contre 28 121 € pour la France métropolitaine. De faibles écarts, ces montants étant très proches des moyennes de la Haute-Ariège et du département (voir figure ci-dessous).

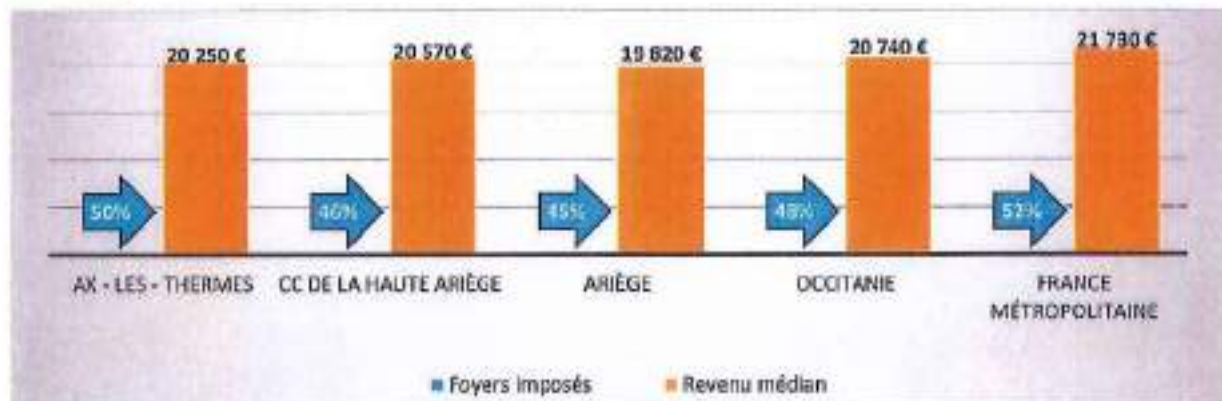


Figure 23 Revenu médian FLoSafi 2018



Figure 24 Revenu moyen des foyers fiscaux axéens DGFIP 2019

e. Un bassin de vie structuré par le relief pyrénéen

La haute vallée de l'Ariège est polarisée par Ax-les-Thermes, qui répond pour partie à nombre de fonctions de la vie quotidienne, en témoigne la cartographie des bassins de vie ci-après.

Ici, on perçoit sans peine une organisation spatiale par bassins de vie structurés par la topographie et s'organisant dans une logique valléenne amont/aval autour d'une centralité connectée par un axe routier de premier ordre.

Le bassin de vie axéen est relié aux territoires limitrophes par la RN20, la D25 et la D613.

ATOUTS	FAIBLESSES
Un regain démographique ces dernières années	Une dynamique démographique fragile
Bassin d'emploi attractif et dynamique	La population vieillit et peine à se renouveler
Un bassin de vie de 25 communes autour de la centralité	Une connexion aux territoires limitrophes contraintes (peu de routes ; accessibilité en période hivernale etc.)
Des emplois nombreux dans de nombreux secteurs d'activités	La taille des ménages décroît accentuant le besoin de logements
Une main-d'œuvre saisonnière soutenant l'activité touristique du territoire	Le nombre de résidences secondaires est en constante augmentation alors que la pression sur les résidences principales s'accroît
Le territoire est attractif, en témoigne la demande de logements à l'année non satisfaite	Le nombre de propriétaires de résidences principales diminue. Les locataires sont toujours plus nombreux
Une réelle diversité de commerces	L'OPH09 ne parvient pas à accéder aux demandes de logement (moins d'une demande sur 10 est satisfaite)
	La pression sur le marché de l'immobilier portée par les transactions de résidences secondaires
	Le départ de familles pour des communes où l'immobilier est plus accessible
	Diminution des effectifs scolaires
OPPORTUNITÉS	MENACES
Créer des logements pour accueillir des familles et personnes seules employées sur la commune	Les difficultés de logement pouvant accentuer la pénurie de main-d'œuvre
Renforcer l'attractivité commerciale de la commune	Fermeture de classes sur l'école et le collège
Poursuivre une politique d'accueil volontariste des saisonniers sur le territoire	Le marché immobilier essentiellement porté par les investisseurs au détriment des habitants moins aisés

IV. Ax-les-Thermes station touristique classée

La commune est classée station de tourisme par décret ministériel en 2013. Le tourisme, élément moteur de l'économie locale, est sensiblement moins marqué par la saisonnalité que nombre de communes touristiques. En effet, Ax-les-Thermes bénéficie d'une saison touristique hivernale dépendante du domaine skiable d'Ax 3 Domaines, mais également d'une saison estivale faisant la part belle aux activités de nature en lien avec le cadre montagnard. Tout au long de l'année, le thermalisme participe de l'attractivité 4 saisons de la commune. Afin de recevoir la population touristique, environ 13 000 lits touristiques sont répartis entre le centre-bourg et la station de Bonascre¹⁷.

La liaison SNCF est au cœur de la stratégie d'accueil, elle assure 6 dessertes quotidiennes. La destination bénéficie d'une large offre d'équipements avec le casino, un cinéma et une salle des congrès pour le tourisme d'affaires.

a. Aux origines de l'attractivité touristique, le thermalisme

Au fondement de l'attractivité et de l'identité de la commune, l'activité thermique. Au crépuscule du XIX^e siècle, avec le concours de l'arrivée du chemin de fer, ce pan de l'économie locale a participé de la mise en tourisme du territoire et de la création d'une destination touristique à part entière.

Le thermalisme permet de garantir une activité touristique sur la majeure partie de l'année. En 2017, dans la période précédant la pandémie, la destination se classe alors au 25^e rang sur 105 des stations thermales françaises.

La Région Occitanie se place comme cheffe de file de cette industrie, elle occupe la première place des régions françaises thermales avec 188 000 curistes accueillis en 2017. Pour l'année 2017, environ 6 500 curistes ont effectué une cure sur un



Figure 26 Les Thermes du Telch

¹⁷ 5029 lits touristiques composent l'offre d'hébergement à la station de Bonascre en 2020.



établissement axéen¹⁸.

La fréquentation se concentre ainsi entre mai et octobre où 90% des cures sont effectuées. Cette clientèle dont l'économie locale est dépendante dépense en moyenne 1 500 € en 21 jours¹⁹.

Au début du XXI^e siècle, un centre thermoludique voit le jour. Sa mise en service renforce l'offre touristique accessible à l'année. Depuis l'ouverture, l'établissement affiche une fréquentation croissante²⁰ (136 211 entrées en 2019).



Figure 27 Les Bains du Coulaubret Baschenis Alain

La volonté locale d'installer la commune comme une destination incontournable à l'échelle du massif pyrénéen se traduit en projets et autres aménagements à destination de la population touristique.

b. La station d'Ax 3 Domaines, moteur du tourisme hivernal

Véritable pierre angulaire de cette stratégie de station village adossée à une station d'altitude, la construction de la télécabine²¹ entre le village et le front de neige à Bonascre a permis de faciliter les mobilités en réalisant un véritable ascenseur valléen pour acheminer skieurs, vététistes, randonneurs, travailleurs et autres touristes au plateau de Bonascre. Cet équipement est en service aussi bien en période hivernale qu'estivale pour répondre à la fréquentation touristique.



Figure 28 Télécabine du Baour entre le village et la station SAVASEM

Ax 3 Domaines est le troisième plus grand domaine skiable des Pyrénées

¹⁸ Au sein des établissements des Thermes du Teich ou du Modèle

¹⁹ Correspond aux 3 semaines de cures traditionnelles. La somme comprend également les cures, les frais médicaux et l'hébergement

²⁰ Bien qu'ayant été durement frappés par les restrictions d'ouverture au public pendant la pandémie

²¹ De type TCD (Télécabine à Pincés Débrayables) de 14 places par cabines, inaugurée en 2002. Débit théorique de 1 500 personnes/h

Françaises et premier d'Ariège. Le début de l'exploitation remonte à 1955. Ainsi, 80 km de pistes se répartissent entre les domaines de Bonascre, du Saquet et des Campels.



Figure 29 Plan des pistes de ski du domaine d'AX 3 Domaines SAVASEM

En termes de fréquentation, elle se place pour la saison 2021-2022²² au 6^e rang des stations des Pyrénées françaises, avec 376 125 journées de ski commercialisées (voir figure ci-dessous).

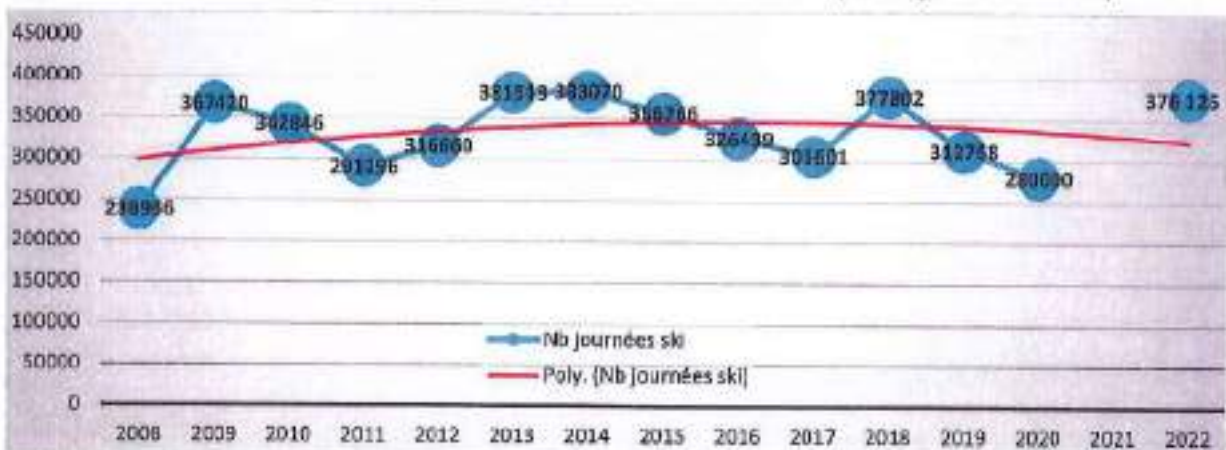


Figure 30 Évolution du nombre de journées ski commercialisées entre 2008 et 2022

²² Saison de reprise du ski après une saison « blanche » en 2020-2021, en raison de la pandémie

En hiver, une offre de transport associant le forfait des remontées mécaniques intitulé « Skirail » permet de se rendre aux sports d'hiver, au départ de Toulouse à un tarif très avantageux. Cette formule séduit toujours plus d'adeptes.

L'exploitation de la station a été déléguée à la SAVASEM²³ dans le cadre d'une concession de 20 ans courant jusqu'en 2035.

Véritable pilier de l'attractivité touristique, la station emploie jusqu'à 170 personnes en saison hivernale à grand renfort de saisonniers. Une dizaine de saisonniers complètent le dispositif en soutien des permanents l'été, pour des tâches de maintenance d'exploitation. Il est estimé que la station génère 401 emplois, dont 60% indirects. On dénombre également 80 moniteurs de ski affiliés à l'ESF²⁴ ou à l'ESI²⁵.

Les collectivités locales et la CCHA détiennent une large majorité de la SEM²⁶ (voir figure ci-dessous), cela témoigne de l'importance stratégique de la station dans le paysage économique valléen. Le poids économique de la station est estimé à 29 M€ HT, soit 23,7 M€²⁷ de retombées économiques sur le territoire.

La station, dispose d'un parc de remontées mécaniques aujourd'hui vieillissant. Ainsi, plusieurs phases d'investissements sont prévues, dont le remplacement du télésiège du Rebenty pour une enveloppe de 13 M€.

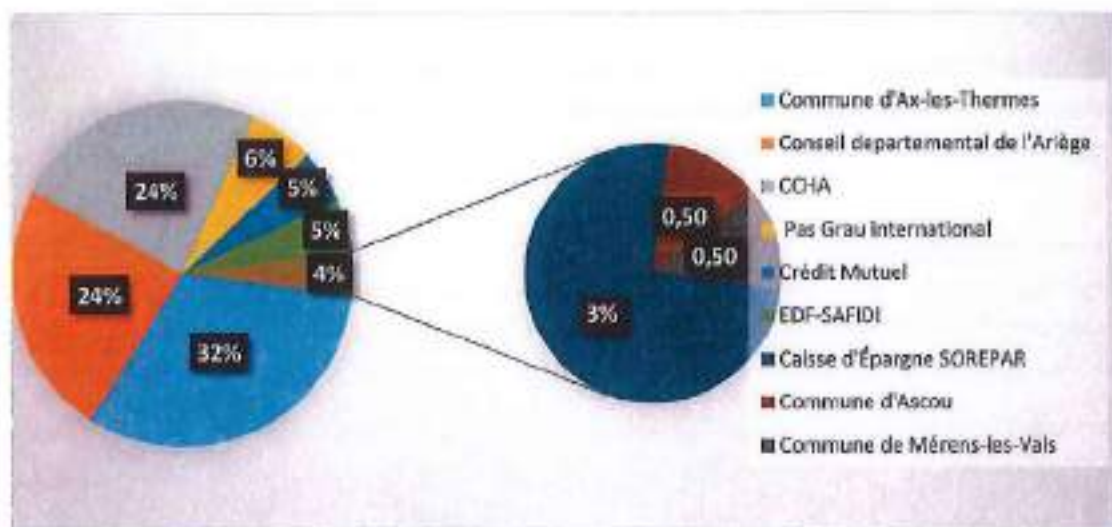


Figure 31 Structuration de la SAVASEM

²³ Skil Alpin Vallées d'AX Société Economie Mixte

²⁴ École de Ski Français

²⁵ École de Ski Internationale

²⁶ Société d'Économie Mixte

²⁷ Sources données économiques fournies par la SAVASEM, 2016

c. Les passoires énergétiques : menace sur l'industrie touristique

Malheureusement, hormis les affres du réchauffement climatique sur le territoire et ses répercussions sur l'économie touristique²⁸, une autre menace se faisant de plus en plus insistante plane sur l'industrie touristique en vallée d'Ax. En effet, le parc de logements de la commune et plus spécifiquement de la station de Bonascre abrite nombre de passoires énergétiques²⁹. Une étude récente³⁰ pointe du doigt le parc immobilier d'Ax 3 Domaines, qui figurait à la 31e place du classement des stations avec le plus important taux de passoires thermiques (51 %) du parc.

En analysant plus finement les DPE³¹ réalisés depuis 2021 sur la station dans le cadre de transactions immobilières et autres travaux, le constat est encore plus alarmant (voir tableau ci-dessous).

Classe DPE	G	F	E	D	C	Totaux
	7	6	5	4	3	
NB Logement	27	22	18	14	1	82
Part du parc	32,9	26,8	22,0	17,1	1,2	100
	DPE moyen :					5,7
	DPE moyen voisin de F					

Figure 32 Analyse des DPE réalisés sur la station de Bonascre entre 2021 et 2022

À compter du 1^{er} janvier 2025, les logements classés G seront concernés par l'interdiction de location longue durée.

La loi Climat et Résilience³² Interdit la location de longue durée de logements classés G avec un DPE indiquant une consommation supérieure à 450 kWh par m². Puis à partir du 1er janvier 2028, les logements classés F seront sortis du parc locatif puis ceux classés E, à partir du 1er janvier 2034.

Hormis les logements loués à l'année considérés comme des passoires énergétiques, qui risquent de sortir du marché accentuant de fait, le déficit de logements pour les résidents. Le gouvernement³³ laisse entendre que cette loi pourrait être étendue aux meublés de tourisme. Si d'aventure, une telle loi devait être promulguée, le parc d'hébergements touristiques et

²⁸ Le nombre de jours d'exploitation du domaine skiable va décroître progressivement. L'élévation des températures, les redoux importants et le déficit de précipitations neigeuses vont participer du rehaussement progressif de la limite d'enneigement au fil des saisons

²⁹ Diagnostic de Performance Énergétique classé F ou G

³⁰ Étude du cabinet Heero « Le classement énergétique des stations de ski françaises : Une avalanche de passoires énergétiques sous la menace de l'interdiction de louer ! », de novembre 2022

³¹ Source ADEME

³² LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

³³ Olivier Klein ministre délégué au Logement a annoncé que le Gouvernement travaillait sur cette question et se donnerait les moyens de trouver les solutions adaptées. Le 25 octobre 2022 sur l'antenne de BFM Business



notamment sur la station de Bonascre serait considérablement amputé, avec des conséquences catastrophiques sur l'économie de la commune.

Il conviendra de rester attentif aux évolutions législatives et de poursuivre une politique d'accompagnement à la rénovation énergétique des résidences touristiques, avec l'expertise d'Atout France.



ATOUTS	FAIBLESSES
Le tourisme moteur de l'économie axéenne	La saison hivernale de plus en plus dépendante des conditions météorologiques
Un tourisme 4 saisons (thermalisme, sports d'hiver, activités de nature en période estivale)	
Un parc important parc de lits touristiques (13 000 lits)	Un parc de logements touristiques vieillissants et énergivores aux performances énergétiques dépassées (DPE cat E, F, G)
Une desserte ferroviaire unique à l'échelle du massif pyrénéen	Des logements au confort dégradé en période estivale du fait du réchauffement climatique et de la fréquence de épisodes caniculaires
Un domaine skiable de premier ordre (3 ^e des Pyrénées françaises)	Un parc de remontées mécaniques vieillissant dont l'entretien limite les investissements dans de nouvelles remontées
L'activité thermoludique en croissance	
Des infrastructures thermales pouvant absorber une augmentation de la fréquentation	
OPPORTUNITÉS	MENACES
Une économie touristique vectrice d'attractivité pour la commune	Les difficultés de logements pour les travailleurs et saisonniers pourraient à terme dégrader ce pan de l'économie axéenne
Un secteur touristique grand pourvoyeur de main-d'œuvre	La loi Climat et Résilience pourrait évoluer pour interdire la location de meublés de tourisme aux DPE les plus mauvais
	Le parc de meublés de tourisme vieillissant en sursis
	Modèle touristique encore trop dépendant du tourisme hivernal (notamment sur la station de Bonascre)

V. Un territoire aux enjeux patrimoniaux majeurs

a. Une diversité architecturale issue Moyen-Âge à préserver

Le patrimoine bâti local propose une grande diversité architecturale. Cette dernière est le témoignage d'une histoire urbaine prenant ses racines à la fin du haut Moyen-Âge.

Élément structurant qui conditionnera l'extension urbaine de la cité, l'édification au XIII^e siècle de remparts flanqués de tours. Ils assureront la défense de cette place forte, idéalement située à la confluence de plusieurs vallées pendant des siècles.

Intra-muros, les rues sont étroites et tortueuses, les habitations y sont regroupées en îlots. Ce plan caractéristique de la ville fortifiée du Moyen-Âge s'apprécie aujourd'hui encore dans la trame

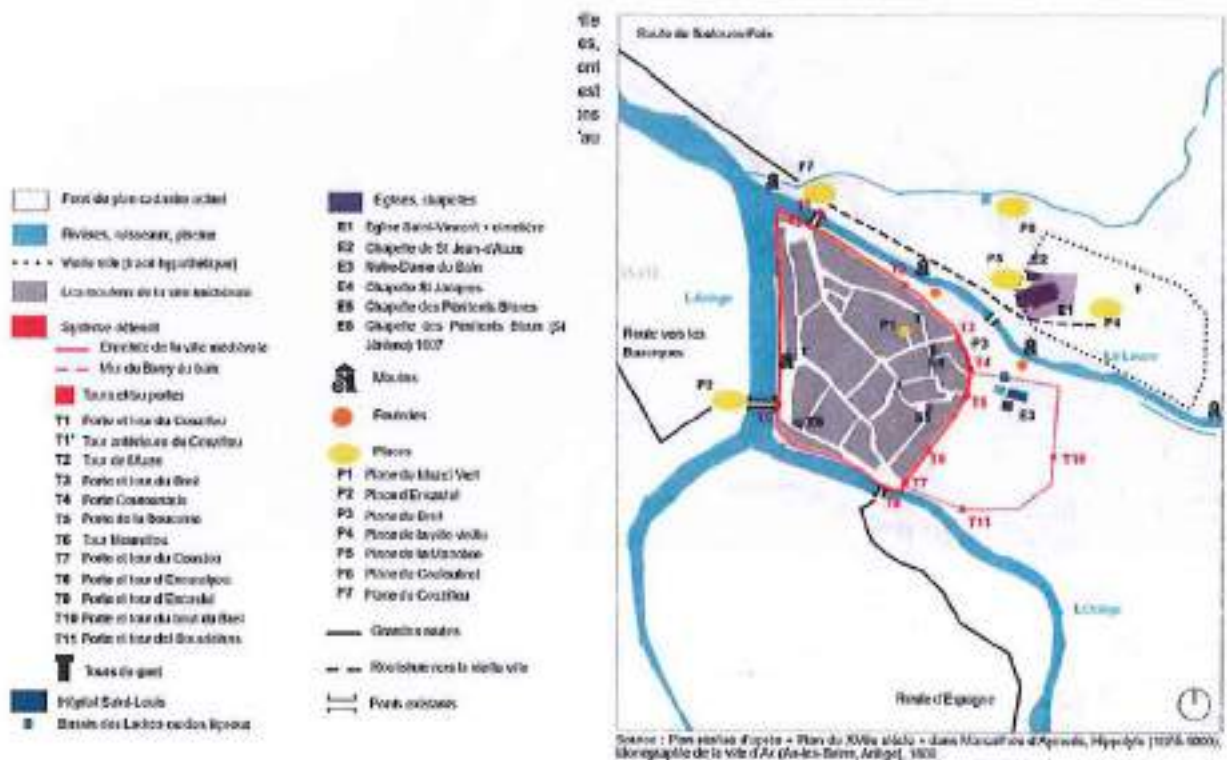


Figure 33 Armature urbaine axéenne à l'Époque Moderne AARP architecte du patrimoine

urbaine du centre historique de la commune.

L'enveloppe urbaine, relativement figée au Moyen-Âge et à l'Époque Moderne voit au XVIII^e siècle une nouvelle phase d'extension hors des murs. Quelques hôtels et autres bains sont édifiés dans les nouveaux faubourgs. Les murs devenus contraignants et désuets face aux progrès de l'artillerie tombent alors.

b. Le thermalisme, le renouveau urbain du XIX^e siècle

L'Époque Contemporaine est caractérisée par la construction de la ville thermale. Les thermes du Couloubret, du Teich et du Breilh se développent, le casino est construit à l'aube du XX^e siècle, des places et parcs arborés sont créés et l'hôtellerie poursuit sa croissance.

On retrouve encore aujourd'hui nombre de ces édifices qui participent de l'ambiance de ville thermale de la Belle Époque. L'arrivée du chemin de fer en 1888 contribue à l'essor économique du territoire. Accompagnant ce développement rapide, nombreux sont les maisons et immeubles mitoyens sortant de terre dans les faubourgs. Cette époque faste voit s'élever aux abords de la ville de grandes villas.



Figure 34 Château de Villemur AIRAC Occitanie

Au tournant des années 1920, la ville s'étend et des lotissements agrémentés de jardins et bénéficiant du confort moderne apparaissent. C'est ainsi, que les fameux quartiers d'En Castel et le lotissement du Parc d'Espagne voient le jour.

Dans la décennie d'après-guerre, l'opportunité que représente le développement des sports d'hiver séduit la municipalité, qui voit là un nouvel axe de développement pour la commune. S'en suivent une croissance et une diversification rapide dans les décennies suivantes de l'offre d'hébergements, où l'on voit fleurir nombre d'hôtels, chalets et autres résidences secondaires. Ce regain d'attractivité est responsable d'un étalement urbain et d'un mitage exacerbé.

Au regard de la longue histoire de la ville et des différentes phases d'urbanisation ancrées dans des époques distinctes, on comprend aisément qu'une multitude d'architectures et de morphologies de bâtis se côtoient. Cette diversité urbanistique confère une identité et un charme tout particuliers à la commune, qu'il convient de préserver des affres du temps et des désidératas d'individus peu sensibilisés à la chose.

Ainsi, malgré un intérêt patrimonial hétérogène eu égard du bâti des différents quartiers, des mesures de protection de ce patrimoine sont mises en place.



Inscrit au titre des monuments historiques³⁴, le Bassin des Ladres erige au Moyen-Age est à l'origine d'un périmètre de protection englobant le cœur historique du bourg.



Figure 35 Le bassin des Ladres

Plus récemment, la municipalité a décidé de se doter d'outils d'urbanisme supplémentaires afin de préserver et de valoriser son centre historique. À cette fin, un classement en SPR³⁵ a été prononcé³⁶. Cette démarche se poursuit actuellement par l'élaboration d'un PVAP³⁷.

³⁴ Par arrêté du 11 juillet 1979

³⁵ Site Patrimonial Remarquable

³⁶ Délimité par arrêté ministériel du 8 février 2021

³⁷ Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, il s'agit d'une servitude d'urbanisme



ATOUTS	FAIBLESSES
Un riche patrimoine bâti à préserver	La conservation du bâti patrimonial difficile vis-à-vis des attentes des propriétaires
Un centre-bourg conservant des vestiges du Moyen-Âge, de l'Époque Moderne et Contemporaine	
Une réelle volonté politique de conservation de ce patrimoine (SPR et PVAP)	Un classement pouvant contraindre les propriétaires à rénover leurs biens
OPPORTUNITÉS	MENACES
Un riche patrimoine à mettre en valeur	Un bâti patrimonial en centre urbain qui risque de continuer à se dégrader faute de moyens
Des mesures de protection permettant de protéger et de valoriser le patrimoine bâti et participant de l'attractivité touristique de la commune	Une mise sous cloche contraignant les travaux de rénovation
Le traitement des espaces publics le long de la RN20 permettra d'améliorer les accès et le cadre du centre historique	

VI. Des ressources renouvelables valorisées, d'autres sous-exploitées

La commune est vaste et peu densément peuplée (42,6 habitants par km²). La topographie a historiquement contraint l'implantation humaine en fond de vallée ou sur les espaces peu pentus en soulane³⁸.

Ces caractéristiques conjuguées à la disponibilité très limitée de terres arables ont néanmoins permis l'émergence de l'agropastoralisme grâce à la ressource fourragère présente dans les estives³⁹ d'altitude.

La ressource bois et notamment le bois d'œuvre est également exploitée sur la commune. Ces dernières années, l'exploitation de cette ressource renouvelable se poursuit sur les hauteurs du hameau de Petches. La large disponibilité de la ressource au sein des forêts communales et domaniales constitue un vrai atout pour le territoire et la filière bois. Seule ombre au tableau, le relief escarpé rend difficile et coûteux le débardage des versants. Suite au déclin de l'agropastoralisme au XX^e siècle et comme en témoignent les clichés ci-dessous, les milieux se ferment de par la reconquête de la forêt sur les estives. Ce phénomène est amené à s'amplifier avec le réchauffement climatique et l'élévation des étages montagnards⁴⁰.

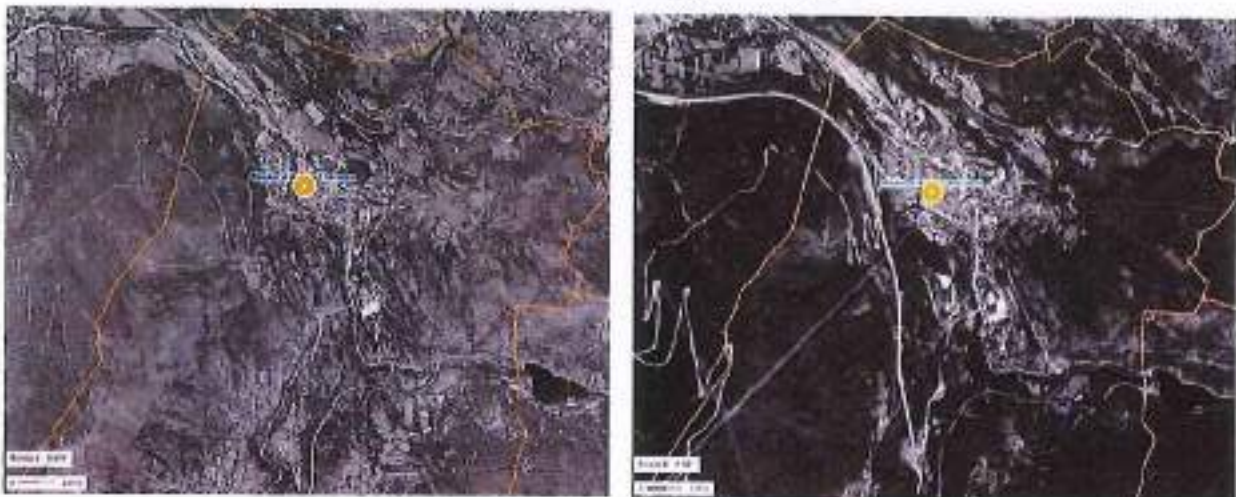


Figure 36 Analyse diachronique trajectoire paysagère 1955 et 2019 IGN

Comme mentionné précédemment, la cité axéenne est profondément marquée par le thermalisme. L'eau thermique sulfurée sodique (recommandée pour les voies respiratoires et la rhumatologie), en est la principale ressource. Sa singularité à l'échelle du massif pyrénéen vient de sa faible minéralisation et plus particulièrement de sa très haute température jusqu'à 78°C.

³⁸ Soulane ou Adret sur le massif alpin. Caractérise le versant orienté au soleil

³⁹ Estives est un synonyme pyrénéen de pâturages

⁴⁰ Le couvert végétal dominant d'un étage montagnard donne a tendance à s'élever en altitude suite à l'élévation des températures et la diminution de la tenue au sol du manteau neigeux

La ressource est captée par plusieurs forages de grande profondeur. Le forage FP1 (76°C, 167,5 m, débit 60 m³/h), le F7 bis (68°C, 80,5 m, débit 35 m³/h). Le premier permet d'assurer les besoins énergétiques et l'eau thermale des Thermes du Teich et du Modèle. Le forage F7bis et le reliquat des eaux non utilisées du FP1 et F7 bis alimentent le centre thermoludique du Couloubret, l'hôpital Saint-Louis, le château de Villemur, le casino, la chapelle Saint-Jérôme et les différents



Figure 37 Le Bassin de l'Aréenne et la chapelle Saint-Jérôme

bassins et fontaines de la ville.

Malgré tout, la ressource n'est pas pleinement exploitée et optimisée. Ce qui laisse aujourd'hui toute la latitude nécessaire aux décideurs locaux pour réemployer les calories inutilisées. Un projet ambitieux de réseau de chaleur est ainsi à l'étude. L'eau thermale pourrait être restituée aux cours d'eau à une température inférieure, limitant de fait la pollution thermique des milieux.



Figure 38 Fontaine thermale des neiges

La production hydroélectrique fait partie de l'histoire contemporaine des vallées pyrénéennes. Elle a accompagné dans la première moitié du XX^e siècle, l'industrialisation des vallées et ainsi permis de ralentir l'exode rural touchant ces dernières. La Haute-Ariège a également vu son potentiel hydroélectrique mis au service du progrès. Sur la commune, la centrale hydroélectrique de moyenne chute du Teich d'une puissance de 4,9MW produit 30,5 GWh par an. Mise en service en



Figure 39 Centrale hydroélectrique du Teich

1941, elle complète le réseau hydroélectrique complexe de la vallée.

La centrale fournit une énergie renouvelable sur l'ensemble de l'année, en fonction de la disponibilité de la ressource et permet également d'accompagner les pics de consommation du réseau national.

De par le positionnement du centre-bourg au niveau du thalweg de la vallée et l'encaissement de la commune (hors station de Bonascre), la production d'énergie solaire est plus pertinente dans les zones où la vallée est la plus large ou en soulane. Ces zones étant moins touchées par l'ombre portée des montagnes encerclant Ax-les-Thermes.

La commune dispose de plusieurs sites de production photovoltaïque, comme la gare de la télécabine ou bien sur l'école de la commune.

Le relief marqué de la commune, aux caractéristiques géologiques singulières, sa diversité de versants, d'étages montagnards supports de multiples milieux participent de sa grande richesse. Richesse, aussi bien en termes de ressources que de paysages. Ce patrimoine jouit d'un fragile équilibre, entre préservation et exploitation modérée qu'il convient de maintenir afin d'en pérenniser l'accès et le bon fonctionnement.

ATOUTS	FAIBLESSES
Des ressources naturelles nombreuses et disponibles en quantité	Une gestion fine de la ressource permet sa pérennité dans le temps
Une ressource bois qui s'accroît	Les surfaces boisées croissent au détriment des estives entraînant la fermeture des milieux en altitude
L'eau thermale et ses calories à disposition de l'activité thermale et thermoludique	La ressource d'eau thermale pourrait être convoitée par d'autres déstabilisant le fragile équilibre et la qualité des eaux
Des rejets d'eau thermale à valoriser	Le synoptique de l'eau thermale est complexe rendant la valorisation des rejets complexe à appréhender
La ressource en eau permet d'une part le soutien d'étiage, mais également la production d'énergie décarbonée sur le territoire	
L'altitude et la faible nébulosité aidant, le potentiel photovoltaïque est à développer...	... néanmoins, le potentiel productif dépend largement de la localisation du site d'implantation
OPPORTUNITÉS	MENACES
Le renchérissement des matières premières comme le bois constitue une opportunité pour l'exploitation des forêts moins accessibles d'ordinaire. Vers un développement de la filière ?	La fermeture des milieux modifie profondément l'écrin paysager de la commune
La création d'un réseau de chaleur réemployant les calories des rejets permettrait de réduire sensiblement la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire tout en limitant la pollution thermique des cours d'eau	Les estives toujours moins nombreuses limitent l'agropastoralisme, activité séculaire en vallée d'Ax qui limite la fermeture des milieux
	La protection du patrimoine bâti axéen pourrait limiter les projets de production photovoltaïque
	Considérant l'impact du réchauffement climatique et la fréquence de périodes de sécheresse, la ressource en eau risque de venir à manquer pour nombre d'usages

VII. Un pôle de services et d'équipements du quotidien à préserver

Le relatif éloignement du territoire vis-à-vis de la préfecture Foix et des différents centres urbains départementaux impose une certaine adaptation, tout comme la nécessité de proposer des services aux habitants et à la population touristique.

En effet, le territoire bien que localisé le long de l'axe RN20 reliant l'A66 et Toulouse à l'Andorre reste malgré tout mal desservi (voir figure ci-dessous). Les dessertes par les transports en commun et l'accessibilité constituent un enjeu de premier ordre pour la commune. Nonobstant la présence de la liaison ferroviaire, il n'existe pas d'alternative, dans l'offre de transports en commun reliant ne serait-ce que Tarascon-sur-Ariège ou bien Foix, Pamiers, etc. L'absence de liaison avec ces centralités multifonctionnelles de premier ordre impose de proposer des services diversifiés à la population et aux visiteurs.

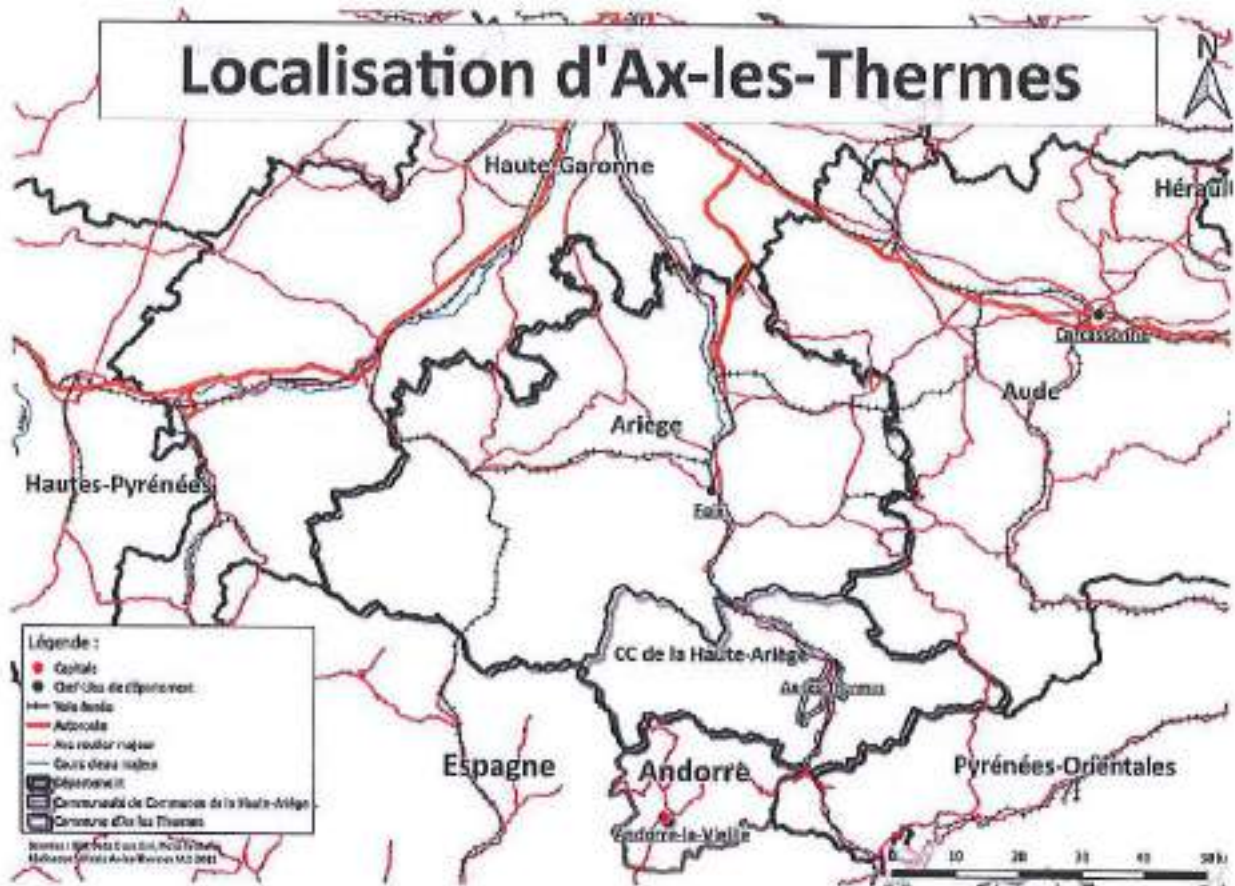


Figure 40 Principaux axes routiers et ferroviaires ariégeois

a. Les services d'accueil et scolaires

Le territoire dispose d'une crèche-halte-garderie d'une capacité de 20 enfants et une seconde sur la station à Bonascre pour la période hivernale. Elle peut recevoir 30 enfants. On retrouve également une crèche familiale, pour l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles.

Il existe des ALAE et ALSH pour l'accueil et la restauration des enfants, lors de la pause scolaire méridienne et hors temps scolaire.

Le dispositif éducatif repose sur une école maternelle, une école primaire et un collège disposant de son internat et d'une section sportive⁴¹. Néanmoins, ces écoles sont menacées par la baisse des effectifs scolaires. À titre d'exemple, pour la rentrée 2023 les prévisions pour l'école primaire sont de 55 élèves répartis sur les 5 niveaux, contre 85 élèves à la rentrée 2020, soit une baisse de près d'un tiers des effectifs de l'école. Au-delà de la perte d'un poste d'enseignant, c'est également le collège qui pourrait être menacé alors qu'il offre des conditions d'apprentissage privilégiées avec son internat et son pôle d'excellence. Cette érosion rapide des effectifs fait craindre un départ des familles du territoire ou alors reflète les difficultés de ces dernières à s'installer sur la commune.

b. Des services publics diversifiés

Plusieurs réalisations récentes participent du renforcement du rôle de centralité d'Ax à l'échelle valléenne.

En 2017, une Maison de Service Au Public voit le jour dans les locaux de la Poste. Depuis lors, elle a été labellisée Maison France Services. À compter de 2023, la MSAP propose aux particuliers, deux fois par semaine des permanences du Trésor Public.

Concernant le volet santé, la commune accueille depuis 2015 une maison de santé pluridisciplinaire, afin de renforcer l'offre de soins et les synergies entre praticiens de santé.

Le site accueille un médecin général et thermal, deux dentistes, quatre infirmières, quatre kinésithérapeutes, un podologue, une orthophoniste, une diététicienne, une nutritionniste et une psychologue pour enfants et adolescents.

Le centre hospitalier Saint-Louis dont les origines remontent au Moyen-Âge⁴² comporte 50 lits⁴³. Son avenir doit être pérennisé, afin de maintenir cette offre unique en Haute-Ariège.

Quant à l'accueil des aînés dépendants, celui-ci est proposé à l'EHPAD du Clos des Bains⁴⁴.

c. Une offre complète d'équipements sportifs

Nombreux ont été les investissements dans l'offre d'équipements sportifs sur la commune.

On retrouve ainsi, un boulodrome, un city stade, un skate park, de courts couverts et extérieurs de tennis, un gymnase, une piscine ouverte l'été, un parcours santé⁴⁵, une voie à mobilités actives⁴⁶,

⁴¹ Section sportive ski nordique, ski alpin et snowboard

⁴² Le roi Saint-Louis (1214-1270) ordonna sa construction en 1260

⁴³ Comprend 50 lits de « Soins de Suite et de Réadaptation »

⁴⁴ Comprend 62 lits

⁴⁵ Le Jardin du Curiste en bordure de l'Orège

⁴⁶ Nommé la « Camina », d'une longueur de 34,5 km, la Voie à Mobilité active (VMA) relie Sinsat aux Forges d'Orlu. L'inauguration est attendue au printemps 2023



un mini-golf, un mur d'escalade indoor, des falaises d'escalade, un parcours d'orientation, un chemin de randonnée botanique, une tyrolienne pour enfants et une patinoire éphémère.

Pilier de l'attraction touristique locale, l'offre d'activités et autres équipements est amenée à encore se diversifier dans les prochaines années, afin de répondre aux attentes du touriste sportif contemporain.



ATOUTS	FAIBLESSES
Un pôle de services et d'équipements du quotidien inédit en Haute-Ariège	L'éloignement des centres urbains multifonctionnels
Des services pour accueillir les travailleurs saisonniers (crèche à Bonascre)	
Un complexe scolaire disposant d'un collège doté d'un pôle d'excellence (section sportive)	La baisse des effectifs scolaires
Une maison de santé pluridisciplinaire pour les habitants de la Haute-Ariège	
Un Hôpital comprenant un EHPAD	Une population sur la commune vieillissante
Une offre diversifiée d'équipements sportifs	
OPPORTUNITÉS	MENACES
Veiller à garantir la pérennité de l'offre de services du quotidien	Le départ de services publics comme la trésorerie
Des investissements sont prévus pour accueillir des familles et répondre aux besoins de nos aînés	Le spectre de la fermeture de classes plane sur les écoles
Un plan d'investissements pour diversifier l'offre d'équipements ludiques et sportifs	La fermeture de classes pourrait accélérer le départ de familles du territoire
	Une activité hospitalière à préserver en Haute-Ariège
	L'offre d'accueil de personnes âgées dépendantes est à développer pour répondre au vieillissement de la population

VIII. Le très haut débit nouvel enjeu des territoires ruraux

Élément de plus en plus déterminant dans les critères d'attractivité d'un territoire, les conditions d'accès à un réseau fibré performant, ce aussi bien pour les particuliers que les entreprises. De nos jours, les usages du numérique ont évolué et nécessitent toujours plus d'échanges de données, une bande passante élargie et stable. Pour ce qui est des loisirs, l'avènement au début de la décennie passée, puis la montée en puissance des plateformes de streaming ont entraîné une hausse exponentielle de la consommation de données et des besoins des foyers français. Autre élément de plus en plus prégnant dans le monde du travail, qui s'est accentué au cours de la pandémie, la généralisation du télétravail pour le secteur tertiaire.

Les entreprises partagent ce besoin de rester connectées et d'être équipées avec le très haut débit. Ce critère d'éligibilité aux réseaux fibrés peut être déterminant et discriminant, pour le choix d'implantation d'entreprises ou de familles sur la commune.

On peut également penser au domaine de la santé, où la visioconférence via le Très-Haut débit permet aux praticiens de proposer des téléconsultations. Ce service pourrait être proposé aux personnes isolées ne pouvant se déplacer, pour garantir la poursuite de leur suivi médical.

Néanmoins, ce frein en termes d'attractivité est en passe de se résorber. En effet, avec les concours d'Ariège Très Haut-Débit⁴⁷, le Département de l'Ariège est peu à peu fibré. La fibre devrait être commercialisée courant 2024 pour les habitants et professionnels de la vallée d'Ax.

Les réseaux mobiles ne sont pas en reste. La commune est bien desservie par l'ensemble des opérateurs, avec un débit très haut débit en 4G dépassant les 100Mb/s en centre-bourg. L'arrivée prochaine de la 5G promet d'augmenter sensiblement les débits⁴⁸ et de diversifier les usages.

Cette opportunité pourrait participer à renforcer l'attractivité touristique et résidentielle de la commune.

⁴⁷ Porté par le Département de l'Ariège

⁴⁸ Notamment en période d'affluence touristique où le réseau 4G voit ses débits réduits et peut se retrouver saturé

ATOUTS	FAIBLESSES
Un réseau mobile plutôt performant	Un réseau capricieux dans les zones reculées d'altitude et sur le domaine skiable
	Un réseau ADSL ne répondant plus aux standards contemporains
OPPORTUNITÉS	MENACES
L'arrivée prochaine de la fibre sur la commune promet de révolutionner les usages	
Le déploiement de la 5G permettra de décongestionner le réseau en période d'affluence touristique	
Les nouveaux usages (comme la visioconférence, etc.) constituent un progrès notable pour les entreprises et le secteur tertiaire	
Le développement de la télémédecine permettra de pallier en partie les difficultés de désertification médicale et d'accès aux soins	
Ces perspectives en matière de connectivité renforcée permettant d'envisager le télétravail pourraient inciter des individus et familles à s'installer sur la commune	

IX. Des activités culturelles et de loisirs

Les événements culturels permettent de partager de bons moments, de tisser du lien social entre les individus, de partager une histoire commune, de diffuser la culture au plus grand nombre et concourent au rayonnement du territoire.

Les manifestations sportives participent également de cette attractivité, de mise en lumière de la destination, tout en fédérant des individus aux passions communes.

a. L'animation culturelle vectrice d'attractivité

Les animations culturelles rythment la vie locale axéenne. En effet, des événements reviennent annuellement comme les festivals. Au-delà du pouvoir d'attraction de ces manifestations et des retombées économiques pour le territoire, cette programmation participe du dynamisme et de l'image de la destination tout en assurant sa promotion.

On peut ainsi évoquer le festival de films sportifs et d'aventures *Explos*, les spectacles de rue des *Grands Chemins*, les *Fêtes Européennes*, l'évènement gastronomique *Festival des Saveurs*, le festival *Ax en Pense*, le festival *Ax Accordéon*, ou encore le congrès de l'université d'été du numérique en éducation *Ludovia*.

Des événements ponctuels comme des manifestations, les évènements, les spectacles, les pièces de théâtre, les concerts, le cinéma voient leur programmation et organisation gérée par Ax Animation⁴⁹. Nombre de ces événements prennent place dans la salle de cinéma du Casino dont le bâtiment appartient à la commune.

Enfin, la CCHA est présente au titre de la promotion de la culture sur la commune, avec son réseau de médiathèques qui maillent la Haute-Ariège. Sur Ax-les-Thermes, la médiathèque intercommunale met à disposition son fonds pour les habitants de la vallée et autres curistes et touristes en séjour long.

b. L'animation sportive

Les évènements sportifs ne sont pas en reste, en lien avec la station d'Ax 3 Domaines, la *Snow Gay* ou l'*UltrAriège* sont devenus des évènements au rayonnement régional. Quant au tournoi de tennis *Les Raquettes de la Dépêche* ce dernier est organisé en partenariat avec le club de tennis et la mairie.



Figure 41. Programme UltrAriège 2023 ultrariege.fr

⁴⁹ Ax Animation est un Établissement public administratif (EPA) lié à la ville d'Ax-les-Thermes

ATOUTS	FAIBLESSES
Une offre d'événements culturels et sportifs diversifiée	La programmation repose en grande partie sur Ax Animation dont les moyens humains et financiers sont limités
Des événements dont le rayonnement est régional	
Une offre à l'année à destination d'un public local	
Une offre culturelle et festive diversifiée pour la population touristique.	
OPPORTUNITÉS	MENACES
L'agenda culturel, festif et sportif de la commune renforce sensiblement l'attractivité de la commune	L'augmentation des coûts pour l'achat de spectacles contraint la programmation d'Ax Animation

ARTICLE 4 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques du territoire. Ces dernières font le lien avec la précédente programmation Bourg-Centre tout en poursuivent les objectifs dans le programme d'actions Petites Villes de Demain :

AXE STRATÉGIQUE 1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Action 1 : Consolider la vocation touristique toutes saisons autour des activités de sports d'hiver, d'activités de pleine nature, de bien-être et santé, du patrimoine naturel et historique, en développant une politique touristique diversifiée, de qualité et adaptée aux attentes des clientèles, permettant de conforter et créer des emplois :

- 1.1.1 Tirer vers le haut la qualité de l'accueil : hôtellerie haut de gamme, hébergements au goût du jour
- 1.1.2 Développer la station de ski d'Ax 3 Domaines et diversifier les activités d'hiver
- 1.1.3 Développer les activités de pleine nature autour de la montagne (randonnée, escalade, vélo, VTT, etc.)
- 1.1.4 Développer les activités de bien-être et de santé
- 1.1.5 Développer le tourisme d'affaires et le tourisme culturel à Ax-les-Thermes

Action 2 : Maintenir et conforter les activités industrielles (hydroélectricité) et le tissu artisanal et commercial, permettant de conforter et créer des emplois :

- 1.2.1 Soutenir le développement des entreprises artisanales et commerciales
- 1.2.2 Favoriser l'installation d'activités artisanales et commerciales

AXE STRATÉGIQUE 2 : RESTER UN BOURG-CENTRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

Action 1 : Accueillir des habitants, et en particulier des actifs : répondre de façon diversifiée et adaptée au goût du jour aux besoins en logements pour les habitants et pour les travailleurs saisonniers en lien avec les activités saisonnières du tourisme, ce qui permettra de stabiliser puis reprendre la croissance de la démographie. Un ré-équilibre entre résidence principales et secondaires est attendu.

- 2.1.1 Améliorer les logements des propriétaires occupants en encourageant la réhabilitation énergétique
- 2.1.2 Accroître et diversifier l'offre de logements pour familles, les travailleurs saisonniers, les aînés et les jeunes

Action 2 : Conforter le rayonnement du bourg-centre avec une offre d'activités et d'hébergements touristiques de qualité, un tissu commercial et de services adaptés aux besoins renforçant l'économie résidentielle, une politique d'animation et d'évènementiel comme levier d'attractivité, ce qui permettra de stabiliser puis reprendre la croissance de la démographie :

- 2.2.1 Améliorer l'offre touristique en développant et requalifiant les hébergements et les activités
- 2.2.2 Renforcer le tissu commercial et de services
- 2.2.3 Aménager et équiper des lieux permettant l'accueil d'activités et d'animations tout au long de l'année

AXE STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

Action 1 : Développer des solidarités et des complémentarités entre le bourg-centre et son bassin de vie :

- 3.1.1 Développer les fonctions de centralité s'appuyant sur une offre diversifiée et de qualité de commerce et services

- 3.1.2 Renforcer le rôle de pivot en termes de services
- 3.1.3 Répondre aux besoins spécifiques des jeunes actifs avec des services et des activités répondant à leurs besoins
- 3.1.4 Créer des équipements de centralité améliorant les services aux écoliers et collégiens, aux associations et autres usagers
- 3.1.5 Créer des équipements de centralité nouveaux proposant des activités de loisirs, sportives, culturelles répondant aux attentes des habitants
- 3.1.6 Requalifier des immeubles vacants pour accueillir des activités commerciales et des services permettant de développer le commerce et les services de proximité, dans le centre ancien
- 3.1.7 Rénovation et extension du gymnase à Ax-les-Thermes
- 3.1.8 Modernisation de tennis à Ax-les-Thermes

Action 2 : Répondre aux besoins spécifiques liés au vieillissement de la population avec des services de santé et de proximité adaptés : aux côtés de l'EHPAD, développer de nouvelles capacités d'accueil et des équipements pour les personnes âgées :

- 3.2.1 Création d'une maison pour personnes âgées à Ax-les-Thermes
- 3.2.2 Création d'un jardin du curiste à Ax-les-Thermes

AXE STRATÉGIQUE 4 : PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Action 1 : Aménager le bourg-centre pour bien vivre ensemble au quotidien dans un environnement agréable, des espaces publics valorisés, favorisant les mobilités douces, préservant le patrimoine et les paysages et promouvant l'identité montagnarde

- 4.1.1 Aménagement et équipement des espaces publics dans le centre ancien
- 4.1.2 Aménagement et équipement des espaces publics dans les quartiers nouvellement créés
- 4.1.3 Préserver l'identité architecturale de la commune



AXE STRATÉGIQUE 5 : ENCOURAGER LA MOBILITÉ ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Action 1 : Favoriser la proximité en développant les échanges multimodaux (train, vélo, pied) :

- 5.1.1 Organiser la circulation, le stationnement
- 5.1.2 Organiser la mobilité en profitant de la desserte ferroviaire, précieux atout en zone de montagne peu dense, mais ayant d'abondants flux de personnes, comme les populations touristiques, les jeunes lycéens ou les actifs pour leurs déplacements quotidiens
- 5.1.3 Valoriser les modes de déplacements doux (voie à mobilité active le long des vallées de l'Ariège et de l'Oriège)
- 5.1.4 Réaliser un plan d'action relatif à la requalification de l'ex RN20 dans la traversée d'Ax-les-Thermes
- 5.1.5 Organiser le stationnement pour faciliter l'accès au bourg et les liaisons internes avec des modes de déplacement doux et adaptés aux différents usagers
- 5.1.6 Réaliser des aménagements (stationnements, garages à vélos, signalétique) connectant la voie à mobilité active à la gare ferroviaire d'Ax

Action 2 : Valoriser les ressources naturelles et renouvelables comme la géothermie, l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire et la filière bois

- 5.2.1 Investir dans des infrastructures utilisant les calories perdues de l'eau thermale, les potentialités en microcentrales
- 5.2.2 Valoriser le potentiel d'énergie solaire en investissant dans le photovoltaïque
- 5.2.3 Valoriser la ressource bois-énergie

AXE STRATÉGIQUE 6 : ŒUVRER À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Action 1 : Adapter nos habitudes face au changement climatique :

- 6.1.1 Accroître la biodiversité communale

ARTICLE 5 – LE PLAN D'ACTION

Afin que la convention vaille ORT⁵⁰, la définition d'un secteur d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 3.

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions et de la liste des projets en maturation. Il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

I. Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 1 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

⁵⁰ Opération de Revitalisation de Territoire

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le secteur d'intervention précité doit à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

II. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation en comité technique réuni semestriellement afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

ARTICLE 6 – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat), qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

I. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire selon les calendriers en vigueur des dispositifs les demandes de financement, qui leur sont soumises et apportent leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances

décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

II. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune d'Ax-les-Thermes assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentour, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Ax-les-Thermes et la CCHA cosignataires s'engagent à désigner ou recruter un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Il est ainsi possible de solliciter le cofinancement de ce poste.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...), afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention-cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

III. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et la dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial peut intervenir via sa direction de la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial. Ce, en conseil et ingénierie, en investissements en fonds propres, en services bancaires, en consignations et dépôts spécialisés.

IV. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens d'ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projets déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier.

Les actions soutenues pour la région devront s'inscrire dans les objectifs du Pacte Vert Occitanie., ainsi que ces Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée, pour le projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants, et seront intégrés dans le programme opérationnel du contrat territorial dont ils relèvent.

V. Engagements du Département

Le Conseil départemental de l'Ariège, en tant que chef de file des solidarités a approuvé son Plan Départemental de Développement Stratégique ARIEGE 2030 lors de son assemblée plénière du 20 mars 2017 autour des quatre axes suivants : les solidarités territoriales et humaines, l'amélioration du cadre de vie et la construction de l'avenir. L'engagement du Département et son action s'inscrivent dans ce cadre stratégique.

Les objectifs poursuivis par le Département au travers de la convention d'adhésion « petites villes de demain » pour la commune d'Aix-les-Thermes vise à offrir des services de qualité et suffisants aux populations existantes et nouvelles et à agir pour leur attractivité en s'appuyant sur le Schéma Départemental pour l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public « SDAASP 2018- 2024 » élaboré notamment avec l'État et les EPCI.

Le conseil départemental mobilisera ses dispositifs au bénéfice des pôles de services identifiés dans le « SDAASP 2018-2024 » en fonction des priorités d'intervention suivantes :

- Commerces et services marchands : soutenir des logiques de diversification commerciale et d'aménagement attractif en centre bourg ;
- Solidarités : améliorer l'accès aux droits des publics fragilisés ;
- Santé : soutenir les projets de santé territoriaux ;
- Enfance, jeunesse : développer le maillage de structures d'animation, d'accompagnement et de formation des jeunes ;
- Culture, sport, loisirs : développer l'offre existante et améliorer son accessibilité, soutenir la dynamique associative et les synergies avec le potentiel touristique ;
- Services publics : accompagner le déploiement d'une couverture pertinente en structures mutualisées de services publics : MSAP Maisons France Services, Maisons de Santé Pluri – professionnelles ;
- Mobilité solidaire : accompagner le développement de nouvelles formes de mobilités pour tous ;
- Numérique : poursuivre le déploiement de l'infrastructure numérique THD et l'accompagnement des usagers dans la prise en main des services numériques.

Il est convenu que le conseil départemental de l'Ariège, signataire des Contrats Territoriaux et des Contrats Bourgs-Centres Occitanie, examinera les projets matures au regard des dispositifs d'intervention en vigueur lors du dépôt des dossiers dans les dispositions prévues par ces contrats.

VI. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

VII. La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petite Ville de Demain. En mobilisant sur la période 2020- 2026, les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projets, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de la redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme

d'un cofinancement d'une partie des postes de Chef de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistance technique destinée aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;

- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine, Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ces axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ces organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont à travers le comité local de projet, Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires, selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

VIII. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement Public Foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets, par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités. D'un point de vue technique, administratif et juridique et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

IX. Action Logement

Action Logement peut mobiliser, des dispositifs de droit commun sur les Petites Villes de Demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

X. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la

participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, en raison de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

XI. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention-cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention-cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

ARTICLE 8 – Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie ».

Pour les communes concernées par Petites Villes de Demain et Bourgs Centres Occitanie et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel), l'État et la Région décident d'engager un processus de complémentarité, de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs-Centres Occitanie ;
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Petites Villes de Demain et Bourgs Centres Occitanie) ;
- Gouvernance commune entre Petites Villes de Demain et Bourgs Centres Occitanie.

Pour les communes lauréates dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'État et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le comité de pilotage :

Un seul comité de pilotage a minima l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée, le cas échéant, par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de Relance et de Transition Écologique et du Contrat Territorial Occitanie.

ARTICLE 9 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites Villes de Demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 10 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 11 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

ARTICLE 12 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe 2, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourront être créés, réalisés et/ou diffusés par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et/ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

ARTICLE 13 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 14 – ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

ARTICLE 15 - RESILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 16 – TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

À défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

Signée à Ax-les-Thermes le

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-CC

Madame la Présidente du
Département de l'Ariège

Madame la Préfète
de l'Ariège

Madame la Présidente de la Région
Occitanie / Pyrénées –
Méditerranée

Sylvie FEUCHER

Carole DELGA

Christine TEQUI

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes de
la Haute-Ariège

Monsieur le Maire de la
Commune d'Ax-les-Thermes

Alain NAUDY

Dominique FOURCADE

Monsieur le Directeur territorial
Haute-Garonne / Ariège de la
Banque des Territoires

Madame la Directrice générale de
l'Établissement Public Foncier
d'Occitanie

Olivier LIVROZET

Sophie LAFENETRE

TABLE DES FIGURES

Figure 1 Localisation de la commune d'Ax-les-Thermes	13
Figure 2 Étagement et paysage d'Ax-les-Thermes.....	14
Figure 3 Communes de la CCHA.....	15
Figure 4 Occupation des sols Corine Land Cover 2018.....	16
Figure 5 Évolution de la population communale (1968-2022) INSEE.....	19
Figure 6 Évolution de la population communale (2009-2022) INSEE.....	19
Figure 7 Répartition des classes d'âges de la population axéenne (2008-2019) INSEE	20
Figure 8 Évolution des effectifs scolaires entre 2019 et 2022 INSEE	20
Figure 9 Variation interannuelle moyenne de la population (2012-2019) INSEE.....	21
Figure 10 Diminution de la taille des ménages (1968-2019) INSEE.....	21
Figure 11 Personnes vivant seules par tranche d'âge (2008-2019) INSEE	22
Figure 12 Évolution des modes d'occupation (2007-2017) INSEE.....	22
Figure 13 Évolution de la part des propriétaires et locataires (2008-2019) INSEE	23
Figure 14 Prix moyen du m ² en Ariège PAP 2023	23
Figure 15 Typologie du parc HLM axéen de l'OPH 09.....	24
Figure 16 Typologie des demandeurs d'HLM sur Ax-les-Thermes OPH 09	24
Figure 17 Taux d'activité des 15-64 ans en 2017 INSEE.....	25
Figure 18 Taux de chômage des 15-64 ans en 2017 INSEE.....	25
Figure 19 Répartition des emplois par commune de la CC de la Haute-Ariège en 2018	26
Figure 20 Zone de chalandise du pôle commercial axéen CCI Occitanie	27
Figure 21 Unités légales par secteur d'activité au 31/12/2020 INSEE.....	28
Figure 22 Typologie des types de contrats de travail INSEE 2017.....	28
Figure 23 Revenu médian FiLoSofi 2018.....	29
Figure 24 Revenu moyen des foyers fiscaux axéens DGFIP 2019.....	29
Figure 25 Bassins de vie sud Ariège et territoires limitrophes	30
Figure 26 Les Thermes du Teich.....	32
Figure 27 Les Bains du Couloubret Baschenis Alain	33
Figure 28 Télécabine du Baou entre le village et la station SAVASEM.....	33
Figure 29 Plan des pistes de ski du domaine d'AX 3 Domaines SAVASEM.....	34

Figure 30 Évolution du nombre de journées ski commercialisées entre 2008 et 2022	34
Figure 31 Structuration de la SAVASEM	35
Figure 32 Analyse des DPE réalisés sur la station de Bonascre entre 2021 et 2022	36
Figure 33 Armature urbaine axéenne à l'Époque Moderne AARP architecte du patrimoine.....	39
Figure 34 Château de Villemur ARAC Occitanie.....	40
Figure 35 Le bassin des Ladres.....	41
Figure 36 Analyse diachronique trajectoire paysagère 1955 et 2019 IGN	43
Figure 37 Le Bassin de l'Axéenne et la chapelle Saint-Jérôme	44
Figure 38 Fontaine thermale des neiges.....	44
Figure 39 Centrale hydroélectrique du Teich	45
Figure 40 Principaux axes routiers et ferroviaires ariégeois.....	47
Figure 41 Programme UltrAriège 2023 ultrariego.fr	53



SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 – Modèle de fiche action

Annexe 2 – Logos

Annexe 3 – Présentation du périmètre d'intervention de l'ORT

Annexe 4 – Maquette financière juillet 2023

Annexe 5 – Dossier fiches-actions



Annexe 1 – modèle de fiche action

FICHE ACTION N° XX

NOM COURT DE L'ACTION

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre					
Action nom						
Action n°						
Statut	En projet / validée / engagée					
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible					
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation					
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)					
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?					
Dépenses prévisionnelles / définitives						
Plan prévisionnel de financement						
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et					

	le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun

Annexe 2 – Logos



Annexe 3 – Présentation du périmètre d'intervention de l'ORT



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le



ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-CC

Annexe 5 – Dossier fiches-actions



FICHE ACTION N°1

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MAIRIE D'AX-LES-THERMES

Orientation stratégique	5.2.1 Investir dans des infrastructures utilisant les calories perdues de l'eau thermale, les potentialités en microcentrales
Action nom	Rénovation énergétique Mairie d'Ax-les-Thermes
Action n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La Mairie d'Ax-les-Thermes souhaite procéder à la rénovation énergétique de la Mairie. Différents scénarii ont été soumis à la municipalité en décembre 2021 par un prestataire <i>Eloosym</i>, afin de répondre à l'objectif de réduction de 60% des consommations d'ici à 2050.</p> <p>La municipalité a décidé de retenir parmi les solutions techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'isolation par l'extérieur (ITE) sur 3 côtés du bâtiment. L'isolation de la façade sud n'étant pas retenue considérant les contraintes d'intégration et la présence du site Inscrit aux monuments historiques du Bassin des Ladres. - Le remplacement du système de chauffage. Il s'agit aujourd'hui de radiateurs électriques énergivores qui devraient être remplacés par une pompe à chaleur Eau/Air. Ce système permettra de réemployer les calories des rejets d'eau thermale. <p>Ainsi, ce projet permettra de réaliser des économies substantielles pour la commune tout en s'engageant dans une politique vertueuse d'optimisation de l'utilisation d'une ressource singulière, l'eau de type hyperthermale (jusqu'à 78°C en sortie de forage).</p> <p>Cette exploitation de la ressource aura également un effet positif sur les milieux aquatiques. En effet, les rejets d'eaux thermales ou réchauffés seront restitués aux milieux avec une température inférieure ce qui limitera les effets délétères de l'échauffement des cours d'eaux.</p> <p>Afin de poursuivre la démarche, la commune doit se doter d'une solide étude sur les rejets, la ressource valorisable.</p> <p>De la sorte, il sera possible d'appréhender avec un bureau d'études la programmation technique du projet, tout en préparant le volet d'autorisations réglementaires.</p> <p>L'enveloppe de travaux évaluée en 2023 atteint LES 621 500 € HT répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ITE de trois façades + ITE des menuiseries opaques de la façade Sud-Est : 200 000 € HT - PAC eau/air (sur rejets d'eau thermale) : 350 000 € HT - Optimisation de la ventilation et remplacement de celle du 2ème étage : 11 000 € HT - Remplacement des éclairages : 4 000 € HT



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-CC

	Soit un coût total des travaux de : 565 000 € HT Auxquels on ajoute les études, la maîtrise d'œuvre (10% des travaux HT) soit : 56 500 € HT				
Partenaires	BDT financement d'étude en ingénierie pour le développement des énergies et réseaux de chaleur → à mobiliser ADEME via le Fonds Chaleur aide financière études de diagnostic et études d'accompagnement → à mobiliser ALEDA 09 → conseil aux collectivités				
Dépenses prévisionnelles /définitives	Études et MOE	Travaux			
	Non chiffrées environ 10 %	PAC Eau/Air 350 000 € HT	ITE 200 000 € HT	Ventilation 11 000 € HT	Remplacement des éclairages 4 000 € HT
	621 500 € HT				
Plan prévisionnel de financement					
Calendrier	2021 : audit énergétique dans le cadre du Décret Tertiaire 2022 : maturation du projet 2023 : études techniques et réglementaires 2024 : travaux Fin 2024 : achèvement travaux				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Consommation énergétique évitée / Émissions de CO2 concourant à l'effet de serre évitées (équivalent carbone – eq-CO2)				
Conséquence sur la fonction de centralité	Le territoire se veut être le chef de file de la transition énergétique à l'échelle valléenne. Ce type de projet innovant s'inscrit en ce sens dans une politique globale portée par les élus du territoire. Au-delà des économies escomptées pour la collectivité et les habitants, cela permet au territoire de communiquer sur ce projet innovant et permettra d'en inspirer d'autres.				
Annexes	ABF : demande autorisation de travaux d'isolation en façade. Possible 3 cotés sauf façade sud donnant sur la place Roussel.				

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ESTER

D : 300-210003320-20230724-2023_7_4-CC

Mairie d'Ax-les-Thermes façades Sud et Ouest



FICHE ACTION N° 2

ÉTUDE TECHNIQUE SUR LES REJETS DES EAUX THERMALES

Orientation stratégique	5.2.1 Investir dans des infrastructures utilisant les calories perdues de l'eau thermale, les potentialités en microcentrales					
Action nom	Étude technique sur les rejets des eaux thermales					
Action n°	2					
Statut	Engagée					
Niveau de priorité	Fort					
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale					
Description de l'action	<p>Ax-les-Thermes souhaite valoriser les calories des rejets d'eau thermale, afin de créer un système de chauffage efficient, de type pompe à chaleur eau/air. Destiné prioritairement à la mairie dans le cadre du projet de sa rénovation énergétique, il pourrait être imaginé d'étendre la desserte à d'autres bâtiments en fonction des reliquats disponibles et des considérations technico-financières associées.</p> <p>De premières pistes de ressources à valoriser sont évoquées par la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rejets des eaux thermales des Thermes du Teich. - les reliquats mobilisables du réseau de fontaines, bassins de la commune. <p>Les rejets chauds non valorisés retournent actuellement dans le milieu naturel et participent du réchauffement des cours d'eaux. Le prélèvement des calories permettrait de restituer une eau plus tempérée, au milieu naturel.</p> <p>En premier lieu, afin de poursuivre la démarche, la commune doit faire appel à un bureau d'études afin d'appréhender le volume et la disponibilité de la ressource dans le temps.</p> <p>Dans un second temps suite aux conclusions de l'étude sur les rejets, dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la mairie, la commune aura besoin de s'entourer d'un cabinet d'études pour travailler sur la programmation technique du projet et le volet d'autorisations réglementaires associé.</p>					
Partenaires	BDT financement d'étude en ingénierie pour le développement des énergies et réseaux de chaleur → à mobiliser ADEME via le Fonds Chaleur aide financière études de diagnostic et études d'accompagnement → à mobiliser ALEDA 09 → conseil aux collectivités					
Dépenses prévisionnelles /définitives	Études					
	25 000 €					



Plan prévisionnel de financement						
Calendrier	2022 : Premières réflexions, prise de contact auprès de partenaires 2023 : Études techniques et réglementaires 2024-2025 : Travaux					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Consommation énergétique évitée / Émissions de CO2 concourant à l'effet de serre évitées (équivalent carbone – eq-CO2)					
Conséquence sur la fonction de centralité	Le territoire se veut être le chef de file de la transition énergétique à l'échelle valléenne. Ce type de projet innovant s'inscrit en ce sens dans une politique globale portée par les élus du territoire. Au-delà des économies escomptées pour la collectivité, cela permet au territoire de communiquer sur ce projet innovant et permettra d'en inspirer d'autres.					
Annexes	Synoptique des eaux thermales et fontaines à Ax-les-Thermes B. Bastié					

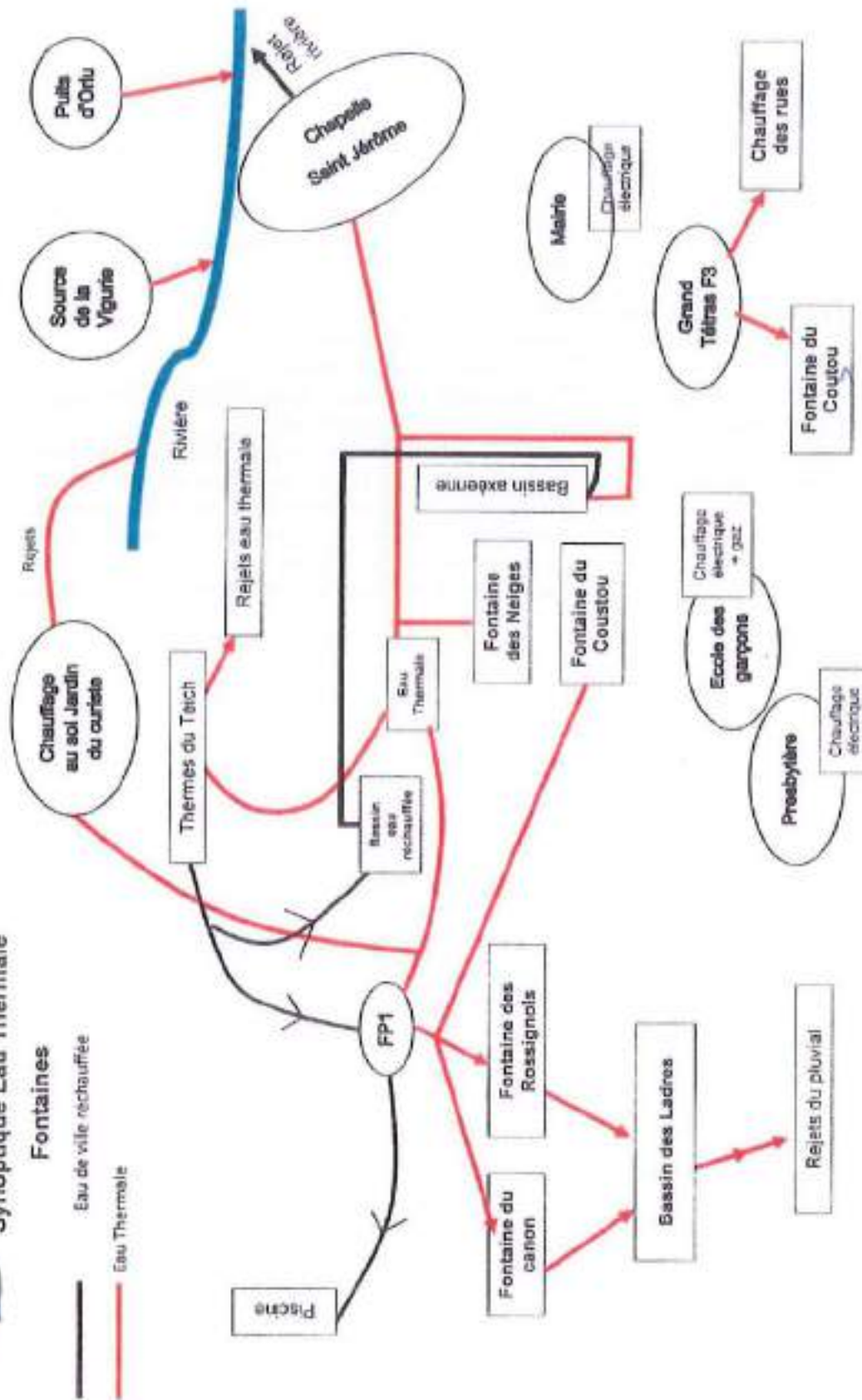


Synoptique Eau Thermale

Fontaines

— Eau de ville réchauffée

— Eau Thermale



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 008-210800320-20230724-2023_7_4-OC



FICHE ACTION N° 3

REFLEXION PORTANT SUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU GYMNASE FACE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Orientation stratégique	3.1.7 Rénovation et extension du gymnase à Ax-Les-Thermes
Action nom	Réflexion portant sur la rénovation et l'extension du gymnase face aux enjeux du territoire
Action n°	26
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes
Description de l'action	<p>En 2018, la commune mandate SAMOP Midi-Pyrénées pour réaliser une étude de préprogrammation pour la rénovation du bâtiment du gymnase actuel du complexe scolaire et la création d'un nouveau bâtiment. L'objectif d'alors étant de rafraîchir et de remettre aux normes le bâtiment existant, de repenser l'accessibilité, les normes sanitaires, l'efficacité énergétique et les propriétés acoustiques. En outre, il est également proposé de concevoir une extension au gymnase, en adéquation avec les besoins des futurs utilisateurs du complexe.</p> <p>Le projet de rénovation devant permettre d'accueillir la vie associative axéenne dans des salles dédiées et de créer de nouveaux vestiaires. Quant à l'extension, elle est conçue pour abriter un mur d'escalade de 15m de hauteur, elle comprend une salle omnisport pour les compétitions régionales et une tribune de 150 places pour l'accueil du public.</p> <p>L'enveloppe de travaux atteint 5 892 000 € HT.</p> <p>Ce projet à destination des scolaires et du monde associatif local devant bénéficier à l'ensemble des résidents de la vallée.</p> <p>Le contexte local et ses enjeux ayant évolué depuis cette période (baisse des effectifs scolaires, avenir et pérennité de la section sportive du collège, évolution des pratiques sportives etc.), il apparaît opportun de réaliser une étude des besoins actuels et à venir concernant les activités sportives et l'accueil des associations.</p> <p>Plus précisément, l'avenir de la filière sportive d'excellence du collège doit être pérennisée, sous peine de disparition et de fermeture de classes.</p> <p>Il sera nécessaire d'apprécier les besoins actuels et d'anticiper les besoins futurs de ces usagers, au regard de l'évolution de la pratique des sports d'hiver et de la montée en puissance de sports tels que l'escalade et le tennis.</p> <p>Enfin, il semble pertinent de réinterroger la place et l'envergure de ce potentiel équipement structurant au sein de l'armature territoriale de la Haute-Ariège.</p>



	<p>Depuis lors, le projet est resté sur le papier. Désirant profiter de l'opération de revitalisation du territoire pour renforcer son attractivité, la municipalité souhaite affiner les besoins des différents publics afin de répondre aux enjeux du territoire en proposant un équipement pleinement adapté.</p> <p>Il est ainsi attendu de réunir l'ensemble des partenaires (Département 09, CCHA, commune, directeurs d'écoles, le monde associatif, etc.) afin d'engager une démarche partenariale pour coconstruire ce projet.</p>																		
Partenaires	<p>Le Département La CCHA Les écoles Les associations culturelles et sportives Les fédérations sportives</p>																		
Dépenses prévisionnelles /définitives	<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>																		
Plan prévisionnel de financement	<table border="1"> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>																		
Calendrier	<p>2018 : premières esquisses et chiffrage du projet 2023 : nouveau départ définition des besoins, réponse aux enjeux et prospective 2024-2025 : études 2026-2030 : livraison des travaux</p>																		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation																			
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune abrite nombre d'associations sportives et culturelles participant du dynamisme du territoire. Par ailleurs, les écoles et notamment le collège sont usagers du gymnase actuel vieillissant et plus aux normes.</p> <p>Ces populations sont d'autant de familles/ménages qu'il convient de fixer sur le territoire par une offre de services et d'équipements adaptés. L'attractivité résidentielle de la commune et plus spécifiquement l'accueil de familles constitue un enjeu de premier ordre pour le territoire.</p>																		
Annexes	<p>Emprise du projet gymnase plus extension projet de 2018 (SAMOP) Plan des héberges projet de 2018 (SAMOP)</p>																		



Talus rocheux (source : googlemaps)



LEGENDE

- Ligne zone rouge PPE
- Emprise du complexe sportif
- Nouveaux stationnements
- Nouveau tracé de la voirie
- Accès

Figure 32 : Emprise du scénario [gymnase existant et son extension neuve]

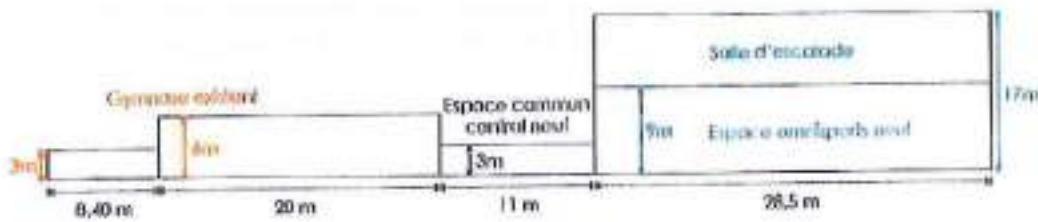


Figure 37 : Plan des héberges du complexe sportif – Façade Sud-ouest

FICHE ACTION N°4

AUDIT SUR L'AVENIR D'AX ANIMATION

Orientation stratégique	2.2.3 Aménager et équiper des lieux permettant l'accueil d'activités et d'animations tout au long de l'année
Action nom	Audit sur l'avenir d'Ax Animation
Action n°	4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale Ax Animation Établissement Public Administratif
Description de l'action	<p>L'attractivité et le rayonnement d'un territoire peut s'opérer par bien des moyens. L'animation culturelle et festive en sont pour notre territoire touristique des composantes essentielles.</p> <p>Ainsi, une programmation culturelle éclectique, l'organisation de manifestations à destination des publics touristiques et résidents sont nécessaires pour notre territoire, dont l'économie repose sur le tourisme montagnard et thermal.</p> <p>Afin de répondre à cette volonté du territoire, une association, nommée Ax Animation est créée en 1996 avec le soutien de la commune, pour reprendre et développer les projets d'animations du comité des fêtes d'alors. Au fil des années, la structure se professionnalise et devient un acteur de référence à l'échelle valléenne. Plus récemment, la municipalité souhaitant renforcer son soutien à la structure lui propose de devenir un Établissement Public Administratif (EPA), en 2013. Ax Animation gardant ainsi son autonomie morale et financière. La structure développe ainsi au fil des ans, de nouveaux projets pour enrichir sa programmation annuelle.</p> <p>Néanmoins, la structure ayant bien vécu, il apparaît aujourd'hui opportun d'interroger son modèle de fonctionnement pour préparer la saison culturelle prochaine. Cette réflexion lui apportera un souffle nouveau et permettra au territoire de bénéficier d'une animation culturelle et festive renouvelée.</p> <p>En effet, des difficultés sont apparues ces dernières années. Ax Animation est ainsi victime d'un « turnover » au niveau du personnel pouvant porter préjudice à leurs actions. Les salariés n'ont pour l'heure pas de supérieur hiérarchique. Cet état de fait porte à questionner l'opportunité et la plus-value de recruter un directeur de structure.</p>



	<p>De surcroît, la commune apprécierait recueillir l'avis de la population et des professionnels du tourisme, quant à leur vision sur l'animation culturelle et Ax Animation qui la pilote.</p> <p>En outre, ces points d'amélioration nous questionnent sur le volet partenarial avec la commune. Serait-il de bon aloi de laisser à la structure son autonomie ? Devrions-nous créer un pôle animation culturelle au sein de la mairie, en interne avec les salariés ?</p> <p>Beaucoup de questions et nombreuses sont les réponses attendues afin d'améliorer le volet animation culturelle de la commune.</p> <p>A cet effet, nous souhaiterions lancer un audit de la structure, évaluer sa communication, ses actions, son mode de fonctionnement interne, évaluer l'intérêt d'embaucher un directeur de structure (créer une fiche de poste si nécessaire), évaluer la perception des actions de la structure auprès du public etc.</p> <p>Au regard de notre besoin et de l'importance que revêt l'animation culturelle pour la station touristique d'Ax-les-Thermes, nous avons sollicité auprès de la Banque des Territoires un marché à bon de commande volet « Montage et modalités de gestion de projets », afin de mobiliser des moyens financiers pour commander un audit global de la structure.</p>					
Partenaires	<p>La Banque des Territoires</p> <p>Elle propose de solliciter un marché à bon de commande volet « Montage et modalités de gestion de projets », afin de mobiliser des moyens financiers pour commander un audit global de la structure.</p> <p>La demande de la commune a été entendue. Le bureau d'études «360 » partenaire de la BDT est mobilisé pour la réalisation de cet audit.</p>					
Dépenses prévisionnelles /définitives	Mission d'Audit	Frais de déplacement				
	8820€ HT	3120€ TTC				
Plan prévisionnel de financement	Banque des Territoires marché à bons de commande sollicité et accepté. Le financement est pris en charge par la BDT.					
Calendrier	<p>Automne 2022 : définition des besoins recherche d'un moyen de financement</p> <p>Février 2023 : mobilisation par la BDT du prestataire en charge de l'étude et réunion de cadrage.</p> <p>Printemps 2023 : étude par BE</p> <p>Été 2023 : Livraison rapport d'audit et préconisations</p> <p>Automne 2023 : prise en considération de l'audit et préparation saison culturelle 2024.</p>					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie</p> <p>Contrat Territorial Occitanie</p> <p>Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation post audit et prise en compte des préconisations si amélioration perçue de l'animation culturelle et festive → consultation du public					

FICHE ACTION N° 5

ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT DES ASSOCIATIONS

Orientation stratégique	AXE STRATEGIQUE 2 : RESTER DES BOURGS-CENTRES ATTRACTIFS ET DYNAMIQUES
Action nom	Accompagner le renouvellement des associations
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Themes Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>L'attractivité et le rayonnement d'un territoire peut s'opérer par bien des moyens. Une vie associative diversifiée et dynamique y contribue.</p> <p>La vie associative se répartit sur la commune autour de 37 associations. S'y côtoient des associations sportives (ski-club, hand-ball, escalade etc.) tout comme des associations culturelles (jumelage, musique, promotion et préservation du patrimoine etc.) ou bien caritatives, d'anciens combattants, des amicales d'employés...</p> <p>Cette diversité est un réel atout pour la commune et la Haute-Ariège. Néanmoins, ces dernières années, le secteur associatif arrive en fin de cycle. Nombre d'associations se retrouvent en manque de bénévoles motivés. La relève n'est pas suffisante. Il convient donc de trouver des solutions pour communiquer et parvenir à mobiliser de nouveaux membres et autres bénévoles pour garantir la pérennité et la diversité associative de la commune.</p>
Partenaires	Banque des Territoires
Dépenses prévisionnelles /définitives	<ul style="list-style-type: none"> • AMO accompagnement de la collectivité au ciblage d'associations prioritaires à accompagner (5 jours-homme maximum) • AMO accompagnement des associations (5 jours-homme maximum)
Plan prévisionnel de financement	
Calendrier	<p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact et échanges avec le tissu associatif local



	<ul style="list-style-type: none"> Recherche d'initiatives et politiques concluantes pour dynamiser la vie associative locale 2024 : Mise en pratique 2025 : Évaluation des actions
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation des actions : <ul style="list-style-type: none"> Analyse données associations (évolution nb d'adhérents, nb de sorties/rencontres/réunions etc.) Enquête auprès des habitants/membres d'associations pour évaluer le bénéfice des actions
Conséquence sur la fonction de centralité	Les mobilités sont contraintes en territoire de montagne, ce qui participe de l'isolement des personnes. Cette diversité d'associations permet de recréer du lien social et de rassembler les gens autour de valeurs et passions communes. La majorité des associations de la Haute-Arlège se trouvant à Ax-les-Thermes, les membres convergent des vallées et villages environnants sur la commune. Cette attractivité associative renforce l'offre culturelle et sportive du territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N°6

AMI ATOUT FRANCE 2022-2024 RÉNOVATION ET REQUALIFICATION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Orientation stratégique	1.1.1 Tirer vers le haut la qualité de l'accueil : hôtellerie haut de gamme, hébergements au goût du jour
Action nom	AMI Atout France 2022-2024 rénovation et requalification des hébergements touristiques
Action n°	6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La commune est lauréate d'un AMI d'Atout France pour la rénovation de l'immobilier de loisirs en montagne. Ce pour une durée de 2 ans et demi (novembre 2022 à avril 2024).</p> <p>La prestation d'AMO par Atout France vise à accompagner quelques copropriétés à rénover leurs biens. L'idée étant d'enclencher une dynamique de rénovation des copropriétés en se concentrant sur certaines. Il est ainsi attendu que le parc de résidences de la destination soit poussé par les rénovations en cours et à venir à se moderniser pour rester à la page.</p> <p>En effet, les résidences de tourisme sont particulièrement nombreuses (51%) à être considérées comme des passoires énergétiques (classes DPE G et F). C'est pourquoi, il est urgent d'intervenir pour abaisser les consommations de ces bâtiments. Ce d'autant plus qu'en octobre 2022, le ministre délégué au Logement, Olivier Klein a laissé entendre qu'une interdiction à la location des meublés de tourisme les plus énergivores n'était pas à exclure. Si d'aventure, une telle interdiction devait s'appliquer, la réduction sensible du nombre de lits touristiques mettrait à mal le modèle économique valléen, résolument tourné vers le tourisme.</p> <p>L'accompagnement d'Atout France s'opère de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarchage/prise de contact avec des copropriétés susceptibles d'être clientes de ce type d'accompagnement • Visite des techniciens d'Atout France pour préconisations techniques et projection financière. • Présentation en AG des solutions techniques. • Création du cahier des charges et recherche de subventions. • Démarchage d'entreprises pour les travaux. • Suivi des travaux.
Partenaires	Atout France



	Accompagnement assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des syndicats de copropriété Financement jusqu'à 50% des études préalables.
Dépenses prévisionnelles /définitives	
Plan prévisionnel de financement	Accompagnement assistance à maîtrise d'ouvrage prise en charge par Atout France
Calendrier	Réunion de lancement en novembre 2022 Fin de la mission d'AMO avril 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CITE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Post travaux. Faire le bilan du nombre de copropriétés rénovées. Quel bilan énergétique ? Quel impact sur les charges ?
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune d'Ax-les-Thermes comporte près de 80% de résidences secondaires. Nombre d'entre elles sont des lits touristiques dont les copropriétés sont aujourd'hui vieillissantes. Le tourisme étant le poumon de l'économie de la commune et de la vallée, il convient d'accompagner les propriétaires à rénover leur patrimoine sous peine qu'ils soient à terme retirés du marché. Par ailleurs, la rénovation et plus spécifiquement l'isolation des copropriétés permettra de réduire les consommations et s'inscrit pleinement dans la volonté du territoire de s'inscrire dans la transition énergétique. Au vu de l'urgence climatique, il convient d'être ambitieux et de s'inscrire dans la sobriété énergétique.
Annexes	



FICHE ACTION N° 7

LABELLISATION MEUBLÉS DE TOURISME DE STANDING

Orientation stratégique	1.1.1 Tirer vers le haut la qualité de l'accueil : hôtellerie haut de gamme, hébergements au goût du jour				
Action nom	Labellisation de meublée de tourisme de standing label Ax Qualité Confort Hébergement				
Action n°	7				
Statut	Engagée				
Niveau de priorité	Fort				
Maitre d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale				
Description de l'action	<p>La volonté de la commune est d'opérer une montée en gamme des meublés de tourisme pour répondre au mieux aux attentes de la clientèle contemporaine. Le but étant d'une part de proposer des logements « vitrines » pour la destination et d'autre part de mieux commercialiser ces biens pour réchauffer ces lits marchands.</p> <p>La prestation passée avec Lichô Consultant permet de labelliser en suivant une grille d'évaluation, les meublés de tourisme. S'ils répondent aux critères de qualité d'accueil, ils bénéficient de 3 à 5 diamants en fonction des prestations et autres services proposés. Dans le cas contraire, la prestataire réalise des visites-conseil, pour accompagner le propriétaire dans la rénovation ou le relooking de l'hébergement, pour répondre aux critères de labellisation.</p> <p>Cette action a été engagée en 2019 et est reconduite pour l'année 2023. Fin 2022, 48 logements sont labellisés « Ax Qualité Confort Hébergement »</p>				
Partenaires					
Dépenses prévisionnelles /définitives	2023				
	Contrat de prestation	Frais d'hébergement			
	15 880 € TTC	2 200 € TTC			
Plan prévisionnel de financement	Commune d'Ax-les-Thermes 100 %				
Calendrier	4 sessions d'audits sont programmées sur l'année. La dernière session sera l'occasion d'organiser une soirée de remise du label aux propriétaires.				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Bilan en fin d'année 2023 du nombre d'hébergements labellisés. Bilan pour évaluer la poursuite de la démarche.				



Conséquence sur la fonction de centralité	Les hébergements touristiques sont au cœur de l'économie valléenne. Ax-les-Thermes concentrant la grande majorité de cette offre en Haute-Ariège. Il est apparu que le parc de meublés de tourisme était vieillissant et ne répondait plus aux attentes du touriste contemporain. Ainsi, un accompagnement pour améliorer le standing et la commercialisation des hébergements était nécessaire. Depuis lors, les logements labellisés constituent une « vitrine » pour le territoire et sont moteurs dans une réhabilitation progressive du parc à l'échelle valléenne. Ax-les-Thermes veut être chef de file dans la réhabilitation des meublés sur la Haute-Ariège.
Annexes	

FICHE ACTION N° 8

CREATION D'UN QUARTIER POUR LES RESIDENTS A ENTRESERRE

Orientation stratégique	2.1.2 Accroître et diversifier l'offre de logements pour les familles, les travailleurs saisonniers, les aînés et les jeunes			
Action nom	Création d'un quartier résidentiel de 25 logements pour les habitants à Entreserre			
Action n°	8			
Statut	En cours			
Niveau de priorité	Fort			
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale ALOGEA Société anonyme d'HLM Marcou Habitat Société Immobilière coopérative			
Description de l'action	<p>La commune d'Ax-les-Thermes doit faire face à une augmentation du nombre de meublés touristiques en défaveur des résidences principales. Ainsi, près de 80 % de l'offre d'hébergement est constituée de résidences secondaires. Le phénomène se poursuivant, on assiste à une érosion du nombre de résidences principales accentuant les difficultés qu'éprouvent les locaux à se loger sur la commune. Pour pallier ce phénomène entraînant une crise démographique, la municipalité a décidé de s'entourer de partenaires, afin de créer de nouveaux logements à vocation sociale à destination de jeunes ménages de préférence.</p> <p>Le projet consiste donc à développer un lotissement en constructions neuves et en extension urbaine, sur un vaste terrain pentu (1,86 ha et 18% de pente en moyenne), composé de trois terrasses, relativement peu éloigné du centre-ville (environ 700 m). L'objectif du projet est de réaliser une opération (location et accession), qui soit qualitative.</p> <p>Le financement du projet est en cours de réflexion et de travail.</p>			
Partenaires	<p>La commune : se charge de la viabilisation du terrain en partenariat avec les bailleurs sociaux.</p> <p>Alogea se chargera de la construction des logements locatif puis de leur gestion.</p> <p>Marcou Habitat s'occupera de la réalisation des logements en location-accession à la propriété (PSLA) et de leur commercialisation.</p>			
Dépenses prévisionnelles	Commune			
	Viabilisation	Étude sois	Maîtrise d'œuvre	
	956 000 € HT	7 320 € HT	43 100 € HT	
Plan prévisionnel de financement	FDAL	Cession parcelles B2399,		



		B2402, B2403 à ALOGEA				
	25 000 €	261 600 €				
Calendrier	<p>2020 : Design projet par Papyrus VRD 2022 : Étude géotechnique par SAGE Ingénierie 2022 : Contractualisation avec Alogea pour la vente de terrains une fois viabilisés 2024 : Viabilisation ? 2025-2027 : réalisation travaux ?</p>					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Étude sur le nombre de demandes pour accéder à ces offres de logements sur le territoire. Évaluer l'impact sur les effectifs scolaires.</p>					
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune est le premier bassin d'emploi local. La rareté de l'offre d'hébergements aussi bien à l'achat qu'à la location à l'année limite l'installation de familles. Elles préfèrent ainsi s'installer sur des communes en aval, où le logement y est moins coûteux. Ces logiques de vie dictées par des considérations de budget contribuent à augmenter le trafic routier et ses nuisances. Les mobilités pendulaires (domicile travail) où l'automobile individuelle est plébiscitée va à l'encontre des logiques de développement durable de nos territoires. Ce déficit de familles entraîne une érosion sensible des effectifs scolaires et la fermeture de classes sur les écoles et le collège axéen. Le dynamisme démographique et son attractivité sont des enjeux de premier ordre pour le territoire.</p>					
Annexes	Plan cadastral implantation du bâti. Rinaldi & Levade Architectes 2023					

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

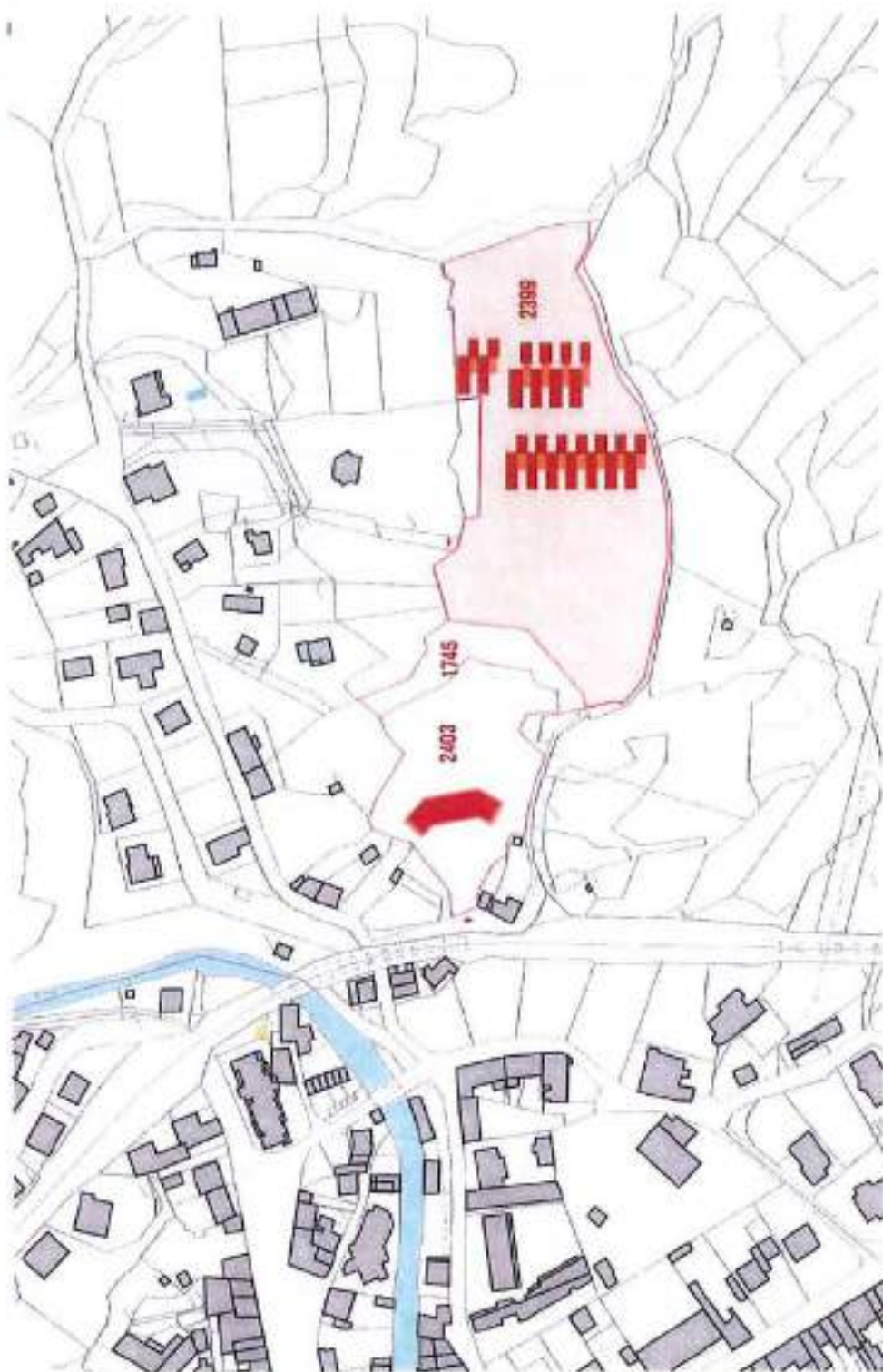
Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 006-210800320-20230724-2023_7_4-CC



SAVAILLÉ-THÉRONNES
PLAN CADASTRAL



FICHE ACTION N° 9

REQUALIFICATION DES HÔTELS DÉLAISSÉS

Orientation stratégique	2.1.2 Accroître et diversifier l'offre de logements pour les familles, les travailleurs saisonniers, les aînés et les jeunes
Action nom	Requalification des hôtels délaissés
Action n°	9
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes collectivité territoriale EPF Occitanie
Description de l'action	<p>En tant que station touristique de premier ordre, la commune possède une offre diversifiée de lits marchands. Néanmoins, on constate un glissement dans les préférences de la clientèle qui plébiscite désormais les meublés de tourisme en lieu et place de l'hôtellerie traditionnelle. Conjugué à des difficultés de rentabilité, de personnel, d'investissements etc., l'offre hôtelière s'est largement contractée depuis le passage au nouveau millénaire. Les repreneurs se faisant rares, des hôtels abandonnés parsèment le centre-ville depuis de trop nombreuses années. Souhaitant traiter ce problème et répondre aux enjeux du territoire, Ax-les-Thermes s'est associée avec l'EPF Occitanie, afin de pouvoir se porter acquéreur de ces bâtiments et leur trouver une nouvelle destination. Par ailleurs, la commune abrite un centre de vacances à l'abandon, qu'il convient également de valoriser.</p> <p>Ces différents hôtels constituent à la fois des points noirs paysagers dans l'espace public, mais peuvent également contribuer à répondre aux enjeux du territoire. Le partenariat avec l'EPF Occitanie permettra de créer de nouveaux logements pour les familles et les seniors du territoire dans un 1 ou deux des bâtiments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôtel du Parc : création de logements en location pour les familles et les aînés en rez-de-chaussée. - Hôtel de France : idem création de logements en location à vocation sociale. - Hôtel de la Paix : profil identique belle opportunité de requalification. - Hôtel du Roy René : un projet privé est en cours pour la création de 23 meublés de tourisme. La commune reste attentive quant à l'évolution du projet. <p>Pour 2023, l'EPF Occitanie propose qu'un marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur un ou plusieurs bâtiments soit passé. L'étude proposera des scénarii de projets.</p>



Partenaires	L'EPF d'Occitanie pourra se charger de l'acquisition et du portage foncier, du cofinancement des études de faisabilités et éventuellement des travaux de proto-aménagement (désamiantage, démolition).			
Dépenses prévisionnelles /définitives	Commune		EPF Occitanie (enveloppe de 800k €)	
	Étude de faisabilité	Travaux	Étude de faisabilité	Travaux
	50 %		50 %	
Plan prévisionnel de financement				
Calendrier	<p>2022 : CAUE rédige une note d'opportunité sur l'Hôtel du Parc. 2022 : Signature de la convention pré-opérationnelle avec l'EPF. 2023 : Prémption Hôtel du Parc 2023 : Étude pré-opérationnelle par BE. 2024 : Acquisition foncière par l'EPF. 2024-2025 : Travaux. 2025 : Cession à un opérateur extérieur ou à la commune.</p>			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation de l'évolution des effectifs scolaires suite à l'installation de familles dans les nouveaux logements.			
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création de nouveaux logements sur la commune est un enjeu de premier ordre. En effet, la commune est le premier bassin d'emploi local. La rareté de l'offre d'hébergements aussi bien à l'achat qu'à la location à l'année limite l'installation de familles. Elles préfèrent ainsi s'installer sur des communes en aval, où le logement y est moins coûteux. Ces logiques de vie dictées par des considérations de budget contribuent à augmenter le trafic routier et ses nuisances. Les mobilités pendulaires (domicile travail) où l'automobile individuelle est plébiscitée va à l'encontre des logiques de développement durable de nos territoires. Ce déficit de familles entraîne une érosion sensible des effectifs scolaires et la fermeture de classes sur les écoles et le collège axéen.</p> <p>Le dynamisme démographique et son attractivité sont des enjeux de premier ordre pour le territoire.</p> <p>En outre, le traitement la requalification des hôtels participe de l'amélioration du cadre de vie et de son espace public tout en préservant ce bâti singulier patrimonial.</p>			
Annexes	<p>Illustration façade de l'Hôtel du Parc Cartographie de l'emploi en Haute-Ariège</p>			

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

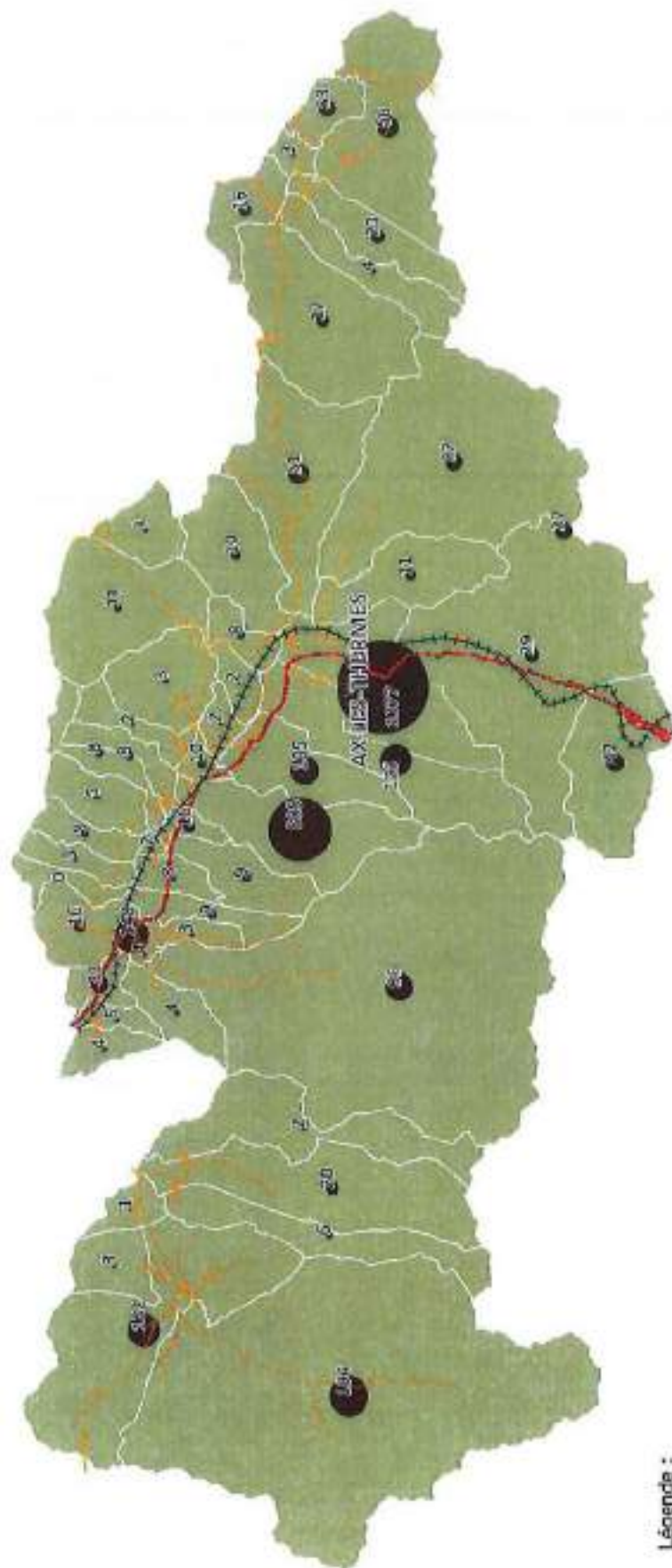
ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-CC

100%



Façade côté rue de l'Hôtel du Parc

L'emploi sur la CCHA



Légende :

- Communes de la CCHA
 - Voie ferrée
 - RN20
 - Routes départementales
 - Nombre d'emploi par commune
- Données : Dem.Gouv, Poles Occitane
Mise à jour : Mairie Ax-les-Thermes, MJC 2022

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-CC

0 10 20 km

FICHE ACTION N° 10

DÉVELOPPER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

Orientation stratégique	2.2.2 Renforcer le tissu commercial et de services
Action nom	Développer la dynamique commerciale
Action n°	10
Statut	En cours
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Haute-Ariège Établissement Public de Coopération Intercommunale Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La commune bénéficie d'un centre-bourg concentrant nombre de commerces. La vacance commerciale y est faible. De surcroît, les locaux commerciaux trouvent généralement rapidement une nouvelle activité commerciale. Néanmoins, des points d'amélioration sont à appréhender.</p> <p>En effet, autrefois l'association des commerçants permettait de fédérer les commerces autour d'événements (braderies, fêtes locales, marchés nocturnes etc.). Malheureusement, cette dernière a cessé ses activités au milieu des années 2010.</p> <p>Autre point d'amélioration, du fait d'une situation particulière où la saison touristique s'étend sur une bonne partie de l'année avec des ailes de saisons dynamiques, il apparaît nécessaire de coordonner les commerçants et plus spécifiquement les restaurateurs, afin de proposer une offre commerciale diversifiée à l'année et ainsi éviter la fermeture simultanée et non concertée de l'ensemble des commerces de bouche pour cause de congés.</p> <p>Ainsi, le but de cette action vise à consulter et fédérer les commerçants autour de la reconstruction de l'association avec des éléments moteurs. Parallèlement, les commerçants seront accompagnés dans leurs actions d'animation commerciale du centre-bourg. Les actions d'animation se mettront en place sur le long terme.</p> <p>Cette action a débuté par la rencontre de potentiels commerçants susceptibles de s'investir dans la démarche. Elle se poursuit avec le renouveau de l'association au premier semestre 2023, puis de l'animation et l'accompagnement des commerçants.</p>
Partenaires	La CCI 09 La BDT Ax Animation pour le volet festivités



Dépenses prévisionnelles /définitives						
Plan prévisionnel de financement	<p>À prospecter :</p> <p>Contribution de la CCHA pour des animations restant à définir.</p> <p>Au besoin : aides commerciales prévues dans le cadre de PVD par BDT.</p> <p>Mobilisation de la CCI et des aides associées.</p>					
Calendrier	<p>2023 : Identification individus moteurs</p> <p>2023 : Refondation de l'association des commerçants axéens</p> <p>2023 : premières actions d'animation ?</p>					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie</p> <p>Contrat Territorial Occitanie</p> <p>Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Enquête auprès de la population et les touristes sur l'offre commerciale de la commune.</p>					
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En Haute-Ariège, l'offre commerciale se concentre en grande partie sur Ax-les-Thermes. De par sa localisation au carrefour de plusieurs vallées isolées et le long d'un axe transnational avec l'Andorre, la commune jouit d'une importante aire de chalandise relativement importante. La clientèle comprend aussi bien les habitants ou les touristes en villégiature, que la clientèle de passage.</p> <p>Ces conditions privilégiées ont permis aux commerces axéens de demeurer nombreux et d'offrir une réelle diversité commerciale.</p> <p>La vitalité commerciale est un enjeu fort pour la commune, tant au niveau touristique qu'en termes d'attractivité résidentielle.</p>					
Annexes						

FICHE ACTION N° 11

RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE

Orientation stratégique	4.1.1 Aménagement et équipement des espaces publics dans le centre ancien			
Action nom	Réaménagement du cœur de ville			
Action n°	11			
Statut	Engagée			
Niveau de priorité	Fort			
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale			
Description de l'action	<p>La commune d'Ax-les-Thermes est historiquement un point de passage et d'échanges, à la confluence de plusieurs vallées et implantée le long d'une voie transnationale entre Toulouse et l'Andorre. Sur le territoire, cet axe de premier ordre est la RN20. Avec l'augmentation du trafic routier accompagnant le développement et l'attractivité de l'Andorre, l'axe routier devient de plus en plus engorgé en période de vacances et les weekends. Les nuisances sont d'autant plus importantes que la voie passe en plein centre-bourg. Cette situation d'engorgement, de dangerosité, de pollution et de dégradation du cadre de vie amène le territoire à demander à l'État d'engager des travaux pour limiter ces effets délétères. Un projet qui aura mis 15 ans à émerger, pour aboutir en 2016, avec le contournement Ouest par une 2 X 2 voies de la commune. Depuis lors, l'ancienne voirie déclassée en route départementale et ses abords doivent faire l'objet d'une requalification, afin de restituer aux habitants et usagers cet espace tout en prenant en compte le cadre urbain et paysager.</p> <p>Le 1^{er} semestre de l'année 2023 coïncidera avec le lancement des appels d'offres pour la phase 1 des travaux sur la partie centrale du projet.</p> <p>Ce projet permettant à la commune et aux usagers de se réappropriier le centre-bourg est estimé à environ 6 215 000 euros HT pour l'ensemble des phases de travaux (à actualiser ultérieurement).</p> <p>La phase n°1 de travaux concernant l'esplanade du casino et des Bains du Couloubret et ses abords (secteur du Couloubrou, l'avenue T. Delcassé et le rond-point du Breilh) est estimée à 2 800 000 € HT.</p>			
Partenaires	Bureaux d'études : <ul style="list-style-type: none"> - Desein de Ville (urbanistes, paysagistes, architectes) - Papyrus (bureau d'étude technique pour la VRD) 			
Dépenses prévisionnelles /définitives	Phase n°1 de travaux			
	2 800 817,03 € HT	3 360 980,43 € TTC		



Plan prévisionnel de financement						
Calendrier	<p>2019-2022 : design du projet et concertation avec les partenaires accessibilité, écoulement des eaux, circulation, réseaux etc...</p> <p>2023 : appel d'offres marchés de travaux</p> <p>Fin 2023 : début des travaux</p> <p>Fin 2024 : livraison travaux phase 1</p>					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie</p> <p>Contrat Territorial Occitanie</p> <p>Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Enquête/sondage auprès des habitants quant à l'amélioration de l'espace public.</p>					
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>De par l'importance économique de la commune comme station de tourisme classée, bénéficiant d'une attraction touristique importante, d'un tissu commercial de centre-ville diversifié et d'un caractère patrimonial avéré, le traitement des espaces publics est tout particulièrement important.</p> <p>En effet, Ax-les-Thermes est le premier pôle touristique de la Haute-Ariège et se doit d'être la vitrine du territoire.</p> <p>Les travaux d'amélioration des espaces publics, des cheminements et leur intégration dans le tissu urbain participent de l'amélioration du cadre de vie et de l'intérêt de déambuler et consommer dans le centre historique et commercial de la commune.</p>					
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Informé - Tranches de travaux de la phase n°1 secteur esplanade du casino et Bains du Couloubret 					

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

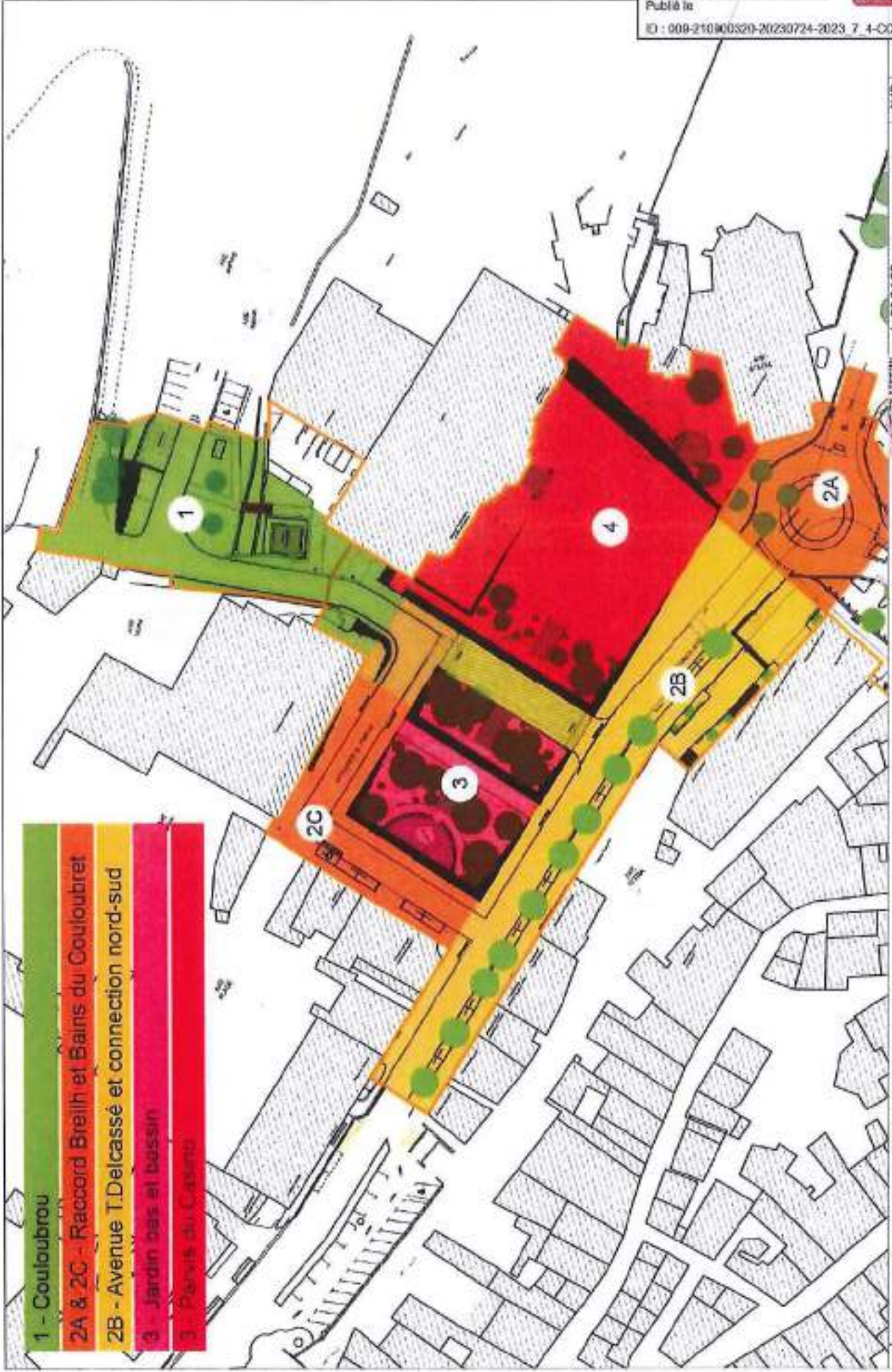
ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-OC

2023

ANIX

AVP 1

16 05 04 22
AX RN2020



1 - Couloubrou

2A & 2C - Raccord Breilh et Bains du Couloubret

2B - Avenue T.Delcassé et connection nord-sud

3 - Jardin bas et bassin

4 - Parc du Casino

Tranches travaux - Principes

1898

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-DC



**REQUALIFICATION DE LA RHD20
ET RECONQUESTE DU CENTRE-VILLE
AX-LES-THERMES**



MAIRIE Mairie d'Ax-les-Thermes 10 Avenue de la République 09100 Ax-les-Thermes	APUR Association pour l'Urbanisme et le Patrimoine 10 Avenue de la République 09100 Ax-les-Thermes	AVP Association des Villes et Pays de l'Ax 10 Avenue de la République 09100 Ax-les-Thermes
PLAN BIFORME		
24		

FICHE ACTION N°12

TERRE DE JEUX 2024 : RÉNOVATION DU PARC D'ESPAGNE (TENNIS ET PISCINE)

Orientation stratégique	3.1.5 Créer des équipements de centralité nouveaux proposant des activités de loisirs, sportives, culturelles répondant aux attentes des habitants		
Action nom	Terre de jeux 2024 : rénovation du Parc d'Espagne (tennis et piscine)		
Action n°	12		
Statut	Engagée		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes		
Description de l'action	<p>En 2020, la commune a candidaté pour devenir un centre de préparation des Jeux de Paris 2024. Labélisée « Terre de jeux 2024 » les tennis couverts et le Parc d'Espagne sont reconnus comme tel au niveau national. Cette reconnaissance permet de soutenir la réfection des infrastructures de tennis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection court couvert - Éclairage court couvert et courts de terre - Gestion et contrôle d'accès automatisé - Rénovation et mise aux normes des sanitaires (dont PMR) - Clôtures courts 1,2,3 - Création d'un court de quick - Création d'un court de padel <p>La rénovation de la piscine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un tobogan aquatique - Réfection de la plage autour de la piscine - Réaménagement de la coursive - Réfection des gradins <p>Ces différents travaux permettront l'accueil de délégations olympiques et paralympiques du monde entier, afin de leur proposer un centre d'entraînement diversifié en vue des jeux olympiques de Paris 2024. Le territoire vivra au rythme de la ferveur et des valeurs de l'olympisme.</p>		
Partenaires	Région Occitanie AX LES THERMES TENNIS CLUB		
Dépenses prévisionnelles /définitives	Phase 1 2023	Phase 2 2024	
	Travaux de rénovation des cours de tennis	Travaux de rénovation de la piscine et construction court tennis en quick	
	Total : 960 858,50 € HT		
Plan prévisionnel de financement	Région Occitanie 220 000 € HT		





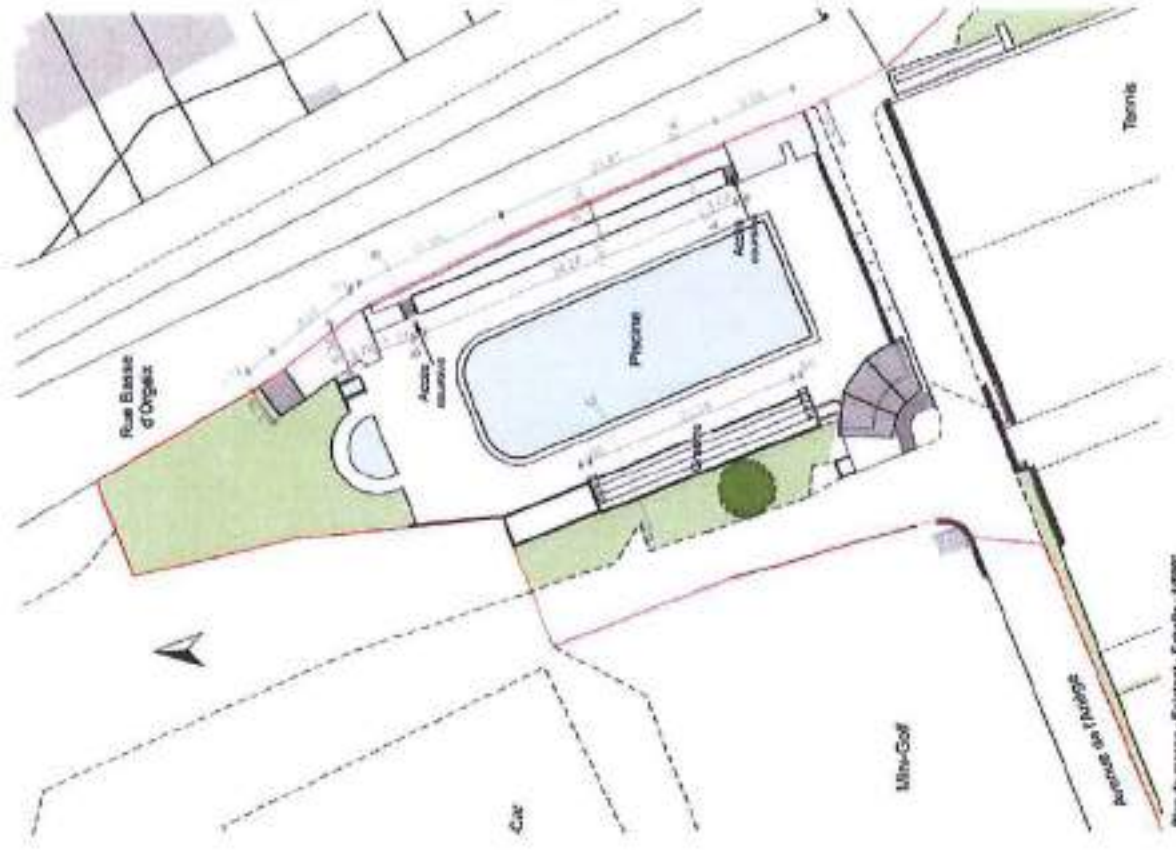
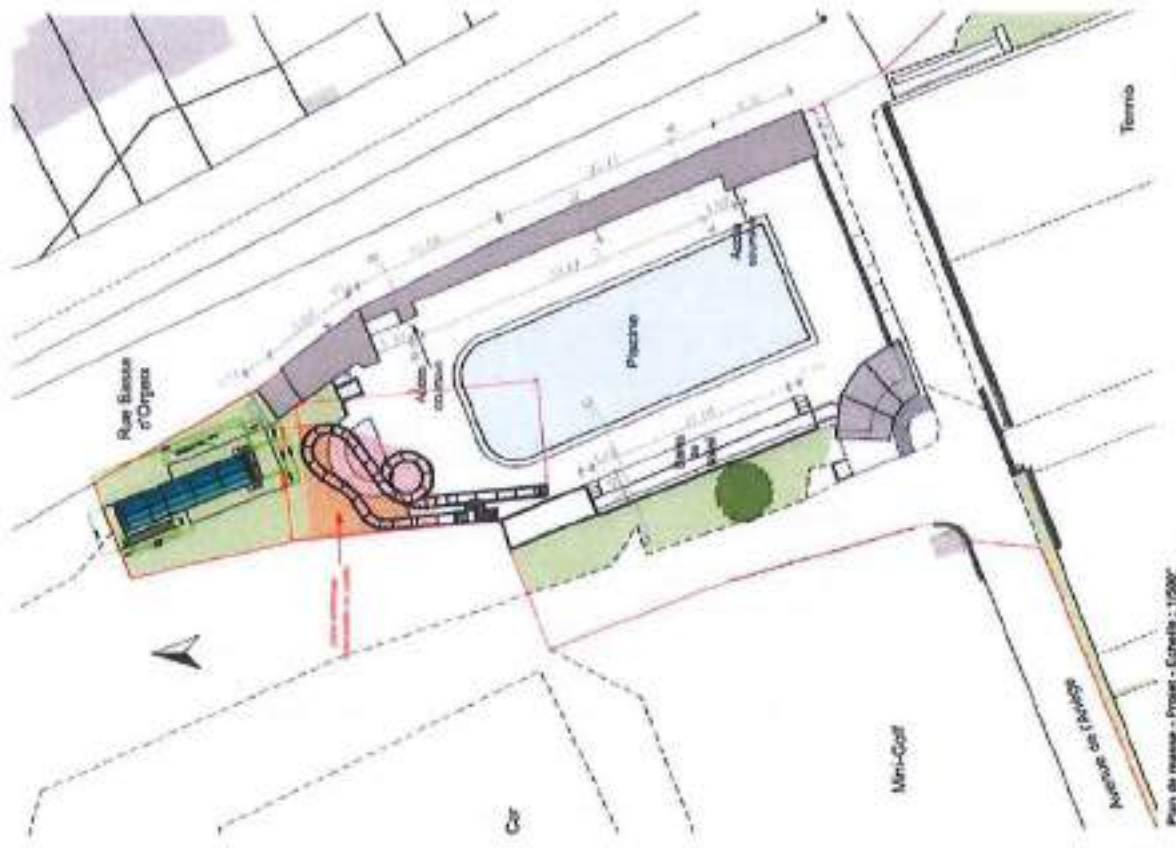
Calendrier	Travaux phase 1 2023 Travaux phase 2 2024				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation de la fréquentation suite aux travaux (typologie de publics, évolution fréquentation etc.)				
Conséquence sur la fonction de centralité	En améliorant l'offre d'équipements sportifs, la commune renforce sa position de pôle sportif dominant en Haute-Ariège. L'amélioration des prestations offertes par ces rénovations permet d'inscrire la destination comme territoire d'accueil pour l'entraînement des sportifs de haut niveau. Par ailleurs, l'organisation de nouvelles compétitions assurera la promotion de la commune. Ces différents aménagements renforcent l'offre d'activités proposées sur la commune, profitant aussi bien aux habitants qu'aux touristes ariégeois.				
Annexes	Plan masse des travaux sur l'ensemble du Parc d'Espagne Plan masse des travaux à la piscine				

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-CC



ESQ	
03.1	
REAJUSTEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES - PARC D'ESPAGNE	
Régénérer; Piscine - Plans de masse	
MAIRIE DE L'ENTRÉE	
COMMUNE D'AXLES-THERMES	
Rue de la Poste	
35100 AXLES-THERMES	
03 15 40 45 45 45	
ESQUISSE	Échelle : 1/500
PROJETANT	BUREAU D'ÉTUDES
ARCHITECTE	C.D.S.T.
CONTRÔLEUR	1/20 000
DATE	2023
PROJETANT	1/20 000

FICHE ACTION N°13

MOBILIER URBAIN POUR LE STATIONNEMENT DES VÉLOS

Orientation stratégique	5.1.6 Réaliser des aménagements (stationnements, garages à vélos, signalétique) connectant la voie à mobilité active à la gare ferroviaire d'Ax				
Action nom	Installation de mobilier urbain pour le stationnement des vélos				
Action n°	13				
Statut	En projet				
Niveau de priorité	Médian				
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale				
Description de l'action	<p>La pratique du vélo se développe de plus en plus sur le territoire. La commune de par sa localisation au pied de plusieurs cols et ascensions cyclistes de premier ordre, ses nombreux itinéraires VTT, sa liaison ferroviaire permettant un accès aisé aux cyclo-touristes et la voie à mobilités actives reliant les communes de la vallée, il est nécessaire de proposer des équipements adaptés, pour les haltes en centre-bourg. En effet, les vélos et autres VTT sont toujours plus nombreux à être parqués aléatoirement sur le mobilier urbain et les quelques anneaux de stationnement vélo dispersés aux quatre coins de la ville.</p> <p>La volonté de la commune est d'organiser le stationnement sécurisé des vélos, en prenant en compte les besoins des cyclistes et habitants se déplaçant à vélo dans leur vie quotidienne. La concertation sera la clé de voute d'aménagements concertés et pertinents, sur la station touristique.</p> <p>Les VAE et VTTAE se démocratisant chaque année un peu plus, la réflexion pourra mener à interroger l'opportunité de fournir un accès pour la recharge de ces vélos.</p> <p>Ces aménagements futurs s'accompagneront d'un travail autour de la signalétique vélo/piéton à associer.</p>				
Partenaires	Comité de Cyclisme d'Occitanie Service Voiries Conseil Départemental 09 CCHA Associations cyclistes Le programme Alvéole (accompagnement et financements)				
Dépenses prévisionnelles /définitives					



Plan prévisionnel de financement	
Calendrier	<p>2023 : 1ers échanges avec partenaires</p> <p>2024 : concertation avec les usagers et habitants</p> <p>2024 : design du projet (implantation, type de mobilier, signalétique etc)</p> <p>2025 : marché fourniture de mobilier urbain et signalétique, puis installation</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Vérification baisse du stationnement sauvage des vélos.</p> <p>Enquête auprès des usagers.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les flux cyclistes convergeant vers la commune il est nécessaire d'appréhender la question du stationnement. Véritable vecteur d'attractivité touristique, la pratique du vélo est au cœur de l'économie locale. De surcroit, les équipements dédiés en centre-ville favoriseront la consommation dans les commerces locaux.</p> <p>Ce type d'action en faveur des mobilités douces s'inscrit pleinement dans le programme Petites Villes de Demain où la transition écologique est un enjeu de premier ordre.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 14

ÉLABORATION D'UN PVAP DANS LE CADRE DU SPR

Orientation stratégique	4.1.3 Préserver l'identité architecturale de la commune
Action nom	Élaboration d'un PVAP dans le cadre du SPR
Action n°	14
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>Un SPR ou « Site Patrimonial Remarquable » vise à protéger une commune, des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Le PVAP ou Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine est un plan prévu pour faciliter la gestion et la mise en valeur du SPR.</p> <p>Ax-les-Thermes possède un cachet certain. La commune et notamment son centre-bourg rassemblent une grande richesse architecturale. Des vestiges et habitations de la fin du Moyen-Âge (XVème) côtoient les bâtisses de la Belle Époque, les villas d'après-guerre et les constructions contemporaines. Ces différents éléments présentent un intérêt public au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique et paysager.</p> <p>Cet ensemble urbain hétéroclite mais néanmoins harmonieux est à entretenir et à préserver au sein de son écrin paysager montagnard.</p> <p>Le projet définit un périmètre où le règlement et le dispositif sera appliqué sur le bâti de la zone concernée.</p> <p>Pour réaliser cette mission, le cabinet AARP a été retenu pour un coût de 59 760 € HT.</p> <p>Le SPR a été classé par arrêté ministériel du Ministère de la Culture, le 8 février 2021.</p> <p>En 2023, le bureau d'études travaille à la réalisation du PVAP.</p>
Partenaires	DRAC Occitanie DDT 09 UDAP CCHA APUMP CAUE 09





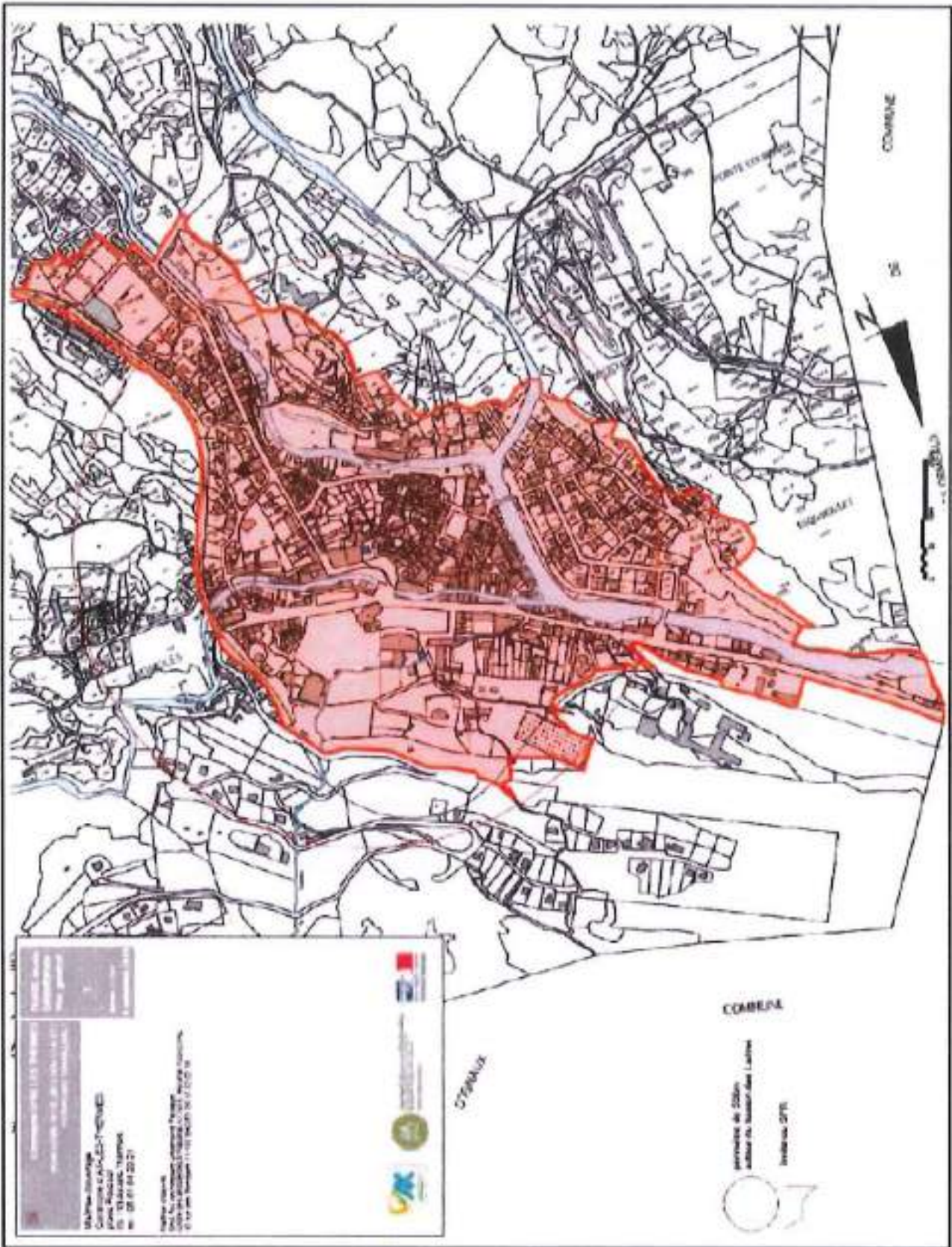
	ACAP ANA					
Dépenses prévisionnelles /définitives	Élaboration d'un PVAP					
	59 760€ HT					
Plan prévisionnel de financement	État/DRAC					
	32 868 €					
	1 ^{er} acompte 9 860,40€ TTC versé					
Calendrier	2018 : Étude préalable à la délimitation d'un SPR par Roi Architecture Urbanisme et Paysage. 2020 : Complément d'étude. 2021 : Classement SPR par arrêté ministériel. 2022-2023 : Élaboration du PVAP. 2023-2024 : Définition du Périmètre délimité des abords (PDA).					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Enquête publique au sein de la procédure.					
Conséquence sur la fonction de centralité	Ville de villégiature par excellence les visiteurs et autres touristes apprécient le cadre urbain d'une cité thermale de caractère parsemée d'éléments moyenâgeux en son centre-historique. La préservation de son authenticité est un enjeu majeur en termes d'attractivité. Le touristique étant le principal moteur de son économie.					
Annexes	Périmètre du SPR.					

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 609-210900320-20230724-2023_7_4-CC



Ax-les-Thermes - Périmètre du SPR arrêté par la CNPA le 9 septembre 2019

FICHE ACTION N° 15

OBTENTION DU LABEL FAMILLE PLUS

Orientation stratégique	1.1.1 Tirer vers le haut la qualité de l'accueil : hôtellerie haut de gamme, hébergements au goût du jour					
Action nom	Obtention du label Famille Plus					
Action n°	15					
Statut	Engagée					
Niveau de priorité	Médian					
Maître d'ouvrage	Ax-les-Thermes Collectivité Territoriale					
Description de l'action	<p>La station touristique d'Ax-les-Thermes souhaite valoriser son engagement de longue date, dans une démarche globale d'accueil des familles. Le label Famille Plus permettra la reconnaissance de cette politique d'accueil auprès du public familial visé.</p> <p>Des critères comme l'accueil, l'information touristique, les animations, l'offre d'activités, l'offre de découverte et sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines, l'offre d'hébergements et de restauration, l'offre de commerces, de services, d'équipements, de transports, de sécurité et une tarification adaptée aux familles sont autant de critères, que la commune doit cocher pour prétendre au fameux label.</p> <p>Après s'être approchée en 2021 de l'ANMSM, la municipalité a engagé en 2022 un partenariat avec une classe de Master 1 Tourisme de l'ISTHIA Université de Toulouse Jean-Jaurès.</p> <p>L'étude de faisabilité et ses préconisations attendues seront réemployées lors de la mise en œuvre prochaine de cette démarche de labellisation.</p> <p>Sous réserve que la station touristique soit labellisée, tous les 3 ans un audit de contrôle permettra de conserver le label.</p>					
Partenaires	OTPA SAVASEM AX Animation ISTHIA Commerçants et prestataires de services du territoire					
Dépenses prévisionnelles /définitives	Frais accueil étudiants ISTHIA 2022					



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

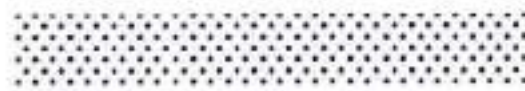
ID : 005-210900320-20230724-2023_7_4-CC

	723,28 € TTC					
Plan prévisionnel de financement						
Calendrier	2021 : Prise de contact et échanges avec l'ANMSM 2022-2023 : Étude de faisabilité par M1 ISTHIA 2024 : Candidature labellisation					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Étude de faisabilité ISTHIA					
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le tourisme est la principale ressource du territoire. Héritière d'une longue tradition d'accueil des familles sur la commune, la station touristique classée d'Ax-les-Thermes souhaite développer son offre à destination de cette clientèle-cible.</p> <p>Les attentes de la clientèle évoluant de pair avec les aspirations de notre société, la destination doit pouvoir se réinventer et rester à la page, sous peine d'être déclassée. La labellisation et ses impératifs permettront la reconnaissance de l'attention portée aux familles, ainsi que la promotion de la destination auprès de ces dernières.</p> <p>L'obtention de ce label est un vrai enjeu en termes d'attractivité, pour la commune.</p>					
Annexes						

FICHE ACTION N° 16

PRÉSERVER LA TRAME NOIRE ET ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Orientation stratégique	AXE STRATÉGIQUE 5 : ENCOURAGER LA MOBILITÉ ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Action nom	Préserver la trame noire et encourager la sobriété énergétique
Action n°	16
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>À la croisée des chemins des enjeux d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité et d'économies d'énergie, la trame noire constitue l'ensemble des corridors écologiques marqués par l'obscurité et parcouru par les espèces nocturnes. Il est ainsi, un terreau fertile pour engager des actions bénéfiques pour le territoire.</p> <p>La pollution lumineuse est un véritable fléau pour la faune et le flore puisqu'elle modifie le cycle circadien de ces dernières. Pour certaines espèces, cela peut entraîner une surmortalité. Mortalité découplée par la sur-prédation liée à l'éclairage public (exemple des araignées qui tissent des toiles sur les candélabres et piègent nombre d'insectes photophiles attirés par les luminaires). À contrario, nombre d'espèces désertent les zones éclairées et ses abords baignant dans le halo de pollution lumineuse, comme les espèces lucifuges.</p> <p>Les conséquences sur le corps humain ne sont pas en reste, puisque nombre d'études tissent un lien entre l'éclairage public et la pollution lumineuse et leurs conséquences sur la santé humaine.</p> <p>La sobriété énergétique est un enjeu d'autant plus prégnant que le coût de l'énergie pèse de plus en plus dans le budget des collectivités. La commune se doit d'être exemplaire en ce sens.</p> <p>À cet effet, Ax-les-Thermes a engagé un remplacement progressif de ses luminaires au sodium par des LEDs plus sobres en énergie.</p> <p>Par ailleurs, afin de limiter le gaspillage électrique, la commune en partenariat avec le SDE 09 a investi en 2022 dans des horloges astronomiques, afin de piloter finement les horaires de fonctionnement de ses luminaires, zone par zone, en fonction des plages horaires et de la fréquentation touristique de la commune. Cette gestion fine et ingénieuse est synonyme d'économies et d'une réduction de la pollution lumineuse en Haute-Ariège.</p> <p>Toutefois, le territoire doit poursuivre ses efforts. La réflexion actuelle porte sur l'optimisation du dispositif permettant de piloter les candélabres.</p>





	<p>Il est envisageable de remplacer les points lumineux de plus de 3 000 kelvins par des ampoules « blanc chaud » de 2 000 kelvins. Mais encore, de poursuivre le remplacement des luminaires par des candélabres éclairant exclusivement le sol ou d'en réduire l'intensité.</p> <p>La municipalité a décidé de se doter d'un budget annuel de 25 000 € par an, pour pouvoir répondre à ses ambitions. Ce budget pourra être complété à part égale, par le SDE 09.</p> <p>À l'échelle intercommunale, en partenariat avec les commerçants, la commune pourrait également bénéficier d'un règlement local de publicité intercommunal pour enjoindre les commerçants à limiter l'éclairage des vitrines et enseignes.</p> <p>L'ensemble de ces actions permettront de réduire la pollution lumineuse et son incidence sur les milieux en vallée d'Ax, tout en permettant de poursuivre une politique vertueuse de sobriété énergétique.</p>				
Partenaires	SDE 09 installation horloges astronomiques et financement à 50% du coût de l'opération.				
Dépenses prévisionnelles /définitives	2022 Installation d'horloges astronomiques sur lampadaires		Budget annuel		
	16 900 € HT		50 000 € HT		
			Commune 25 000 € HT	SDE09 25 000 € HT	
Plan prévisionnel de financement	Commune	SDE09			
	50 %	50 %			
	8 450 € HT	8 450 €			
Calendrier	2022 : Gestion pilotée de l'éclairage publique 2023 : Réflexion nouvelles actions				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de la consommation et bilan annuel des économies				
Conséquence sur la fonction de centralité	La transition énergétique et à fortiori la sobriété énergétique sont désormais incontournables. Limiter la pollution lumineuse est un positionnement vertueux en faveur de la biodiversité. Une réflexion globale sur la trame noire à l'échelle valléenne pourrait être engagée pour poursuivre la démarche axéenne.				
Annexes	Illustration du halo orange de pollution lumineuse au-dessus d'Ax-les-Thermes. Crédits : M. Dupont Mairie d'Ax-les-Thermes				

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 006-210000320-20230724-2023_7_4-CC

1/3

Carte de la pollution lumineuse en Haute-Ariège (du bleu bonne qualité de ciel, à blanc étoiles peu visibles). Crédits : Avex Association 2011

Pollution lumineuse de la vallée d'Ax (en orange)



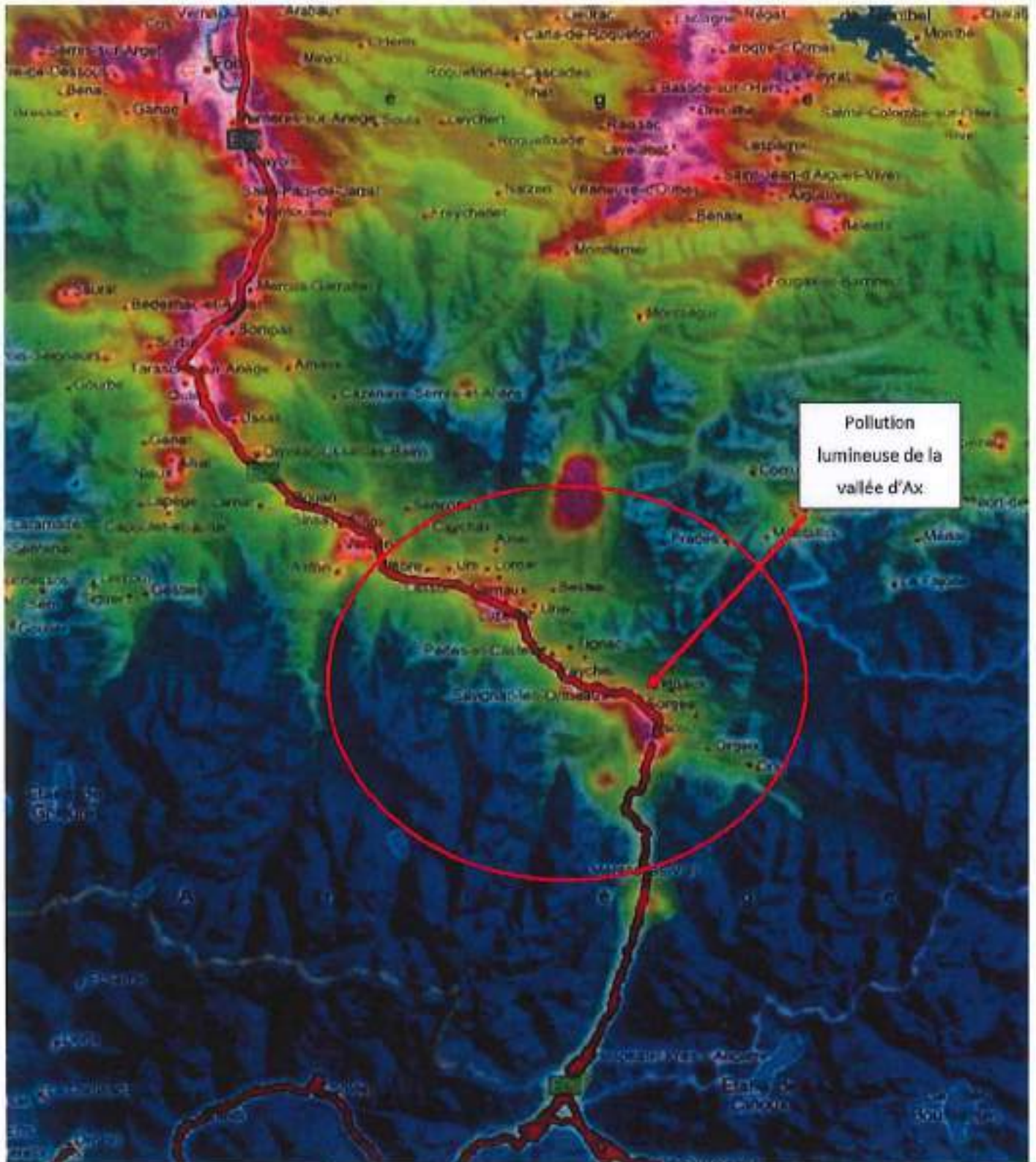
Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-00

10/2023



FICHE ACTION N° 17

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF

Orientation stratégique	1.1.3 Développer les activités de pleine nature autour de la montagne (randonnée, escalade, vélo, VTT etc.)
Action nom	Schéma directeur de l'espace ludique et sportif
Action n°	17
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermies Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La commune d'Ax-les-Thermies conduit une politique de diversification de l'offre touristique du territoire en confortant son offre de ski et son positionnement 4 saisons.</p> <p>En ce sens, la municipalité souhaite aménager un espace ludique en front de neige sur la station à Bonascre. Les aménagements et équipements attendus permettront de se diversifier en proposant des activités indépendantes du ski et de la saisonnalité.</p> <p>Le plateau de Bonascre est actuellement le parent pauvre de la fréquentation touristique sur la commune, hors saison hivernale. Ainsi doté de nouvelles activités et équipements, ce dernier verra sa fréquentation augmenter tout au long de l'année et paraîtra plus attrayant pour la clientèle touristique.</p> <p>La création d'un espace ludique permettra également de pallier aux aléas et la disponibilité de la ressource neige, qui va se faire de plus en plus aléatoire au fil des ans.</p> <p>Le changement climatique fait craindre une impossibilité de proposer un produit neige de qualité à moyenne altitude comme à Bonascre par exemple. C'est pourquoi, il est sérieusement envisagé de déplacer l'espace dédié à l'apprentissage du ski, du front de neige à 1400m au plateau du Saquet à 2000m d'altitude, afin de poursuivre l'exploitation du domaine sur les parties hautes de la station dans les décennies à venir.</p> <p>Ce schéma directeur expose les différents équipements qui seront installés au cours des prochaines années sur la station de Bonascre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tyrolienne à virage - Une via ferrata - La mise à disposition de VTTae - Un belvédère au sommet du domaine - Un jeu d'énigmes culturel - Un chemin à encorbellement - Un pas dans le vide



	<p>- Un escape game outdoor - Un parcours acrobatique avec filets</p> <p>L'ensemble de l'opération représente une enveloppe de 2 660 000 € HT d'investissement</p>				
Partenaires	SAVASEM CCHA				
Dépenses prévisionnelles /définitives	Étude Highdea/Dianeige	Aménagements			
	28 150 € HT	2 660 000 € HT			
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
		665 000 € HT	1 316 000 € HT	679 000 € HT	
Plan prévisionnel de financement	À prospecter : Financements mobilisables dans le cadre du Plan Avenir Montagne Porteurs privés à mobiliser				
Calendrier	2021 : Étude schéma directeur et programme pour l'aménagement d'un espace ludique et sportif à Bonascre. 2021 : Projet d'installation d'un équipement de Snow tubing en front de neige abandonnée du fait d'impossibilités techniques. 2023-2024 : sélection scénario de portage entre la commune et la Savasem.				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Étude de la fréquentation/taux de remplissage hébergements/forfaits piétons télécabine du Baou vendus, après la mise en place de ces différents équipements.				
Conséquence sur la fonction de centralité	Principale source de revenus et pourvoyeur de main d'œuvre sur le territoire, le tourisme est un enjeu majeur pour la commune et la Haute-Ariège. La présence de plus en plus aléatoire de la ressource neige sur le massif conduit le territoire à être proactif et à réfléchir à doter la station d'une offre d'activités supplémentaire, en remplacement du ski, après-ski et tout au long de l'année, pour se diriger vers un tourisme 4 saisons, moins marqué par la saisonnalité.				
Annexes	Plan des aménagements et équipement attendus sur Bonascre et le domaine.				

FICHE ACTION N° 18

ÉTUDE DE FAISABILITÉ PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL D'AX-LES-THERMES

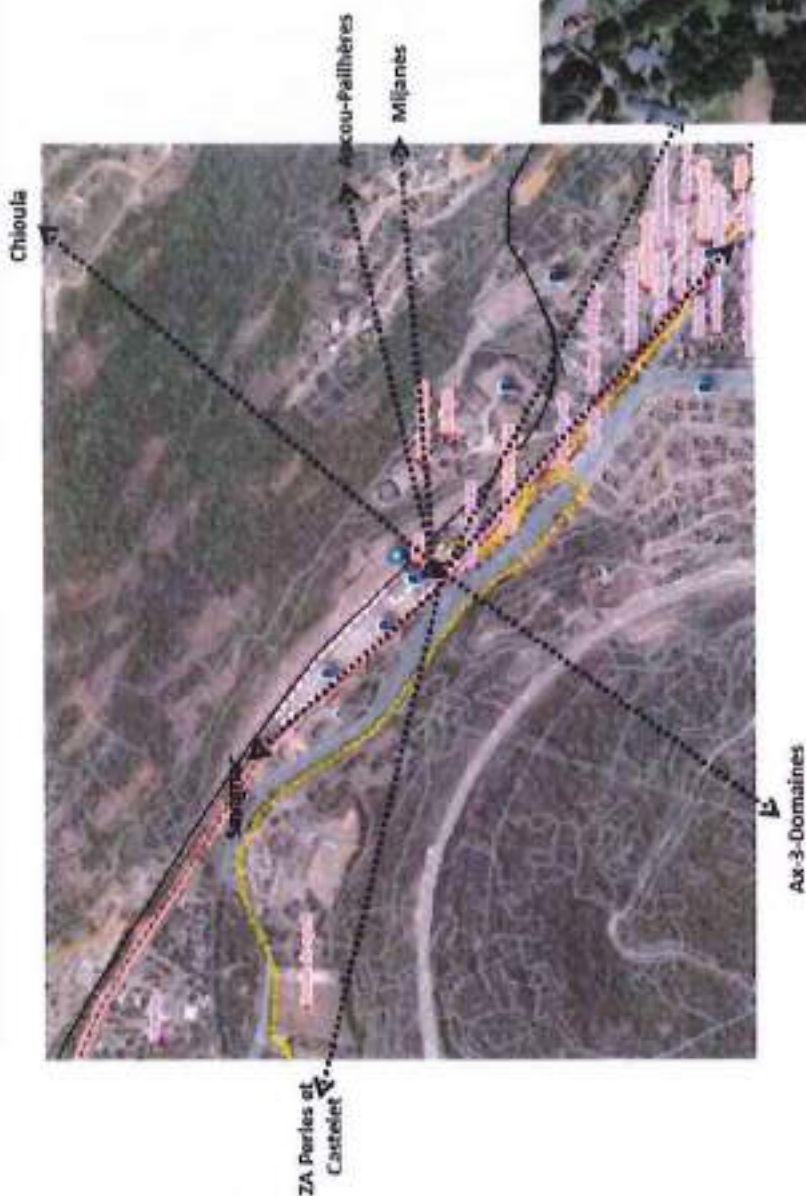
Orientation stratégique	5.1.2 Organiser la mobilité en profitant de la desserte ferroviaire, précieux atout en zone de montagne peu dense mais ayant d'abondants flux de personnes, comme les populations touristiques, les jeunes lycéens ou les actifs pour leurs déplacements quotidiens				
Action nom	Étude de faisabilité d'axe d'échange multimodal d'Ax-les-Thermes				
Action n°	18				
Statut	Engagée				
Niveau de priorité	Fort				
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Haute-Ariège Établissement public de coopération intercommunale				
Description de l'action	<p>Les projets de Pôles d'Échanges Multimodaux dont un est attendu sur Ax-les-Thermes nécessitent d'engager une analyse multicritère pour évaluer l'opportunité d'engager d'éventuels travaux afin qu'en fine les déplacements collectifs et individuels sur la Haute-Ariège s'en trouvent facilités.</p> <p>Il est ainsi attendu sur le territoire une coordination accrue et une amélioration des transports ferroviaires et routiers, tout en développant les mobilités douces.</p> <p>Cette politique volontariste s'adressera à tout un chacun. Elle s'attèlera à répondre aux besoins de différents types de publics allant des habitants des vallées, pour les mobilités du quotidien (travailleurs, étudiants, familles etc.), en passant par les touristes et autres voyageurs empruntant le territoire.</p> <p>Pour ce faire, nombre d'acteurs institutionnels doivent se coordonner. Des aménagements seront attendus sur les différents PEM, pour faciliter l'intermodalité des transports. Bien que la CCHA assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité, aucune décision ni orientation n'a été définie concernant la maîtrise d'ouvrage des aménagements qui en découleront, ni de leur gestion et exploitation.</p> <p>La démarche a été initiée en 2020 et se poursuit en 2023 par des scénarii d'aménagement pour chaque PEM.</p>				
Partenaires	La Région Occitanie Le Gouvernement andorran Le Département de l'Ariège La SNCF Les communes concernées Artélia Pays paysages bureau d'études				
Dépenses prévisionnelles /définitives	Étude :				
	39 857 € HT				



Plan de financement	Région Occitanie :	Autofinancement :				
	19 928,50 € HT	19 928,50 € HT				
Calendrier	<p>2020 : début de la démarche.</p> <p>2021 : Réalisation de l'état des lieux et évolution possible.</p> <p>2022 : Rôle de chaque futur PEM dans la stratégie de territoire.</p> <p>2023 : Scénarii d'aménagement de chaque PEM</p>					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie</p> <p>Contrat Territorial Occitanie</p> <p>Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Analyse de l'évolution des différentes formes de mobilités (transport en commun, mobilités douces etc.)					
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En facilitant l'intermodalité des transports, le PEM sur la commune d'Ax-les-Thermes aura pour effet de concentrer les flux de voyageurs locaux et autres touristes, aussi bien au départ et à destination d'Ax-les-Thermes.</p> <p>Cela constituera un véritable hub renforçant l'attractivité de la commune que cela soit pour les mobilités pendulaires domicile-travail/école, pour les mobilités liées aux services sur la commune ou encore les flux touristiques.</p> <p>Par ailleurs, l'interconnexion avec différents aménagements favorisant les mobilités douces permettra de poursuivre les objectifs du territoire, en matière de transition énergétique.</p>					
Annexes	Pôle Multimodal d'Ax-les-Thermes Source : Artélia Pays Paysages					

Ax-les-Thermes

Rôle identifié suite à l'analyse multicritères : Résidentiel et tourisme



1 Périmètre PEM

- Améliorer la lisibilité de l'offre multimodale déjà existante pour en favoriser l'usage (gratuité, proximité au centre)
- Diversifier et réorganiser les modes de stationnement (places réservées co-voiturage, bornes de rechargement électriques etc.)
- Conférer au PEM un statut de petite halte routière
- Se saisir de l'enjeu « voie mobilité active » en conférant une place significative au vélo
- Traiter les limites, en lien avec le projet de requalification de l'ancienne RN
- Appréhender la nécessité d'insertion paysagère
- Se saisir du caractère d'entrée de ville du secteur de la gare pour travailler à la mise en place d'équipements éco-durables (panneaux PV)



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-210900320-20230724-2023_7_4-CC

RECU
PRÉFECTURE

FICHE ACTION N° 19

ÉLABORATION DU PLUIH DE LA CC DE LA HAUTE-ARIÈGE

Orientation stratégique	AXE STRATÉGIQUE 2 : RESTER UN BOURG-CENTRE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE				
Action nom	Élaboration du PLUIH de la CC de la Haute-Ariège				
Action n°	19				
Statut	Engagée				
Niveau de priorité	Fort				
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes de la Haute-Ariège Établissement public de coopération intercommunale				
Description de l'action	<p>Sur les 52 municipalités de la Haute-Ariège, nombre de communes du territoire n'ont à ce jour de document d'urbanisme communal.</p> <p>La réalisation du PLUIH à l'échelle intercommunale, permettra d'harmoniser et de mettre en cohérence les différentes politiques publiques à l'échelle du territoire. La planification urbaine, la gestion de la destination et de l'occupation des sols doit être construite eu égard des enjeux de la Haute-Ariège et des spécificités locales.</p> <p>La démarche engagée en septembre 2019 permettra d'une part de proposer un document d'urbanisme partagé aux communes, tout en définissant une feuille de route, pour le développement du territoire, jusqu'au milieu de la prochaine décennie.</p> <p>Suite à la définition des enjeux du territoire, la phase d'élaboration du PADD est lancée à l'automne 2022. Elle se poursuit en 2023.</p>				
Partenaires	Bureaux d'études : ARTELIA Maïté Fourcade PAYS PAYSAGES AMIDÉV Systémys				
Dépenses prévisionnelles /définitives	Études et concertation : 449 294 € HT				
Plan prévisionnel de financement	État DGD :	Département 09 :	Autofinancement :		
	100 000 € HT	112 300 € HT	236 994 € HT		



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

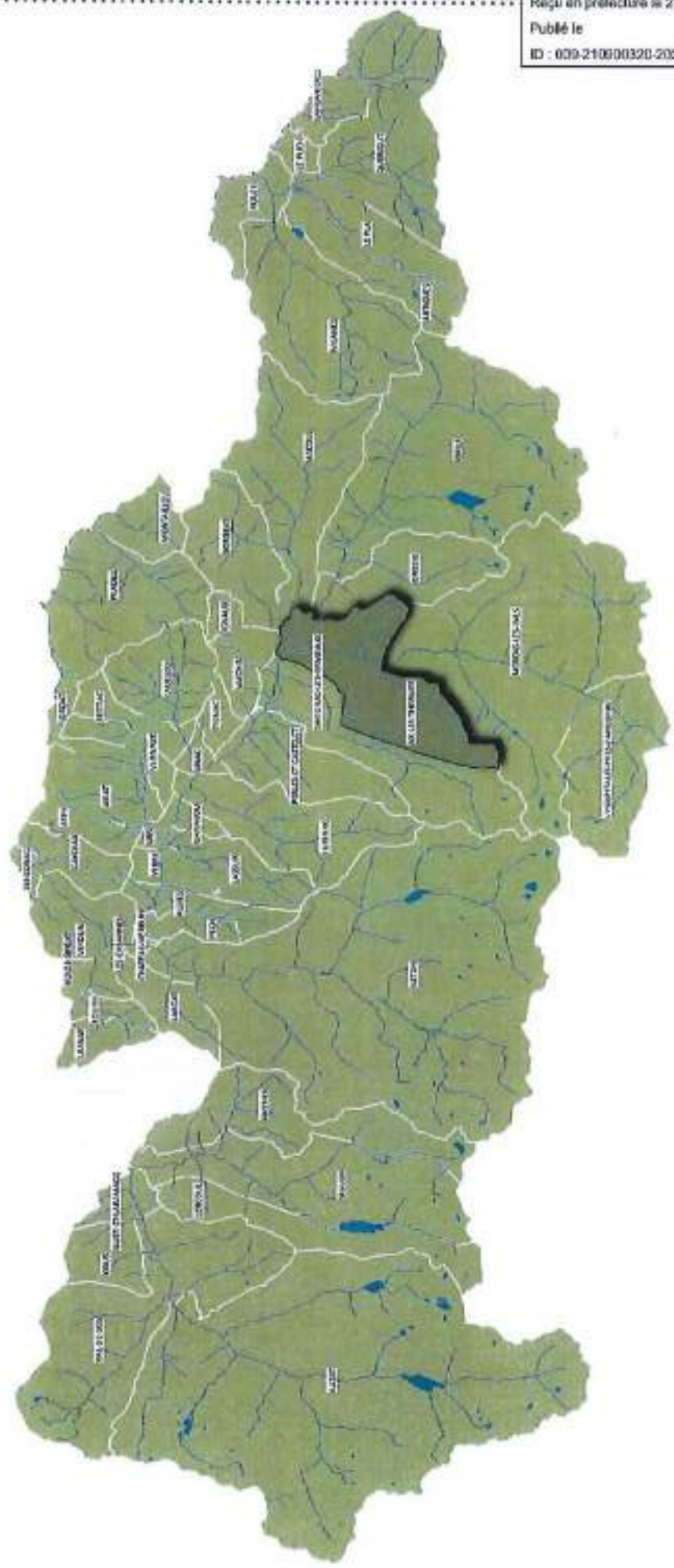
Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-210400320-20230724-2023_7_4-CC

Calendrier	Novembre 2020 : 1 ^{er} COTECH et 1 ^{er} COPIL de lancement de l'étude Juin 2022 : fin du Diagnostic et État initial de l'environnement Septembre 2022 : début du PADD Mai 2023 : présentation du PADD en conseil communautaire
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Étude pré-opérationnelle habitat CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en cohérence avec le CRTE et le CTO
Conséquence sur la fonction de centralité	Le diagnostic proposé dans l'étude souligne le rôle de polarité principale d'Ax-les-Thermes dans le territoire et son rôle prépondérant dans l'armature territoriale. L'attractivité de la commune s'effectue par le dynamisme du bassin d'emploi axéen, de la concentration et diversité commerciale, de l'offre de services et d'équipements etc... Néanmoins, cette attractivité a des effets délétères. Notamment, sur la disponibilité d'hébergements à l'achat ou à la location à l'année pour les habitants et employés sur la commune. Ce qui participe du départ des familles de la commune.
Annexes	Territoire de projet du PLUHH sur la CCHA

Territoire de la CCHA



Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 000-210000320-20230724-2023_7_4-CC



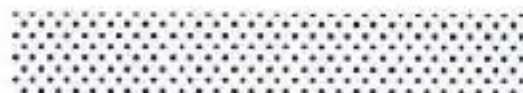
Légende :

- Communes de la CCHA
 - Commune d'Ax-les-Thermes
 - Réseau hydrographique principal
- Données : Dana.Coast, Peds Occitane
Réalisation : Mairie Ax-les-Thermes M.D 2022

FICHE ACTION N° 20

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE : PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Orientation stratégique	2.1.1 Améliorer les logements des propriétaires occupants en encourageant la réhabilitation énergétique
Action nom	Étude pré-opérationnelle programme d'intervention pour l'amélioration de l'habitat
Action n°	20
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes de la Haute-Ariège Établissement Public de Coopération Intercommunale
Description de l'action	<p>La réalisation de l'étude pré-opérationnelle permettra de définir le programme d'action et le dispositif le plus approprié en faveur de l'amélioration de l'habitat.</p> <p>Afin de répondre aux problématiques et enjeux suivants, les élus communautaires ont décidé d'engager une étude pré-opérationnelle.</p> <p>Les principaux enjeux de la collectivité sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la revitalisation des centres-bourgs et villages, en réinvestissant les logements et/ou commerces vacants, - la requalification de bâtis délaissés en logements à l'année, - le maintien de la population âgée à domicile, souvent à revenus modestes, par l'adaptation du logement, - des solutions pour loger les saisonniers, - l'amélioration de la qualité des logements, en particulier sur la performance énergétique, afin de diminuer les charges, mais en veillant également à la préservation et à la valorisation du bâti ancien qui participent de l'identité du territoire, - la sortie de l'insalubrité, - la rénovation du patrimoine bâti remarquable. <p>Tout en précisant les objectifs opérationnels, dans le cadre des orientations de l'ANAH et du Département de l'Ariège. Il sera attendu de formaliser le projet de convention de programme, ainsi que le cahier des charges du suivi-animation de l'opération.</p> <p>En tant que partenaire, la Région Occitanie a créé, au 1er janvier 2021, le service public régional de la rénovation énergétique des logements, « Renov'Occitanie », dont l'objectif est de faciliter le passage à l'acte des ménages. Renov'Occitanie vise à rendre</p>



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 309-210900320-20230724-2023_7_4-CC



	accessible à tous, le chantier de la rénovation énergétique en complémentarité des dispositifs existants et de leurs évolutions.		
Partenaires	ANAH Région Occitanie (Rénov'Occitanie) Département de l'Ariège		
Dépenses prévisionnelles /définitives	Total : 79 337.50 € HT		
Plan prévisionnel de financement	Total : 79 337.50 € HT		
	État ANAH : 39 668 € HT	Département 09 : 15 867 € HT	Autofinancement : 23 802.50 € HT
Calendrier	Début automne 2022 Finalisation automne 2023		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Programme et objectifs opérationnels retenus pour Ax-les-Thermes		
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action s'inscrit pleinement dans les problématiques de la commune d'Ax-les-Thermes, identifiées dans le programme PVD. Parmi les principales difficultés du territoire, l'accès à la propriété et l'accès au logement en général pour la population locale et à fortiori les familles. Les locations à l'année se font rares et onéreuses.</p> <p>Par ailleurs, le parc de logements étant vieillissant, nombre de logements sont considérés comme des passoires énergétiques. Une Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat serait toute indiquée, pour résorber tout ou partie de cette problématique.</p>		
Annexes			

FICHE ACTION N° 21

REQUALIFICATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE LES TILLEULS

Orientation stratégique	AXE STRATÉGIQUE 1 / SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE					
Action nom	Requalification du centre d'hébergement touristique les Tilleuls					
Action n°	21					
Statut	Engagée					
Niveau de priorité	Fort					
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Haute-Ariège Établissement Public de Coopération Intercommunale					
Description de l'action	<p>A l'occasion du départ à la retraite des propriétaires, la CCHA et la commune d'Ax-les-Thermes ont mandaté l'EPF pour acquérir le centre les Tilleuls afin de repositionner cet hébergement dans le projet de territoire de l'intercommunalité et de la commune. Une convention tripartite a été signée entre la CCHA, la commune et l'EPF Occitanie pour cet achat. L'EPF a cédé l'usufruit à la CCHA qui elle-même a signé un commodat avec l'actuel exploitant de manière à ce que l'hébergement poursuive son activité avant les travaux.</p> <p>Par ailleurs, la CCHA a confié une étude de repositionnement de cet hébergement à VVF Ingénierie dans la perspective de produire un outil d'aide à la décision des élu.e.s. Suite au rendu de cette étude, la CCHA sera en mesure de poursuivre une réflexion sur le montage technique, financier et juridique.</p>					
Partenaires	<p>L'EPF Occitanie est le propriétaire le temps de la réalisation de l'opération de réhabilitation avec une rétrocession du centre à la CCHA lors de l'opérabilité de l'outil. L'acquisition a eu lieu en décembre 2021. VVF rendra son analyse et outil d'aide à la décision en septembre 2023. Le choix d'orientation induira la réalisation de l'opération : évaluation du coût, montage financier et montage d'exploitation en 2024.</p>					
Dépenses prévisionnelles /définitives						
Plan prévisionnel de financement	À prospecter : financement de l'étude par la mobilisation de fonds dans le cadre du plan Avenir Montagne.					
Calendrier	Calendrier prévisionnel					



	<p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendu de l'étude de repositionnement en cours de réalisation par VVF • Chiffrage de l'opération • Montage financier <p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement des marchés • Démarrage des travaux <p>2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livraison des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La conservation des hébergements touristiques collectifs dans le bourg-centre est un véritable atout pour la commune tant en termes de réduction des mobilités (proximité de l'ensemble des services et liaison avec les offres de mobilités télécabine, train, bus...), de dynamique économique (proximité avec les commerces de proximité) et touristique (proximité avec les liaisons de la station de ski et autres activités de loisirs à proximité). L'offre d'un hébergement collectif de qualité répond en tous points aux enjeux de tourisme durable</p>
Annexes	<p>Les demandes d'autorisations seront évaluées au regard du projet arrêté. Permis de construire à déposer ultérieurement</p>

FICHE ACTION N° 23

CHAUFFAGE DE LA GENDARMERIE AVEC LES REJETS DES BAINS DU COULOUBRET

Orientation stratégique	5.2.1 Investir dans des infrastructures utilisant les calories perdues de l'eau thermique, les potentialités en microcentrales
Action nom	Chauffage de la gendarmerie avec les rejets des Bains du Couloubret
Action n°	23
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Département de l'Ariège Collectivité Territoriale Office Public de l'Habitat de l'Ariège Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la rénovation de la gendarmerie et de sa caserne conjointement portée par l'OPH et le Département, il a été entendu d'étudier l'opportunité que représente la valorisation des rejets d'eaux thermales des Bains du Couloubret, pour installer un système de chauffage plus vertueux sur la gendarmerie.</p> <p>Dans cette optique et afin d'apprécier la disponibilité des rejets du centre thermoludique au cours d'une année type d'exploitation, des capteurs ont été installés pour collecter des données sur la ressource.</p> <p>Suite à cette phase d'étude sur la ressource potentiellement valorisable, un arbitrage avec l'OPAC donnera les suites à donner à cette démarche.</p> <p>Dans l'éventualité que le projet se concrétise, une étude technique devra être réalisée avant d'engager des travaux.</p> <p>Ce projet a pour vertu d'apporter une solution pour valoriser une ressource restituée au milieu naturel, tout en limitant son impact sur ce dernier. Ces rejets contribuant à l'échauffement du cours d'eau, une fois valorisés par un système de pompe à chaleur, la pollution thermique de la Lauze sera ainsi fortement limitée.</p> <p>In fine, ce projet aura pour effet, une réduction sensible des consommations d'énergie, allant de pair avec les travaux de rénovation énergétique prévus. Lorsque les bains seront fermés, il conviendra de convenir d'un arrangement avec l'établissement thermo-ludique pour disposer de rejets thermaux.</p>
Partenaires	La commune d'Ax-les-Thermes et les Bains du Couloubret sont partenaires dans cette initiative vertueuse.



Dépenses prévisionnelles /définitives						
Plan prévisionnel de financement	À prospecter : Banque des Territoires Fonds Chaleur de l'ADEME Fonds vert (cf. préfecture)					
Calendrier	2022 : installation de capteurs pour le monitoring sur les rejets des Bains du Couloubret 2023 : consultation maîtrise d'œuvre 2024 : travaux					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Consommation énergétique évitée / Émissions de CO2 contribuant à l'effet de serre évitées (équivalent carbone – eq-CO2)					
Conséquence sur la fonction de centralité	Datant de la fin des années 1970 la gendarmerie et sa caserne sont aujourd'hui vétustes. Des travaux de rénovation intérieure, de rénovation énergétique sont attendus. La réhabilitation des logements est un enjeu fort pour le territoire, car les logements actuels peinent à convenir aux gendarmes et leurs familles. Les travaux attendus permettront d'attirer des gendarmes et leurs familles. Le territoire voit en ce projet, un intérêt tout particulier. Ces familles seront un levier pour augmenter les effectifs scolaires des écoles, dont les classes sont actuellement menacées.					
Annexes						

FICHE ACTION N° 24

RENFORCER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR LES SAISONNIERS ET LES JEUNES TRAVAILLEURS

Orientation stratégique	2.1.2 Accroître et diversifier l'offre de logements pour les travailleurs saisonniers et les jeunes
Action nom	Renforcer l'offre de logements pour les saisonniers et les jeunes travailleurs
Action n°	24
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Haute-Ariège (Établissement Public de Coopération Intercommunale) SOLIHA Ariège (Association privée au service de l'habitat) IméryS.A
Description de l'action	<p>L'accueil des apprentis, des jeunes travailleurs et des saisonniers sur le territoire est capital pour l'économie locale dont le tourisme est le principal pourvoyeur de main d'œuvre. Ces derniers occupent nombre de postes dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, des commerces, des remontées mécaniques ou bien dans l'industrie minière chez IméryS. Cette main-d'œuvre peut se retrouver en difficulté pour trouver un logement, du fait d'une offre d'hébergements à l'année, à la saison fort limitée.</p> <p>Pour répondre à cet enjeu, la CCHA échange avec des partenaires comme Soliha ou IméryS sur le besoin et d'éventuelles réponses à apporter face à cette problématique.</p> <p>Jusqu'alors, SOLIHA Ariège propose une offre d'hébergements de 25 à 30 places pour les saisonniers, apprentis et jeunes travailleurs, dans le parc privé diffus. Un partenariat avec des propriétaires bailleurs est conclu pour l'accueil de ce public, à des conditions avantageuses pour les différentes parties.</p> <p>La réflexion avec les partenaires se poursuit et la CCHA reste attentive à l'évolution des besoins des travailleurs. Le PLUIH en cours d'élaboration et notamment le Programme d'Orientations de ce dernier pourrait définir des actions sur cette thématique tout en les spatialisant. De nouveaux propriétaires sont pressentis pour mettre à disposition un meublé à la location, à destination de ce public.</p> <p>À terme, une réflexion sur l'opportunité et le montage juridique et financier d'une offre locative aux services associés pourrait être engagée si d'aventure, le besoin était avéré.</p>
Partenaires	Soliha Ariège



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-216900320-20230724-2023_7_4-CD

	IméryS S.A
Dépenses prévisionnelles /définitives	
Plan prévisionnel de financement	Si nécessaire, à prospecter : Porteurs privés Financements mobilisables dans le cadre du plan Avenir Montagne Anah EPF Occitanie
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation du besoin de logements par les saisonniers et autres jeunes travailleurs sur Ax-les-Thermes. Actions prévues sur Ax-les-Thermes pour les saisonniers et autres jeunes travailleurs dans le POA.
Conséquence sur la fonction de centralité	Disposant du principal bassin d'emploi de la vallée et dépendant largement de la main d'œuvre saisonnière, l'enjeu de l'accueil des saisonniers et des jeunes travailleurs est capital pour la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 25

RENATURATION DE LA COMMUNE

Orientation stratégique	6.1.1 Accroître la biodiversité communale
Action nom	Renaturation de la commune
Action n°	25
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le changement climatique est pleinement perceptible sur le territoire. En effet, ses effets délétères sont exacerbés sur les territoires de montagne. Nos milieux évoluent ainsi, en s'adaptant avec plus ou moins de succès à ce changement brutal. Les étages montagnards s'élèvent peu à peu entraînant la modification des écosystèmes allant de pair avec une évolution progressive du couvert végétal.</p> <p>Les conséquences de ces changements se ressentent également sur le fleurissement de la commune, par le service des espaces verts.</p> <p>On perçoit ainsi une diminution des précipitations en période estivale et une augmentation de la fréquence des vagues de chaleur, ce qui contraint les agents à irriguer toujours plus les massifs, parterres et autres suspensions, qui participent de l'embellissement de l'espace public.</p> <p>La commune consciente que la fréquence de ces événements ne va cesser de croître, elle souhaite prendre les devants et engager dès à présent une réflexion globale sur le fleurissement et les questions de nature en ville. L'idée étant de dresser une liste opérationnelle d'objectifs pour renaturer la ville. Par ailleurs, il est attendu de former les agents de la commune et les sensibiliser à l'utilisation de méthodes novatrices de gestion des espaces-urbains et péri-urbains.</p> <p>La commune est ainsi amenée à se doter de plantes plus à même à résister aux périodes de sécheresse, tout en privilégiant les espèces produites localement.</p> <p>Les espaces publics bénéficieront d'une attention tout particulière pour amener davantage de végétation et d'ombrage, pour proposer des espaces plus accueillants.</p> <p>Cette action globale se traduit également par un projet dédié, déployé à l'échelle de la cour de récréation de l'école primaire/ALAE. Une action de désimperméabilisation, revégétalisation de cet espace est engagée.</p>



	<p>Les questions de services écosystémiques, d'accueil des pollinisateurs, de taille des arbres, de nature interstitielle seront aussi abordées.</p> <p>La commune souhaite contractualiser avec le ANA – Conservatoire des Espaces naturels d'Ariège pour la restructuration végétale tout en prenant compte la biodiversité et le changement climatique sur le territoire.</p> <p>Le bien-être des habitants, des visiteurs et de la biodiversité seront au cœur des préoccupations de ce projet.</p>			
Partenaires	<p>ANA-CEN Agence de l'Eau Adour-Garonne Symar OFB</p>			
Dépenses prévisionnelles /définitives	Études :			
	21 935 € HT			
Plan prévisionnel de financement				
Calendrier	<p>2023 : Lancement de l'étude par l'ANA-CEN sur la commune 2024 : Concertation et sensibilisation 2024 : Montage d'un projet d'Atlas communal de la biodiversité</p>			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation de la biodiversité sur la commune suite aux mesures			
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'amélioration du cadre de vie participe de l'attractivité de la commune.</p> <p>Un traitement des espaces publics en adéquation avec nos enjeux contemporains, face au réchauffement climatique est primordial pour garantir la fréquentation de l'espace public et des activités en dépendant, en période estivale.</p> <p>Il est nécessaire d'appréhender ces questions, pour maintenir un centre-bourg vivant et attractif tout au long de l'année.</p>			
Annexes				

FICHE ACTION N°26

REQUALIFICATION DU CHÂTEAU DE VILLEMUR EN COMPLEXE HÔTELLIER 4*

Orientation stratégique	1.1.1 Tirer vers le haut la qualité de l'accueil : hôtellerie haut de gamme, hébergements au goût du jour
Action nom	Requalification du Château de Villemur en complexe hôtelier 4*
Action n°	26
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	SAS AXVILL
Description de l'action	<p>En tant que station touristique de premier ordre à l'échelle du massif pyrénéen, la commune possède une offre d'hébergement diversifiée sur un parc de 13 000 lits touristiques.</p> <p>Néanmoins, on y déplore un déficit d'offre hôtelière de standing. Cette clientèle attachée à un raffinement et une offre de services inexistante sur la commune, se détourne de la destination.</p> <p>La municipalité, pleinement consciente de cet enjeu s'est entourée de partenaires et a entrepris de définir un programme d'actions en cette optique.</p> <p>Profitant de l'opportunité que représentait la vente du Château Villemur, la municipalité se porte acquéreur en 2018 du domaine, avec le concours de l'EPF Occitanie.</p> <p>Suite à un appel à projet, la proposition d'un programme hôtelier 4* est retenue.</p> <p>La revente du château au bénéfice de la société dénommée Château Villemur est actée le 28 juillet 2022.</p> <p>Le projet tel que retenu doit mener à la création d'un programme hôtelier de premier ordre pour le territoire.</p> <p>Les travaux engagés en juin 2022 doivent mener à la rénovation du Château Villemur, en y aménageant un restaurant semi-gastronomique de 60 couverts en salle et 60 en terrasse, la création de 2 appartements de 2 chambres, ainsi que des salles de réunions. Un complexe hôtelier de 51 chambres 4* complètera le dispositif et se déploiera dans l'actuel parc du château.</p> <p>Le projet d'un coût total de 15.1 millions d'euros est porté par la SASU Villemur, dont l'actionnaire unique est la SEM ARAC. Il est prévu une vente en état d'achèvement à une société d'investissement, la SAS AXVILL dans laquelle doivent participer la SAS Patrimoniale Occitanie (filiale de la SEM ARAC) à hauteur de 61%, la Banque des Territoires à hauteur de 34% et la</p>



	<p>SAS SHIP à 5% (filiale du Groupe Cité Hôtels dédiée à l'exploitation de l'équipement).</p> <p>Le programme d'investissement devra bénéficier du concours du programme PRU-PVD (Prêt de Renouvellement Urbain réservé aux communes labellisées Petites Villes de Demain) proposé par la Banque des Territoires.</p> <p>Les Collectivités partenaires se porteront garantes.</p>
Partenaires	L'ARAC Occitanie, L'EPF Occitanie, la BDT, la Région Occitanie, la CCHA, le groupe Cité Hôtels
Dépenses prévisionnelles /définitives	Investissement
	SASU Château Villemur 15,1 millions €
	Dont 2,386 millions € déjà réglés par la SASU Château Villemur (mai 2023)
Plan prévisionnel de financement	9,7 millions € d'emprunts Dont 75% issus du PRU-PVD de la BDT et 25% prêt d'une banque commerciale classique
Calendrier	2018 : Achat commune Ax-les-Thermes et EPF Occitanie du Château Villemur 2022-2024 : Travaux 2024 : Aménagement intérieur et décoration Automne 2024 : ouverture du complexe hôtelier
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation de l'évolution du nombre de nuitées dans l'hôtellerie axéenne. Évaluation de la performance d'occupation à 5 ans.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette offre unique à l'échelle de la haute-Ariège devrait générer 30 emplois directs sur la commune. Les retombées économiques attendues doivent bénéficier à l'ensemble des acteurs dépendants des flux touristiques et plus largement à l'économie valléenne.
Annexes	Plan masse du complexe hôtelier 4*

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-210900120-20230724-2023_7_4-CC



Plan masse du complexe hôtelier 4*

FICHE ACTION N°27

LE BIEN-ÊTRE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Orientation stratégique	1.1.4 Développer les activités de bien-être et de santé
Action nom	Le bien-être au cœur de la stratégie de développement touristique
Action n°	27
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	SEM TTAX
Description de l'action	<p>La station d'Ax-les-Thermes propose diverses activités thermales et thermoludiques : des bains thermoludiques dénommés Bains du Couloubret, un établissement thermal dénommé Thermes du Teich et des thermes avec une résidence intégrée dénommés résidence du Grand Tétras. Ce sont ainsi 6 000 curistes par an (en 2019), qui viennent en séjour sur les établissements thermaux axéens et 130 000 touristes qui fréquentent le thermoludique.</p> <p>La propriété actuelle de ces établissements est diverse :</p> <p>La SEM TTAX est propriétaire des Thermes du Teich, du terrain sur lequel ont été construits les Bains du Couloubret, et de l'eau thermale.</p> <p>NB : la SEM TTAX est une Sem dont la commune assure la Présidence. Les actionnaires principaux sont la commune, la Région, la CCHA, le Département, la CDC et la Caisse d'Épargne.</p> <p>La commune est propriétaire de l'établissement des bains du Couloubret.</p> <p>La STAX, filiale de la société Eurothermes est propriétaire de la résidence du Grand Tétras.</p> <p>La STAX exploite l'ensemble des établissements de la ville et bénéficie gratuitement de l'eau thermale pour le fonctionnement des Thermes du Teich. Ces exploitations se font dans différents cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat d'affermage avec la commune pour les Bains du Couloubret (échéance à fin 2028). D'un point de vue comptable, cette exploitation est identifiée dans un budget annexe (le BA thermoludique) avec application de la nomenclature M4. ▪ Contrat de location gérance avec la SEM TTAX pour les Thermes du Teich (échéance prochaine au 1er décembre 2023). <p>Cet ensemble immobilier constitué de plusieurs entités contribue fortement à l'attractivité thermale, économique et touristique de la ville. La volonté partagée de la commune et de la SEM TTAX est de confier l'exploitation des trois établissements à un opérateur commun. Or la société Eurothermes ne souhaite pas poursuivre l'exploitation des Thermes du Teich au-delà de l'échéance contractuelle. Elle se dit prête à céder l'établissement dont elle est propriétaire et à cesser avant l'échéance, l'exploitation des Bains du Couloubret.</p>



	<p>Après analyse des différentes possibilités juridiques, il s'avère que le rachat par la SEMTTAX des titres de la STAX est l'option qui permette de poursuivre l'exploitation des établissements dès début 2024, dans l'attente de la conclusion d'un nouveau contrat de concession avec un exploitant. La STAX deviendrait alors une filiale de la SEMTTAX et poursuivrait comme aujourd'hui ses activités.</p> <p>Le projet se décline ainsi en deux temps :</p> <p>Achat des titres de la STAX par la SEMTTAX (2023) : la SEMTTAX souhaite acquérir auprès du groupe Eurothermes les titres de la STAX, réaliser des investissements structurels sur les bâtiments afin de diminuer les charges d'exploitation liées à l'eau et à l'énergie, tout en se préparant à exploiter en 2024 et 2025, via la STAX, les établissements thermaux et le thermoludique.</p> <p>Entre 2025 et 2026, le processus pour la mise en œuvre de la concession thermale sera achevé. Le futur exploitant aura pour mission de développer l'activité thermale, afin que la fréquentation des thermes augmente pour atteindre l'objectif de 8 000 curistes à l'année, contribuant alors au rayonnement et à l'attractivité du territoire.</p>		
Partenaires	Région Occitanie, CD09, CCHA, Commune d'Ax-les-Thermes, Crédit Agricole, Caisse d'épargne, Caisse des Dépôts, EDF.		
Dépenses prévisionnelles	Achat de la STAX		Investissements et équipements
	4,2 millions €		1,5 millions €
Plan prévisionnel de financement	Emprunt environ 2,5 millions €	Capitalisation 3,2 millions €	
Calendrier	2022-2023 : Accompagnement Calla Concept scénario passation de concession 2023 : Recrutement Directeur.trice de la SEMTTAX 2023 : Évaluation scénario 2023 : Négociation avec Eurothermes 2024-2025 : Poursuite de l'exploitation des Thermes du Teich 2025-2026 : Nouvelle concession		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Évaluation de l'évolution du nombre de curistes à l'horizon 2030		

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 009-216900320-20230724-2023_7_4-CC

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le thermalisme est un enjeu de premier ordre pour la commune. Ce pan de l'économie axéenne participe de l'attractivité touristique du territoire et du dynamisme économique de la Haute-Ariège.</p> <p>Le curiste est un touriste au profil singulier, il est présent sur une période de 3 semaines ; la haute saison est à l'automne. Cette saisonnalité particulière permet au territoire de ne pas subir de période réellement creuse et de s'inscrire dès à présent dans du tourisme 4 saisons.</p> <p>Par ailleurs, il est important de souligner le poids en termes d'emploi que représente ce pan de l'économie. La STAX est un des premiers employeurs de la vallée, avec un vivier de plus de 90 emplois.</p>
<p>Annexes</p>	

FICHE ACTION N° 28

CENTRALE SOLAIRE EN AUTOCONSOMMATION PROJET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

Orientation stratégique	5.2.2 Valoriser le potentiel d'énergie solaire en investissant dans le photovoltaïque
Action nom	Centrale solaire en autoconsommation projet d'ombrières photovoltaïques
Action n°	1
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dans le cadre d'une politique globale vertueuse de transition énergétique, la municipalité souhaite limiter sa dépendance énergétique du réseau de fourniture électrique conventionnel et de disposer de sa propre source de production électrique, à même de répondre pour tout ou partie de sa consommation électrique, au gré des saisons.</p> <p>En 2021, la commune fait installer sa première installation photovoltaïque d'une puissance de 9 kWc au-dessus des services techniques, s'en suivra une seconde installation de 18 kWc sur la gare d'arrivée amont de la télécabine du Baou, en 2022.</p> <p>Parallèlement à ces 1^{ères} expérimentations, la commune entend étudier l'opportunité de créer une centrale photovoltaïque pouvant se déployer en ombrières pour le parking de la gare axéenne.</p> <p>L'étude de rendement étant favorable, un premier projet d'ombrières photovoltaïques en revente totale, avoisinant les 150 kWc et estimé à 330 000 € HT est engagé. Malheureusement en 2022, l'appel d'offre infructueux scellera le sort de ce projet.</p> <p>En 2023, une nouvelle solution technique et un nouveau mode de fonctionnement sont étudiés par la municipalité. Un projet d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation fait son chemin.</p> <p>Il apparaît également, qu'afin de contenir l'enveloppe du projet autour des 300 000 € HT, une structure supportant les panneaux photovoltaïques, moins dispendieuse est nécessaire. Des poteaux en béton posés à même le parking pourraient être la solution.</p> <p>Afin de poursuivre la démarche, la commune doit désormais se doter d'une solide étude prospective sur ses consommations électriques actuelles et futures (recharge croissante de véhicules électriques, prise en compte des travaux d'amélioration énergétique de la mairie, contexte inflationniste de l'énergie etc.), afin de déterminer au regard de l'importante variabilité inter mensuelle de la production électrique, la rentabilité réelle d'un tel investissement.</p> <p>De la sorte, il sera possible d'appréhender avec un AMO la programmation technique du projet, tout en préparant le volet d'autorisations réglementaires.</p>



Partenaires	BDT investissement minoritaire en fonds-propres ou quasi fonds-propres → à mobiliser selon montage du projet Enercoop SDE09 ENEDIS					
Dépenses prévisionnelles /définitives						
Plan prévisionnel de financement						
Calendrier	2020-2021 : étude technique et financière projet centrale solaire en revente totale BET Ramat 2022 : 1 ^{er} appel d'offre infructueux centrale solaire revente production 2023 : projet de centrale solaire en autoconsommation 2023-2024 : étude technico-financière 2024-2027 : travaux					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Consommation énergétique évitée / Émissions de CO2 concourant à l'effet de serre évitées (équivalent carbone – eq-CO2)					
Conséquence sur la fonction de centralité	Le territoire se veut être le chef de file de la transition énergétique à l'échelle valléenne. Ce type de projet innovant s'inscrit en ce sens dans une politique globale portée par les élus du territoire. Au-delà des économies escomptées pour la collectivité et les habitants, cela permet au territoire de communiquer sur ce projet innovant et permettra d'en inspirer d'autres.					
Annexes						

FICHE ACTION N° 29

SOUTIEN ET DYNAMISATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES DANS LE CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	2.2.2 Renforcer le tissu commercial et de services
Action nom	Soutien et dynamisation des activités commerciales dans le cœur de ville
Action n°	29
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale Communauté de Communes de la Haute-Ariège Établissement public de coopération intercommunale
Description de l'action	<p>Le diagnostic économique et commercial élaboré dans le cadre du PLUIH, mais également dans le cadre de la révision de la stratégie territoriale de la Communauté de Communes a permis de dégager les enjeux communaux. Les chambres consulaires se sont appuyées sur ces enjeux pour cibler des préconisations et des pistes d'actions qui figurent dans la présente fiche-action.</p> <p>La proposition de stratégie faite par les chambres consulaires doit s'articuler avec les différentes politiques publiques (habitat, rénovation urbaine, SPR) s'inscrivant dans une stratégie d'ensemble, de dynamisation du cœur de ville (habitat/façades, commerce/artisanat, aménagements urbains/paysagers).</p> <p>Les différents axes de travail et d'actions présentés ci-dessous s'appuient sur la structuration de la fonction commerciale dans son contexte global, contexte représenté par l'armature territoriale.</p> <p>Structuration de la fonction commerciale du territoire à partir de l'armature territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir et affirmer les polarités commerciales (AA) Définir les lieux préférentiels dédiés à la fonction commerciale (AA) Définir la stratégie en matière de développement commercial et l'inscrire dans le projet de territoire, dans les projets de rénovation urbaine et dans le document d'urbanisme (AA) Se doter d'une Ingénierie pour soutenir la structuration et le développement de la fonction commerciale (AI et AA) Suivi de l'évolution du commerce (fonction observatoire)(AA) Mettre en œuvre une gouvernance pour le suivi du déploiement de la stratégie (AA) Communiquer sur la stratégie commerciale du territoire (AA)



	<p>Outils de l'urbanisme</p> <p>Définir les possibilités de développement commercial dans le document d'urbanisme - limiter et organiser la périphérie (AA)</p> <p>Définir les alignements marchands - protection du linéaire commercial (AA)</p> <p>Mettre en place un périmètre de sauvegarde (droit de préemption) (AA)</p> <p>Politique d'investissement et de soutien aux activités</p> <p>Définir un périmètre d'intervention restreint sur le centre-ville sur lequel concentrer les efforts en matière d'investissements, d'aménagements urbains, de rénovation de l'habitat, d'animation, de propreté,... - cf. périmètre ci-après (AA)</p> <p>Aménager les espaces publics et les adapter à l'accueil des flux touristiques (AI)</p> <p>Mettre en œuvre des opérations pilote de remembrement et de recomposition commerciale (AI)</p> <p>Soutenir la modernisation et le développement des activités existantes (opérations de type FISAC) (AI)</p> <p>Ecoute et facilitation des démarches des porteurs de projet (utilisation du domaine public, règlement de publicité, dépôt de permis / demande de travaux...) (AA)</p> <p>Améliorer/optimiser le fonctionnement des foires et marchés (AA / AI)</p> <p>Développer des animations culturelles et festives (AA / AI)</p> <p>Rechercher des enseignes nationales / des commerces différenciés indépendants (AA)</p> <p><u>Grille de lecture</u></p> <table border="0"> <tr> <td>- AA : Action d'accompagnement</td> <td>- Court terme : 0 à 3 ans</td> </tr> <tr> <td>- AI : Action d'investissement</td> <td>- Moyen terme : 3 à 5 ans</td> </tr> <tr> <td></td> <td>- Long terme : 5 à 10 ans</td> </tr> </table> <p>Intervention en matière d'immobilier*</p> <p>Travailler sur le prix des loyers par une sensibilisation des propriétaires, en association avec les professionnels de l'immobilier (agences immobilières et notaires) (AA)</p> <p>Mettre en place des dispositifs fiscaux (fiscalité différenciée/exonération) (AA)</p> <p>Instaurer la taxe sur les locaux vacants (selon le besoin en fin de déploiement de la stratégie, si les autres mesures n'ont pas porté leur fruit) (AA)</p> <p>Autres mesures</p> <p>Améliorer la qualité visuelle du centre-ville (charte des espaces publics, harmonisation des terrasses et RLP) (AA / AI)</p> <p>Maîtriser les équipements et services en centre-ville (éducation, santé, administrations, culture...) (AA / AI)</p> <p>À noter, la rubrique « <i>intervention en matière immobilière</i> » est affichée à titre indicatif, la problématique de la vacance commerciale sur le centre-ville d'Ax-les-Thermes relevant d'un enjeu faible.</p> <p>À partir de ces axes d'interventions, voici les différentes pistes d'action préconisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un circuit touristique et commercial à partir des principales rues commerçantes (voir carte ci-après) ; • Structurer la signalétique ; • Encourager les commerçants à afficher des informations clients ; • Travailler la végétalisation de certaines rues (Rue Rigal et rue de l'horloge), les espaces urbains et entrées de ville ; • Planter du mobilier urbain ; • Renforcer l'offre sur l'appareil commercial dédié à l'équipement de la personne et de la maison ; 	- AA : Action d'accompagnement	- Court terme : 0 à 3 ans	- AI : Action d'investissement	- Moyen terme : 3 à 5 ans		- Long terme : 5 à 10 ans
- AA : Action d'accompagnement	- Court terme : 0 à 3 ans						
- AI : Action d'investissement	- Moyen terme : 3 à 5 ans						
	- Long terme : 5 à 10 ans						

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une Zone d'Aménagement Différé afin que la commune soit proactive dans la reprise et l'orientation du type de commerces au cœur de ville ; • Rechercher des outils afin d'adapter les fonds de commerce aux standards actuels ; • Aborder la question de l'accessibilité PMR ; • Encourager la rénovation des devantures, vitrines, enseignes ; • Envisager des propositions pour habiller les vitrines vacantes. 				
Partenaires	État La Région Occitanie Le Département de l'Ariège La CCI La CMA Le CAUE L'ABF				
Dépenses prévisionnelles /définitives	Études et MOE	Travaux			
	Non chiffré	Non chiffré			
Plan prévisionnel de financement					
Calendrier					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Bilan annuel à partir d'une grille d'évaluation multi-critères.				
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer la fonction de centralité par une diversification de l'offre commerciale, un renforcement de la signalétique, un embellissement paysager, des façades et vitrines.				
Annexes	Schéma extrait du diagnostic économique et du tourisme réalisé par la CCI et la CMA				



Ax-Les-Thermes Schéma de renouvellement urbain

-  Périmètre prioritaire
-  Périmètre prioritaire étendu
-  Périmètre de réflexion
Nœud commercial
-  Entrées de ville /
espaces
intermédiaires
-  Principaux lieux
d'intérêt /
équipements



Schéma extrait du diagnostic économique et du tourisme réalisé par la CCI et la CMA

FICHE ACTION N° 30

RÉAMÉNAGEMENT ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE LA COUR DE RÉCRÉATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Orientation stratégique	3.1.4 Créer des équipements de centralité améliorant les services aux écoliers et collégiens, aux associations et autres usagers
Action nom	Réaménagement et désimpermeabilisation de la cour de récréation de l'école élémentaire
Action n°	30
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le changement climatique est pleinement perceptible sur le territoire. En effet, ses effets délétères sont exacerbés sur les territoires de montagne. On perçoit ainsi, une augmentation de la fréquence des vagues de chaleur allant de pair avec une diminution des précipitations et une augmentation des phénomènes météorologiques violents.</p> <p>L'échauffement estival des espaces publics et des bâtiments touche en premier lieu les individus les plus sensibles, comme les enfants et les aînés.</p> <p>Ainsi, la cour de récréation de par son revêtement essentiellement minéral en enrobé participe grandement de l'inconfort ressenti par ses usagers. Ce constat est partagé tant par les élèves, que les enseignants, en passant par le personnel de l'ALAE. Du fait d'un faible albédo et de la rareté de l'ombrage sur cet espace, le goudron emmagasine le rayonnement infrarouge du soleil sous forme de chaleur et la restitue dans son environnement immédiat. Cet inconfort rend l'occupation de la cour de récréation désagréable en période estivale, contraignant les usagers à se regrouper sous le préau (alors surfréquenté) et ponctuellement sous les quelques arbres en présence.</p> <p>Aussi, le traitement de cet espace devra faire la part belle à la végétalisation, des espaces ombragés, tout en permettant une meilleure gestion des eaux pluviales.</p> <p>La réflexion portant sur le réaménagement de cet espace devra prendre en considération des notions de mixité et de diversité des besoins.</p> <p>Il est attendu que l'ensemble des usagers et différents acteurs locaux soient impliqués dans la démarche, afin de créer une culture commune et de formaliser un diagnostic partagé, en vue d'un réaménagement durable et adapté aux attentes des usagers.</p> <p>À l'initiative de la commune et de l'école primaire, une première réunion de concertation entre usagers et acteurs locaux s'est tenue en juin 2023. De potentiels partenaires comme l'ANA Conservatoire des Espaces Naturels, le CAUE 09 ou le Cerema étaient conviés. Suite à ce temps d'échanges, la municipalité va décider des suites à donner pour traiter la cour de récréation.</p>



Partenaires	L'école primaire L'ALAE La CCHA					
Dépenses prévisionnelles /définitives						
Plan prévisionnel de financement						
Calendrier	2023 : diagnostic des attentes, évaluation des besoins 2024 : design du projet 2024-2025 : travaux					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Témoignages des élèves et du personnel de l'école suite au réaménagement de la cour de récréation. Évaluation des actions conduites.					
Conséquence sur la fonction de centralité	Le territoire souhaite être proactif face au changement climatique. Ce type de projet innovant s'inscrit en ce sens dans une politique globale portée par les élus du territoire. L'exemple de ce projet pourrait être repris dans des écoles aux problématiques analogues de la Haute-Ariège.					
Annexes	Cour de récréation de l'école primaire d'Ax-les-Thermes. Crédits Mairie Ax-les-Thermes 2023					



Cour de récréation de l'école primaire

FICHE ACTION N° 31

RÉSEAU DE CHALEUR CHAUFFERIE BOIS AU COLLÈGE

Orientation stratégique	5.2.3 Valoriser la ressource bois-énergie
Action nom	Réseau de chaleur avec la chaufferie bois du collège
Action n°	31
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Département de l'Ariège Collectivité Territoriale Communauté de Communes de la Haute-Ariège Commune d'Ax-les-Thermes Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>Un projet de réseau de chaleur nécessitant l'installation d'une chaufferie bois doit prochainement voir le jour au niveau de la cité scolaire d'Enfontange.</p> <p>Il est attendu de mutualiser une chaufferie à des fins de chauffage de plusieurs bâtiments.</p> <p>Dans le détail, il est attendu la desserte des bâtiments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le collège ; • L'école maternelle ; • L'école primaire ; • Le CLAE ; • Le gymnase ; • Les logements communaux et départementaux à Enfontanges ; • Le local des associations. <p>Les investissements sont portés par le Département de l'Ariège. Ce dernier ne pouvant commercialiser de l'énergie pour les consommateurs précités, une structure juridique dédiée est nécessaire.</p> <p>Ainsi, le Département de l'Ariège, la Communauté de Commune de la Haute-Ariège et la Commune d'Ax-les-Thermes ont décidé de s'associer pour fonder une association syndicale libre nommée « Réseau de chaleur d'Ax-les-Thermes ». La structure créée aura en charge l'entretien et la gestion du réseau de chaleur, la maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation technique, la gestion financière des éléments et équipements nouveaux.</p> <p>Le coût moyen de l'énergie est fixé à 62.87 € HT par MWh.</p> <p>La livraison des travaux de la nouvelle chaudière est attendue pour fin 2023 début 2024.</p>



	<p>Ce projet a pour vertu d'apporter une solution technique pour valoriser une ressource bois-énergie locale et renouvelable. L'alimentation viendra des déchets bois d'élagage des routes départementales.</p> <p>Cette énergie locale et bon marché remplacera avantageusement la chaudière fioul en place. Les habitants pourront se chauffer à un tarif très avantageux.</p>																		
Partenaires	Le personnel du collège, des écoles et de l'ALAE																		
Dépenses prévisionnelles /définitives	<table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>																		
Plan prévisionnel de financement																			
Calendrier	<p>2021 : dépôt permis de construire 2023 : création de l'ASL « Réseau de chaleur d'Ax-les-Thermes » 2023-2024 : travaux et mise en service</p>																		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>CRTE Occitanie Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg-Centre Occitanie</p>																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Consommation énergétique évitée / Émissions de CO2 contribuant à l'effet de serre évitées (équivalent carbone – eq-CO2)																		
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Des travaux de rénovation énergétique sont appréciables pour le territoire, ses usagers et ses habitants. Le territoire se dote ainsi de projets et de réalisations innovants, s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique et de territoire à énergie positive.</p>																		
Annexes																			

